

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

COMpte RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2020



MESSAGE DE L'EXÉCUTIF	2
TEXTES MAGISTRATS LÉGISLATURE 2015-2020	4
FINANCE, ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUE CULTURE, SPORTS ET LOISIRS ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE	6
SOCIAL ET NATURALISATIONS AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ SCOLAIRE	8
BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SÉCURITÉ	12
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	15
BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2020	23
ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD	38
BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES	41
BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX	55
RAPPORT FINANCIER 2020	57
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	64
RENSEIGNEMENTS UTILES	66
GENTHOD PRATIQUE	69
RECOMMANDATIONS	72
PLAN DE LA COMMUNE	74
AUTORITÉS MUNICIPALES	76



MESSAGE DE L'EXÉCUTIF

Chères Gentousiennes, chers Gentousiens,

Le passage à la nouvelle législature – pour laquelle les élections ont eu lieu les 15 mars et 5 avril 2020 et qui a débuté le 1^{er} juin 2020 – ne s'est pas fait dans une période des plus sereines, si l'on repense au contexte sanitaire qui complique et rythme nos vies depuis plus d'une année maintenant.

Il en fallait plus pour freiner la motivation et la volonté d'engagement des nouvelles autorités communales, très largement renouvelées que ce soit au sein de l'Exécutif comme du Délibératif. Au Conseil municipal, ce sont ainsi 11 nouveaux membres, aux côtés des 6 sortants, qui se sont mis activement au travail dans leurs commissions respectives et en séances plénières.

L'administration a également accueilli à la même date un nouveau Secrétaire général, M. Yvan RoCHAT, qui a été choisi, au terme d'un processus de recrutement rigoureux, de manière concertée par les magistrats des deux législatures qui se sont substituées en 2020. Il apporte une très solide expérience de l'administration publique, après avoir occupé trois mandats durant la fonction de Conseiller administratif de la Ville de Vernier.

Après avoir remercié dès que cela a pu être possible les élus de la législature 2015-2020, l'Exécutif a pris rapidement son rythme de croisière. Il s'est assuré du suivi des chantiers en cours, notamment les constructions du centre de voirie et des immeubles du 4 Malagny, mais aussi l'assainissement des collecteurs de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod. Il a par ailleurs mené à son terme la phase test des écopoints provisoires et mis en œuvre la démarche de concertation publique pour la révision du Plan Directeur Communal.

Par le biais de son journal trimestriel, le Genthod-Info, l'Exécutif a choisi de faire connaître, en parallèle des actualités de la commune, les différents services qui permettent son fonctionnement. Ceci en alternance avec la présentation d'acteurs importants de la vie gentousienne, telles que différentes associations ou sociétés communales.

La fin de l'année 2020 n'a malheureusement pas apporté les assouplissements espérés au niveau sanitaire, le coronavirus ayant prolongé – et varié – son séjour. Le constat des dégâts est douloureux: beaucoup ont été impactés, dans leur santé, dans leurs liens sociaux et humains, ainsi que sur les plans professionnel et économique.

Faire appliquer les directives fédérales et cantonales, tout en tentant de garder un contact avec les citoyens et assurer leurs devoirs envers eux, n'a pas été chose simple pour l'administration et les autorités. Elles ont cependant continué leur action, s'efforçant de maintenir les activités qui pouvaient encore être organisées – même s'il a parfois fallu déployer des trésors d'inventivité et/ou adapter les formats habituels – afin de permettre à chacun de traverser cette période du mieux possible.



Alors que la sortie du tunnel semble enfin en vue, il s'agit, financièrement comme sur le plan sanitaire, de conjuguer prudence et confiance en l'avenir. Le budget 2021 a donc été construit dans un double dessein: pérenniser les projets établis de la Commune tout en apportant un soutien aux strates particulièrement touchées par les effets de la crise sanitaire.

C'est dans cet esprit serein et déterminé que l'Exécutif vous présente le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, conformément à la loi cantonale sur l'administration des communes.

Joël Schmulowitz | maire
Karen Guinand | adjointe au maire
Andreas Baumgartner | adjoint au maire

mai 2021

JANVIER À MAI 2020

TEXTES MAGISTRATS LÉGISLATURE 2015-2020

ADMINISTRATION | GESTION DU PERSONNEL | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ | ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE | FINANCES | BÂTIMENTS

L'année 2020 a vu le passage de la législature 2015-2020 à celle de 2020-2025, tout cela dans un contexte de pandémie très particulier, notamment les cinq premiers mois de l'année.

Parmi les événements notables, on relèvera les suivants:

Tout d'abord, suite à l'échéance des droits de superficie du Creux-de-Genthod et au référendum voté en novembre 2019, le Conseil municipal a voté pour l'acquisition de quatre bâtiments, selon les souhaits des superficiaires.

D'autre part, l'avancement de la construction de deux immeubles d'habitation se fait petit à petit, pour 4 appartements, sur la parcelle du 4, route de Malagny, dont la Commune a fait l'acquisition l'année précédente.

Par ailleurs, le centre de voirie, après du retard en raison d'un recours et la crise sanitaire, mettra plus de temps que prévu à être achevé et permettre aux employés du service voirie, parcs et promenades d'y emménager.

Les comptes de l'année précédente, qui sont habituellement votés par le Conseil municipal au mois de mai, n'ont pas pu l'être cette année, en raison de l'exceptionnelle situation sanitaire que nous connaissons. L'Exécutif a été en charge de transmettre les comptes 2019, préavisés par les réviseurs, directement au département cantonal responsable de leur validation formelle.

J'ai dû quitter mes fonctions en me contentant de remercier individuellement, ainsi que par le biais du Genthod-Info du printemps 2020, les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour leur engagement et saluer toutes ces personnes qui servent la commune avec excellence à longueur d'année.

Je souhaite, ainsi que je leur en ai d'ores et déjà fait part en son temps, au nouvel Exécutif qui a repris la tête de la Commune, de nombreuses satisfactions dans les fonctions importantes que représentent la direction d'une administration publique, qui a vocation d'être à l'écoute de chaque citoyenne et citoyen.

Wolfgang Honegger | maire 2015 - 2020

AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS | CULTURE, SPORTS ET LOISIRS | SCOLAIRE

Printemps 2020

Comme partout dans le monde, notre commune a été touchée par la pandémie du coronavirus et ses conséquences. Cette situation exceptionnelle nous a imposé de prendre de fortes mesures qui nous ont toutes impactés.

Ce fût un vrai défi pour tout un chacun de respecter les directives édictées par nos autorités fédérales et cantonales et la priorité fût de tout faire pour protéger les personnes vulnérables et limiter la progression du virus.

La crise sanitaire pointe son nez

Nous voyions bien ce qui se passait en Chine, et même aux portes de notre pays, mais personne ne pouvait imaginer l'ampleur et les dégâts de la crise sanitaire en devenir.

Les premières recommandations de l'OFSP passèrent un peu inaperçues. On parlait alors d'un genre de grippe saisonnière et qu'il convenait de se laver les mains régulièrement. Pour sa part, le Canton lui n'était pas très bavard à ce sujet.

Nous avons alors équipé nos locaux et l'école de distributeurs de gel hydroalcoolique que nous avons eu de la difficulté à nous procurer déjà fin février car la pénurie commençait.

Notre saison culturelle 2020 allait débiter, nous demandions aux spectateurs ayant séjourné en Chine ou en Italie de s'abstenir d'y assister. Au final, nous avons décidé de repousser les premiers spectacles à l'automne ou en 2021, en fonction des disponibilités des artistes, sans imaginer le moins du monde les difficultés financières qui allaient en découler...

L'espace public se ferme

En l'espace de quelques jours, nous avons dû fermer toutes les installations publiques: écoles, crèche, jardin d'enfants, tennis, salles de formations, parcs de jeux, en étant conscients des problèmes que cela allait poser et avons annulé ou reporté toutes les manifestations et les spectacles.

Nous avons également décidé de fermer la Mairie tout en restant atteignable pour les urgences comme les fonctions d'état civil pour les naissances et les décès.

A cette époque, nous pensions revenir à une situation normale après 2 ou 3 mois au grand maximum, mais la suite des événements nous a donné tort.

Prenons soin des autres

Ce fût une tâche ardue pour notre administration communale de rester active et attentive à l'évolution régulière de ces directives, afin de tout mettre en œuvre, à son échelle et avec ses moyens, pour les appliquer. Nous avons pu compter sur tous nos collaboratrices et collaborateurs pour faire le maximum dans ce domaine avec notre soutien absolu. Ils ont joué un rôle primordial pour mettre en place et faire fonctionner notre dispositif.

Pour aider la population communale, nous avons mis en place une cellule COVID-19 pour signaler les besoins de soutien ou les personnes isolées et nous avons organisé:

- > des livraisons de courses;
- > des livraisons de repas à domicile, préparés par le Restaurant du Château de Genthod pour un prix de CHF 20.-;
- > des évacuations de poubelles pour ceux qui ne pouvaient plus quitter leur domicile;
- > sortir le chien si nécessaire;
- > maintenir un lien téléphonique;
- > et bien sûr répondu à plusieurs autres demandes.

Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont aidés pour la réalisation de ces prestations par des bénévoles: Carol, Rosalynne, Rachael, Anne-Claude, Nicole, Naémie, Borislav, Christine et Karen. Qu'ils en soient, ici, chaleureusement remerciés.

Des pages sur le site de la commune www.genthod.ch donnant accès à toutes les informations officielles disponibles ont été créées. Pour renforcer le dispositif numérique, l'envoi régulier de lettres d'information "COVID-19" par mail a été également mis en place. Finalement et pour s'assurer que l'information parvienne bien au public cible, des courriers nominatifs ont été envoyés aux plus de 65 ans à ce sujet.

Dans cette période troublée, ce fût la solidarité entre les personnes qui a primé et les discordes ont souvent été laissées au vestiaire. Nous avons réappris à prendre soin de notre famille, de nos proches, des autres et aussi de nous-même. Nous avons dû très rapidement adapter nos habitudes à cette urgence de santé publique d'une grande gravité.

Michel Stalder | Adjoint au maire 2015 - 2020



FINANCE ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUE CULTURE SPORTS ET LOISIRS ENVIRONNEMENT

Joël Schmulowitz | maire



JUIN À DÉCEMBRE 2020

FINANCE, ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUE

Le département en charge de l'administration des communes les a informées du fait que les comptes 2019 seraient envoyés au département avec un mois de délai supplémentaire sur le délai légal, soit au 15 juin, et qu'ils n'auraient pas à être soumis aux conseils municipaux pour délibération, en raison de la situation sanitaire exceptionnelle empêchant la tenue des séances de conseils municipaux.

L'approbation des comptes et des crédits budgétaires supplémentaires 2019 de la Commune de Genthod ont dès lors été soumis par l'Exécutif au Conseil d'Etat qui les a validés en date du 22 septembre 2020 comme suit:

Le Département de la cohésion sociale décide:

1. D'approuver les comptes annuels de la commune de Genthod pour l'exercice 2019 dans leur intégralité.
2. D'approuver le compte de résultat 2019 pour un montant de CHF 11'919'214,29 aux charges et de CHF 12'004'054,18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 84'839,89.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 312'816,09 et résultat extraordinaire de – CHF 227'976,20.

3. D'approuver le compte des investissements 2019 pour un montant de CHF 2'699'116,59 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'699'116,59.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2019, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 107'955'102,75.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2019 pour un montant total de CHF 764'783,13 ont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Les comptes communaux pour cette si particulière année 2020 affichent un excédent de revenu de CHF 2'748'843,82 par rapport aux charges. En comparaison du budget voté en 2019, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 13% alors que les charges ont été contenues et affichent une diminution de 9%.

Une comparaison avec les comptes de l'année précédente montre des revenus en progression de 15% et des charges inférieures de 7%.

L'excédent de revenu s'explique avant tout par des correctifs positifs sur les productions fiscales des années antérieures.

En dehors de ces éléments de rattrapage, les rentrées d'impôts de l'année 2020 indiquent un fléchissement dû, selon l'Administration fiscale cantonale, à la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) et vraisemblablement à la crise du COVID.

Malgré cela, les investissements pour le nouveau centre de voirie et les nouveaux bâtiments de la parcelle du 4, route de Malagny ont pu être réalisés sans péjorer les liquidités détenues par la Commune.

Les écarts marquants de cet exercice sont:

- > les correctifs positifs et conséquents sur les estimations fiscales des années antérieures;
- > un ajustement à la baisse des valeurs des actions de la BCGe comptabilisées au patrimoine financier;
- > un impact COVID limité principalement à des charges non dépensées;
- > à la crèche intercommunale - dont le fonctionnement a été impacté par le COVID, mais également par un nombre plus important que ce qui avait été budgété d'enfants gentousiens fréquentant l'établissement;

- > des montants d'honoraires non prévus dans le cadre des droits de superficie au Creux-de-Genthod;
- > de la mise en place de procédures RH;
- > et de la correction des défauts observés à propos de la végétalisation du toit du Centre communal.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme culturel

Le programme prévu lors de la précédente législature pour l'année 2020 a été particulièrement bousculé. Les spectacles prévus au printemps 2020, et suspendus en raison de la pandémie, ont dû être repoussés en deuxième partie d'année.

Malheureusement, les conditions ne se sont pas suffisamment améliorées afin de maintenir les événements prévus, tels que le 1^{er} août, qui a fait l'objet d'un tout-ménage appelant les communiens à être solidaires malgré la situation et reprenant les couplets du cantique suisse.

La fête de l'Escalade, soumise au même sort, a proposé en lieu et place du traditionnel cortège ainsi que de la soupe offerte à toute la population, un concours de costumes sous forme virtuelle, puisque l'on pouvait participer en adressant une photo. Cela a suscité beaucoup de bonne volonté et d'imagination, comme l'on a pu l'apprécier dans le Genthod-Info qui les a publiés quelques temps après.

Tous les participants ont reçu une petite marmite en chocolat et les trois premiers ont bénéficié d'un bon pour un repas dans les restaurants de la commune.

Le programme élaboré pour la prochaine année permettra peut-être de reprendre certains spectacles, bien que la situation reste incertaine.

ENVIRONNEMENT

Phase test écopoints

La décision d'effectuer une phase test avec des écopoints provisoires a été prise dans le but d'évaluer quel système de collecte des déchets serait le mieux adapté pour atteindre les objectifs de tri - et donc de réduction des déchets ménagers incinérables - visés par l'Exécutif et la commission de l'Environnement, compte tenu aussi des directives cantonales. Et ceci, tout en intégrant les spécificités de la structure villageoise de Genthod.

Tout en étant conscientes de la complexité du sujet de la gestion des déchets, les communes en ont la responsabilité et se doivent donc de mener une réflexion pour améliorer le taux de recyclage.

En date du jeudi 16 mai 2019, une séance publique d'information s'est tenue afin de présenter le projet de déploiement de cette phase test d'écopoints provisoires.

A la suite de cette présentation et de nouvelles discussions au sein de la commission de l'Environnement, le déploiement a été légèrement modifié pour débiter dès janvier 2020.

Ce test s'est déroulé en plusieurs étapes, lors desquelles les sites ont été annoncés uniquement aux habitants de chaque quartier prédéfini dans lequel un écopoint provisoire a été installé. Au fur et à mesure du déploiement de ces étapes, les communiens pouvaient ainsi choisir de se rendre à l'emplacement qui leur convenait le mieux.

Les observations des usagers ont été entendues en parallèle du déploiement et des discussions ont régulièrement eu lieu afin d'adapter au plus juste le test, limité dans le temps.

Un tout-ménage a été délivré aux communiens le 7 août afin d'expliquer l'arrivée à son terme de la phase test et la suite du processus.

Il est à préciser qu'un troisième écopoint enterré, situé sur la parcelle de la nouvelle voirie, est opérationnel depuis le deuxième semestre 2020.

Un questionnaire a été distribué à tous les communiens le 3 septembre. Celui-ci a été conçu afin de récolter et évaluer les satisfactions et expériences des utilisateurs de chaque point de collecte ainsi que la pertinence des emplacements. Les coûts et l'efficacité du tri seront également pris en considération. L'entreprise qui a été chargée d'accompagner la Commune pour rédiger le questionnaire ainsi que pour l'analyser est Sofies, spécialisée dans le conseil et la gestion de projets favorisant un développement économique durable.

Les résultats obtenus suite à l'étude de toutes ces données ont été rendus publics début 2021. Il est important de préciser que l'analyse de cette consultation est faite conjointement entre la commission de l'Environnement, le Conseil municipal et l'Exécutif et que la décision des éventuels futurs aménagements à réaliser sera prise dans l'intérêt des communiens prioritairement.

La Commune est particulièrement reconnaissante à chacun d'avoir bien voulu faire preuve de tolérance vis-à-vis des imperfections de cette phase test et se réjouit des discussions constructives en cours avec la commission de l'Environnement.

Joël Schmulowitz | maire

SOCIAL

ET NATURALISATIONS AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ | SCOLAIRE

Karen Guinand | Adjointe au maire



JUIN À DÉCEMBRE 2020

SOCIAL & NATURALISATION

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"

La crise sanitaire a eu des répercussions logistiques et financières particulièrement fortes sur la crèche intercommunale "Les 4 Saisons". A la mi-2020 déjà, il était évident qu'un dépassement budgétaire conséquent serait à prévoir pour l'ensemble de l'année.

Après l'adoption au mois de mai 2020 par le Conseil fédéral d'une ordonnance prévoyant un soutien aux institutions d'accueil extra-familial pour enfants - afin de les aider à compenser les écologies non-perçus durant le semi-confinement - l'exploitant de la crèche a déposé une demande et obtenu une indemnisation de CHF 245'730.- répartie (pour un tiers chacun) entre Confédération, Canton et communes. Le Canton refusant de payer sa part, celle-ci a dû être prise en charge au niveau communal pour pouvoir obtenir le tiers de la Confédération. Ce qui a donc représenté un coût de CHF 163'820.- pour les 4 communes concernées - dont environ un quart à charge de Genthod.

Ce "soutien Covid direct" n'a cependant pas suffi à couvrir le déficit 2020 de la crèche, la subvention communale par place utilisée dépassant au final de quelques CHF 1'600.- ce qui avait été budgété (pour s'approcher des CHF 30'000.-). A cela s'est ajouté le fait - beaucoup plus réjouissant! - que Genthod a occupé quasiment 20 places sur l'année, soit 3 de plus que prévu.

A noter aussi qu'au terme d'une procédure d'appel d'offres public, l'exploitant actuel de la crèche (Pop & Poppa) a été reconduit pour une période de 4 ans qui débute le 1^{er} janvier 2021.

Sorties pour les aînés

Fermeture des lieux de culture, annulation de la tournée du cirque Knie en Suisse romande ainsi que des Automnales: en raison de la crise sanitaire, aucune des sorties organisées habituellement à l'intention des communiens de plus de 65 ans n'a malheureusement pu se faire en 2020.

Les autorités communales, conscientes du manque ressenti par les habitués à ces sorties et très sensibles au fort impact qu'a eu le coronavirus sur la population aînée, ont décidé d'offrir à chacun, chacune un cadeau de fin d'année composé de produits locaux (fondue, vin blanc et chocolat), le tout dans un sac en tissu réutilisable aux armoiries de Genthod. De quoi passer un agréable moment, malgré le contexte difficile et l'isolement social qui en découle.

Un geste manifestement très apprécié, à en juger par les très abondants mots de remerciement adressés à la Mairie.

Aide sociale individuelle

Les besoins engendrés par la situation sanitaire venant s'ajouter aux soutiens plus habituels que la Commune accorde aux personnes en grande difficulté financière, le budget dévolu à l'aide sociale individuelle a été dépassé en 2020 - et un montant plus conséquent inscrit au budget 2021.



Aide en Suisse et à l'étranger

Au début de la nouvelle législature, et au vu des très nombreuses demandes de soutien déposées par des associations actives en Suisse et à l'étranger, plusieurs discussions se sont tenues en commission Social et Naturalisations afin d'améliorer le processus de traitement des dossiers et cibler les domaines prioritaires.

S'agissant de l'aide à l'étranger - qui est entièrement du ressort de la commission - les thématiques retenues pour cette législature sont les femmes, l'agriculture et la formation/l'éducation.

Quant à l'aide en Suisse, il a été décidé de centraliser toutes les demandes auprès de l'Exécutif, lequel soumet régulièrement ses propositions de soutien en commission pour discussion et validation.

Vide-Grenier

Le samedi 26 septembre 2020 a eu lieu le Vide-grenier, qui est organisé par la Mairie tous les deux ans. La tenue de cette manifestation a été décidée plus tard qu'à l'accoutumée, en raison de la situation sanitaire incertaine. Dès lors, il n'y a pas eu de possibilité de pré-inscriptions. Les personnes intéressées ont pu se présenter le matin même pour s'installer sur les places mises à disposition. Et, malgré la météo peu propice, la participation a été nombreuse.



A cette occasion, les mandataires chargés de la démarche participative pour la révision du Plan Directeur Communal - à savoir les bureaux En commun et Label Vert - ont tenu un stand. Ceci afin d'avoir un premier contact avec la population et aider à expliciter plus concrètement ce que représente un tel projet. Les communiens intéressés ont ainsi pu s'exprimer, en se référant au plan de commune imprimé en très grand format, sur leurs lieux préférés et les améliorations souhaitées sur les 10-15 prochaines années.

Conjointement avec le Vide-Grenier s'est également tenue l'inauguration du Mon-FabLab. Cet endroit assez magique, situé dans le bâtiment de l'école, met à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines pilotées par ordinateur, pour concevoir, fabriquer ou réparer des objets. Il est né de l'engagement d'un Gentousien, avec un appui important de l'Exécutif précédent.

SCOLAIRE

Plan de mobilité scolaire

Suite à une demande en commission Aménagement et Mobilité, et afin de mieux sécuriser les trajets des enfants entre leur domicile et l'école de Genthod, l'Exécutif a validé en août 2020 la réalisation d'un plan de mobilité scolaire. Il a mandaté à cet effet l'ATE (Association transports et environnement), appuyée par le BPA (Bureau de prévention des accidents).

Ce projet se déclinera sur toute l'année scolaire 2020-2021. Il a débuté par une enquête auprès des élèves, des parents et des enseignants, afin d'établir un "bilan de mobilité", comprenant notamment une cartographie des déplacements et l'identification des endroits jugés dangereux. 63% des enfants, 61% des parents et 5 enseignants ont complété ce questionnaire. S'ensuivront au printemps 2021 une visite sur le terrain et des échanges avec les autres intervenants liés à l'école (parascolaire, association des parents d'élèves, patrouilleuses), afin d'aboutir à une liste de recommandations.

Bus scolaire

Les incivilités dans le bus scolaire assurant la liaison Bellevue-Genthod-C.O. Colombières vont malheureusement augmentant, allant jusqu'à un cas d'agression physique à l'automne 2020.

Pour travailler à rétablir un climat plus serein et sûr dans ce bus, la Commune a réuni l'ensemble des intervenants concernés – communes voisines, police, TPG, conseillers sociaux du C.O. Colombières et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe) – afin d'envisager ensemble comment intervenir de manière coordonnée et constructive.

Il a été convenu de commencer par une phase de diagnostic, de mi-décembre 2020 à fin janvier 2021, avec la présence de TSHM sur certains trajets pour observer la situation et créer des liens avec les jeunes. Selon leur rapport, décision sera ensuite prise quant à une pérennisation du dispositif.

AMÉNAGEMENT & MOBILITÉ

Plan Directeur Communal

Après le diagnostic établi durant la précédente législature, a débuté à l'automne 2020 la démarche de concertation publique nécessaire à l'élaboration d'un nouveau Plan Directeur Communal (PDCOM).

Cette phase dite de "mobilisation" a consisté en un questionnaire distribué mi-septembre à tous les communiens (dont 201 exemplaires ont été retournés, soit un taux de réponse très satisfaisant), un stand tenu lors du Vide-Grenier (voir p. 9), ainsi qu'une série d'ateliers participatifs.

Certains de ces ateliers étaient dédiés à un public cible: les enfants le 5 octobre (en collaboration avec l'équipe du parascolaire), les jeunes de 15 à 25 ans le 13 octobre et les associations locales le 27 octobre. Quant aux deux derniers ateliers, les 31 octobre et 5 novembre, toute personne intéressée habitant ou travaillant sur la commune était invitée à y participer.

Malgré le contexte sanitaire, tous ces ateliers ont pu se dérouler au format prévu, incluant une partie en extérieur, sauf le dernier pour lequel il a fallu recourir à la visioconférence.

Le 8 décembre 2020, les mandataires ont ensuite présenté leur rapport aux membres de la commission Aménagement et Mobilité ainsi qu'à l'Exécutif. Ce "catalogue d'idées" constituera la base de travail pour l'architecte-urbaniste qui accompagne la commune dans la révision du PDCOM.

Les idées ont été regroupées en quatre grandes thématiques. Il y a premièrement la question de l'accessibilité de la commune et des nuisances liées aux infrastructures de transport. Des améliorations ont été proposées pour réduire les nuisances et encourager l'écomobilité.

La seconde thématique porte sur le besoin de centralités vivantes, en créant ou augmentant les lieux d'activités et d'événements permettant rencontres et entraide.

La troisième thématique porte sur la valorisation des espaces naturels, l'accès au lac, ainsi qu'une meilleure liaison entre espaces naturels et agricoles.

Enfin, la dernière thématique se concentre sur le caractère villageois et la dimension démographique de Genthod, où les avis sont partagés entre le souhait de n'apporter aucun changement et la volonté d'attirer de jeunes habitants.

La population restera par ailleurs impliquée et sollicitée dans le processus de révision du PDCOM en 2021, grâce au groupe de suivi de 30 personnes qui a été constitué le 14 décembre 2020 par tirage au sort lors d'une petite cérémonie filmée à la Mairie.

Étude sur le stationnement

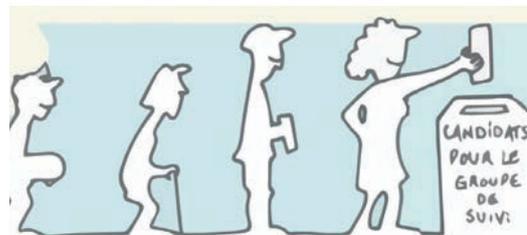
Les pratiques et enjeux de mobilité actuels n'étant plus forcément en adéquation avec l'offre publique de la Commune en matière de stationnement, une étude globale a été souhaitée par l'Exécutif afin d'orienter la politique y relative sur l'ensemble du territoire – plutôt qu'apporter des réponses au cas par cas qui ne font que déplacer le problème.

Cette étude, qui a été mandatée au bureau Citec, vise tout d'abord à quantifier et qualifier l'utilisation actuelle des places de stationnement publiques de la commune, selon leur localisation et réglementation, ainsi que les tranches horaires.

Il s'agira ensuite de fixer des objectifs de gestion de stationnement par secteur et proposer des mesures permettant de corriger les dysfonctionnements constatés.

Les conclusions de cette étude sont attendues pour la mi-2021, avec un déploiement potentiel des mesures en 2022.

Karen Guinand | Adjointe au maire



BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SÉCURITÉ

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire



BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

4, route de Malagny

En tant que responsable du dicastère, le devoir me revient de suivre les plus importants chantiers en cours:

La construction de deux bâtiments au 4, route de Malagny, comprenant chacun 2 appartements, de 4 et 5 pièces. Le chantier a dû être arrêté durant la première pandémie, en début d'année.

Les travaux ont enfin pu reprendre durant l'été, suite à la première vague du COVID. Il s'agissait de suivre minutieusement le chantier, afin de ne pas augmenter les dépassements déjà prévus, notamment par l'installation d'un nouveau chauffage.

Les annonces pour les appartements et les emménagements des futurs locataires sont prévus pour le printemps 2021.

Nouvelle voirie

Durant les 2 et 3 mois d'arrêt des travaux, suite à un recours tout d'abord, et de la pandémie ensuite, les travaux ont enfin pu reprendre durant l'été avec la pose de charpente en lamellé collé par l'entreprise fribourgeoise Vial SA, ainsi que les parois extérieures en bois de mélèze, un bois plus résistant et n'ayant besoin d'aucun entretien.

Lors des travaux d'aménagements extérieurs, près du gros cèdre, un ancien puits construit en boulets a été découvert. La volonté de la Commune de conserver ce vestige permettra de profiter de cette réserve d'eau, pouvant servir notamment à l'arrosage des plantations alentours.

Malheureusement, durant le début du chantier, plusieurs postes ont été supprimés ou diminués, afin de respecter le crédit voté par le Conseil municipal.

De ces suppressions, figuraient des aménagements et installations nécessaires à la bonne marche d'un service de voirie communale.

Le bon sens et l'expérience des utilisateurs a été mis de côté, ce qui va automatiquement engendrer un dépassement, non négligeable, tant au niveau du bâtiment que des aménagements extérieurs.

Collecteurs phase III chemin de la Petite-Voie, route du Creux-de-Genthod

Ces travaux font suite à plusieurs mois d'étude de faisabilité sur l'évacuation des eaux pluviales en direction du lac depuis le secteur Pralay-Malagny.

Une autorisation de construire a été déposée. Le lancement d'une procédure ouverte relative aux marchés publics est exigé vu le montant des travaux. 7 entreprises ont répondu à l'appel et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2020.

C'est l'entreprise Rampini qui a obtenu la palme pour la construction, tant pour le côté Jura sur le chemin de la Petite-Voie, que le côté Lac sur la route du Creux-de-Genthod.

La surveillance et la gestion du chantier seront suivies par M. Babel, du bureau T-Ingénierie, ainsi que le bureau Buffet Boymond, par l'intermédiaire de M. Al-louchi.

Les négociations de longue haleine avec le bureau des chemins de fer fédéraux (CFF) ont abouti durant le mois d'avril pour un montant de CHF 42'000.-, uniquement pour l'autorisation de passage sous les voies.

Un montant sécuritaire de CHF 20'000.- a été exigé pour une armature supplémentaire quant à l'épaisseur des tuyaux de 100 cm de diamètre.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Passage-piétons à la route de Valavran

La suppression du passage-piétons en face du chemin des Dézalley, à la sortie du cheminement piétonnier de Pierre-Grise, a soulevé un tôle parmi les utilisateurs.

Cette suppression, suite à la nouvelle loi sur la circulation, était exigée par les Transports publics genevois (TPG), car l'arrêt du bus était trop proche du passage-piétons.

C'est finalement l'arrêt de bus qui a été déplacé d'une vingtaine de mètres en direction de la route de Collex et le passage-piétons a été réinstallé à son ancien emplacement.

Nouvelle véhicule d'intervention de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Le nouveau véhicule acquis auprès de la maison Rosenbauer pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est arrivé le 21 octobre 2020, non sans avoir été aménagé de tout le matériel nécessaire déjà en possession de la Compagnie.

La mise à 45 km/h du véhicule, par la maison Grunderco, permettra à un plus grand nombre de pompiers de le conduire lors d'interventions et d'exercices. Des cours de conduite seront organisés à l'intérieur de la Compagnie.

La vitesse de 45 km/h est en effet suffisante pour les interventions au sein de la commune.

Réunion de l'Etat-Major de la Compagnie des sapeurs-pompiers et de la Mairie

Cette rencontre est organisée une à deux fois par année, afin de maintenir le contact entre les pompiers et l'Exécutif de la Commune. Elle permet de faire le point sur l'activité de la Compagnie et ses éventuels besoins.



ENVIRONNEMENT

Ecopoints

J'ai participé à la mise en route de l'étude d'implantation de points de récupération supplémentaires jusqu'en 2019 ainsi qu'à la mise en place de la phase test qui s'est déroulée dans l'année 2020, échelonnée afin de permettre aux habitants des différents quartiers de s'habituer aux emplacements prévus.

Des containers de surface, neufs mais peu esthétiques selon l'avis général, ont été loués à l'entreprise Serbeco pour toute la durée de la phase test. Il est à préciser que dans la perspective de décider la construction d'ecopoints enterrés, les containers seraient bien entendu moins visibles, puisque seule la goulotte dépasserait de la surface du sol.

L'ecopoint situé à côté devant le nouveau centre de voirie a pu être mis en service avant la date prévue, et ceci à la grande satisfaction des futurs usagers des quartiers des Hauts-de-Genthod, de La-Fouine et de la Fauvette. Les petits containers pour la récolte des déchets de cuisine ne sont, eux, pas concernés par cette phase test.

Le dicastère a été repris en juin par mon collègue, M. Schmulowitz, qui en a parlé plus en détail dans ses pages.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

Inspection de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Pour la première fois à Genthod, l'inspection s'est déroulée en deux phases, sous l'égide de l'Inspection cantonale du service du feu.

La première phase, administrative, consistait à contrôler que tous les documents et règlements soient tenus de manière conforme et régulièrement mis à jour.

Pour la deuxième phase, la Compagnie a été alarmée le 18 novembre en soirée. Le test portait sur le temps d'intervention en minutes ainsi que l'effectif disponible dans ce laps de temps.

Selon l'inspecteur, l'épreuve a été réussie avec succès et la Compagnie a reçu les remerciements de celui-ci.

Je profite de remercier, en mon nom personnel, la Compagnie pour son engagement tout au long de l'année.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 2020

Modification de la composition des commissions du Conseil municipal

Le Conseil municipal décide:

1. La nomination de Mme Mutillod à la commission des Bâtiments et de Mme Dellamula à la commission du Génie civil.

Mise au vote, **les propositions sont acceptées** par 13 voix pour et 1 abstention.

Acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour CHF 205'000.- (délibération)

Suite à une discussion, un amendement est proposé dans le texte de la délibération:

l'amendement proposé par Mme Pitteloud au nom du PDC, consistant à modifier le troisième considérant comme suit: "Vu l'offre complète d'un véhicule de démonstration transmise par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour un montant total TTC de CHF 204'630.-, incluant une garantie d'une année, l'expertise du jour et la mise en circulation à 45 km/h;"

Soumis au préavis du Conseil municipal, l'amendement est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide:

1. D'acquérir un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour CHF 205'000.-.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 205'000.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités sur le compte 15.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les modifications des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (GISMB) telles qu'elles figurent dans le document annexe, version 1.3 du 3 décembre 2019, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par les autres communes membres du GISMB (à savoir Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy).
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au 1^{er} juin 2020.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Fiabilité Léman Express

Le Conseil municipal décide:

de demander à l'Exécutif d'écrire au plus vite au Conseil d'Etat pour lui faire part de la nécessité de trouver rapidement, avec les différents partenaires concernés, des solutions pour stabiliser le réseau ferroviaire.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.



SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2020

Crédit d'investissement de CHF 220'000.- pour l'acquisition du bâtiment sis 21, route du Creux-de-Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'autoriser le Maire à acquérir le bâtiment correspondant au DDP 1381 sis sur la parcelle n° 884 au 21, route du Creux-de-Genthod pour un montant de CHF 220'000.-, selon le projet d'acte notarié établi le 21 février 2019 par Me Wicht.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 220'000.- destiné à ce rachat respectant la volonté du superficiaire.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, 1 voix contre, soit à la majorité qualifiée.



Crédit d'investissement de CHF 194'000.- pour l'acquisition du bâtiment sis 23, route du Creux-de-Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'autoriser le Maire à acquérir le bâtiment correspondant au DDP 1383 sis sur la parcelle n° 884 au 23, route du Creux-de-Genthod pour un montant de CHF 194'000.-, selon l'acte notarié qui sera établi par Me Eardley-Mossaz.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 194'000.- destiné à ce rachat respectant la volonté du superficiaire.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, 1 voix contre, soit à la majorité qualifiée.

Crédit d'investissement de CHF 257'000.- pour l'acquisition du bâtiment sis 27, route du Creux-de-Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'autoriser le Maire à acquérir le bâtiment correspondant au DDP 1384 sis sur la parcelle n° 884 au 27, route du Creux-de-Genthod pour un montant de CHF 257'000.-, selon le projet d'acte notarié établi le 21 février 2019 par Me Wicht.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 257'000.- destiné à ce rachat respectant la volonté du superficiaire.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, 1 voix contre, soit à la majorité qualifiée.

Crédit d'investissement de CHF 840'000.- pour l'acquisition du bâtiment sis 31, route du Creux-de-Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'autoriser le Maire à acquérir le bâtiment correspondant au DDP 1386 sis sur la parcelle n° 884 au 31, route du Creux-de-Genthod pour un montant de CHF 840'000.-, selon le projet d'acte notarié établi le 21 février 2019 par Me Wicht.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 840'000.- destiné à ce rachat respectant la volonté du superficiaire.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, 1 voix contre, soit à la majorité qualifiée.

Constitution d'une servitude au profit des SIG sur la parcelle n° 563 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la constitution de la servitude n° 25-26.17 Dc, à titre onéreux, sur la parcelle n° 563, commune de Genthod, sise au chemin des Chênes, propriété de la commune, selon le plan de servitude ci-joint établi le 22 août 2019 par les SIG.
2. De comptabiliser l'indemnité unique de CHF 630.- pour la servitude de superficie et l'indemnité unique de CHF 100.- pour la servitude de canalisations, sur le compte de résultat n° 029.447.
3. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

Projet de zone de décharge à Collex-Bossy

Le Conseil municipal décide:

de renvoyer cette demande en commission Environnement.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour et 1 abstention.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19, aucune autre séance n'a été tenue dans la fin de la législature 2015-2020.

L'approbation des comptes et des crédits budgétaires supplémentaires 2019 de la Commune de Genthod ont été soumis par l'Exécutif au Conseil d'Etat qui les a validés en date du 22 septembre 2020 comme suit:

Le Département de la cohésion sociale décide:

1. D'approuver les comptes annuels de la commune de Genthod pour l'exercice 2019 dans leur intégralité.
2. D'approuver le compte de résultat 2019 pour un montant de CHF 11'919'214.29 aux charges et de CHF 12'004'054.18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 84'839.89.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 312'816.09 et résultat extraordinaire de CHF – 227'976.20.
3. D'approuver le compte des investissements 2019 pour un montant de CHF 2'699'116.59 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'699'116.59.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2019, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 107'955'102.75.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2019 pour un montant total de CHF 764'783.13 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2020

Installation du Conseil municipal

Après avoir donné lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseillers municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 14 avril 2020, M. Alain Rosset, doyen d'âge, recueille le serment des conseillers nouvellement élus.

Président | M. Bastien Guex (GIG)
Vice-présidente | Mme Geneviève Cadei-Millot (VAG)
Secrétaire | M. Marco Realini (PLR)

Immédiatement après son élection, le président reçoit le serment du doyen d'âge et passe à la nomination des commissions et de leurs membres.

Social & Naturalisations

Présidente | Mme Christine Vizcaino
Vice-président | M. Olivier Righetti
Membres | Mme Bettina Decosterd, Mme Lorella Glaus-Lembo, M. Marco Realini, M. Bruno Reinmann, Mme Julie Udry

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.

Sécurité

Président | M. Bruno Reinmann
Vice-président | M. Stéphane Granger
Membres | M. Yoann Dürmüller, Mme Mônica Merkt, M. Olivier Righetti, M. Noun Jacques Sanou, Mme Christine Vizcaino

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.



Culture, Sports & Loisirs

Présidente | Mme Lorella Glaus-Lembo
Vice-présidente | Mme Mônica Merkt
Membres | M. Charles Buffle, Mme Geneviève Cadei-Millot,
Mme Bettina Decosterd, M. Olivier Righetti, Mme Julie Udry

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.

Finance, Administration & Economie Publique

Présidente | Mme Julie Udry
Vice-présidente | Mme Geneviève Cadei-Millot
Membres | M. Charles Buffle, Mme Bettina Decosterd,
Mme Mônica Merkt, M. Marco Realini, M. Bruno Reinmann

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.

Bâtiment & Travaux Publics

Président | M. Noun Jacques Sanou
Vice-présidente | Mme Julie Udry
Membres | Mme Geneviève Cadei-Millot, M. Stéphane Granger,
M. Bastien Guex, M. Olivier Joss, M. Alain Rosset

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.

Environnement

Président | M. Bastien Guex
Vice-président | M. Charles Buffle
Membres | Mme Rosalynne Bouvier, M. Olivier Joss, M. Marco Realini,
M. Alain Rosset, Mme Christine Vizcaino

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.

Aménagement & Mobilité

Présidente | Mme Rosalynne Bouvier
Vice-président | M. Olivier Joss
Membres | M. Yoann Dürmüller, M. Stéphane Granger,
M. Bastien Guex, M. Alain Rosset, M. Noun Jacques Sanou

Les candidatures proposées sont élues par 17 voix, soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

Nomination des membres des Groupements intercommunaux (délibération)

Groupement intercommunal de la Vigne-Blanche

Membres CM | Mme Bettina Decosterd, M. Stéphane Granger, M. Olivier Righetti
Exécutif | M. Joël Schmulowitz (VAG), Mme Karen Guinand (GIG)

Les candidatures proposées sont acceptées par 16 voix, soit à l'unanimité.

Commission Consultative GICORD

Membres CM | M. Bruno Reinmann
Exécutif | M. Andréas Baumgartner (PLR)

La candidature proposée est acceptée par 15 voix, soit à l'unanimité moins 1 abstention.

Groupement intercommunal pour la Crèche

Membres CM | Mme Lorella Glaus-Lembo, Mme Christine Vizcaino
Exécutif | Mme Karen Guinand (GIG)

Les candidatures proposées sont acceptées par 15 voix, soit à l'unanimité moins 1 abstention.



Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

Membres CM | M. Charles Buffle, Mme Geneviève Cadei-Millot
Exécutif | M. Joël Schmulowitz (VAG)

Les candidatures proposées sont acceptées par 14 voix,
soit à l'unanimité moins 2 abstentions.

Groupement des Législatifs de la Rive Droite

Membre d'office | M. Bastien Guex, président du Conseil municipal 2020-2021
Membre CM | M. Alain Rosset
Exécutif | M. Joël Schmulowitz (VAG), Mme Karen Guinand (GIG), M. Andréas Baumgartner (PLR)

La candidature de M. Rosset est acceptée par 15 voix,
soit à l'unanimité moins 1 abstention.

Tennis-Club de Genthod

Membre CM | Mme Mônica Merkt
Exécutif | M. Joël Schmulowitz (VAG)

La candidature proposée est acceptée par 15 voix,
soit à l'unanimité moins 1 abstention.

Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant:
 - a. les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d. les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e. les changements d'assiettes de voies publiques communales;
 - f. à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, 1 abstention.

Grils des Bains du Saugy

Le Conseil municipal décide:

le renvoi du débat autour du retrait des grils des Bains du Saugy en commission Sécurité.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 10 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions.

Rural

Le Conseil municipal décide:

la confirmation du mandat accordé à la commission Bâtiments et Travaux Publics pour avancer sur le dossier du Rural.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, 3 abstentions.

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Présentation du projet de budget

Le Conseil municipal décide:

le renvoi du projet de budget 2021 aux commissions.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2021

7 mars 2021 (votation populaire)

Président | M. Olivier Joss

Suppléante du Président | Mme Christine Vizcaino

Vice-présidente | Mme Lorella Glaus-Lembo

Suppléant de la Vice-présidente | M. Marco Realini

13 juin 2021 (votation populaire)

Président | M. Alain Rosset

Suppléante du Président | Mme Geneviève Cadei

Vice-président | M. Bastien Guex

Suppléante du Vice-président | Mme Monica Merkt

26 septembre 2021 (votation populaire)

Président | M. Noun Jacques Sanou

Suppléant du Président | M. Stéphane Granger

Vice-présidente | Mme Rosalynne Bouvier

Suppléant de la Vice-présidente | M. Bruno Reinmann

28 novembre 2021 (votation populaire)

Présidente | Mme Christine Vizcaino

Suppléante de la Présidente | Mme Bettina Decosterd

Vice-président | M. Charles Buffle

Suppléante du Vice-président | Mme Lorella Glaus-Lembo

Octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 83'500.- (TTC) en faveur du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité du site (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement de CHF 83'500.- au GICORD destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité de son site correspondant au DDP 3690 sis sur la parcelle n° 357 au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 83'500.- destiné au versement de cette subvention d'investissement:
3. De subordonner le versement de cette subvention à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, selon la répartition suivante établie en dérogation de l'article 9 des Statuts du GICORD du 8 juillet 1999, soit:

> Commune de Bellevue	CHF	89'551.00
> Commune de Collex-Bossy	CHF	124'263.00
> Commune de Genthod	CHF	83'131.00
> Commune du Grand-Saconnex	CHF	351'096.00
> Commune de Pregny-Chambésy	CHF	218'829.00
> Commune de Versoix	CHF	400'762.00

Total

CHF 1'267'632.00

- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de CHF 2'783.35 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous rubrique 73.36.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement d'un montant de CHF 2'830'000.- destiné à la phase 3 de l'assainissement des collecteurs EU/EP au chemin de la Petite-Voie et à la route du Creux-de-Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

- D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 2'830'000.- destiné à la phase 3 pour la construction d'un collecteur d'eaux pluviales, entre le chemin de la Petite-Voie et la route du Creux-de-Genthod, sur les parcelles N° 1905, 1366, 1904, 1907 et 1901 sises sur la Commune de Genthod.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
- De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
- D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités de CHF 70'750.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année de sa mise en service, estimée à 2021, sous rubrique n° 7206.33003.
- De prendre acte que la part de ce crédit relative aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires sera financée au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.4612.
- De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2020

Nomination de président-e et vice-président-e du local de vote pour le second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 28 mars 2021

28 mars 2021 (second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat)

Président | M. Alain Rosset
Suppléant du Président | M. Olivier Righetti
Vice-présidente | Mme Bettina Decosterd
Suppléante de la Vice-présidente |
Mme Mônica Merkt

Taxe professionnelle communale 2021 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

- De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100%.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Proposition d'indemnités allouées en 2021 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)

Le Conseil municipal décide:

- De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.
- De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 20'000.-, pour les séances des commissions à CHF 40'000.-, soit CHF 60'000.- au total.
- De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes: 012.300 indemnités Maire et Adjoints; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.



Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 281'100.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2021 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 12'180'511.- aux charges et de CHF 12'185'999.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'488.-.
2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de +CHF 358'430.- et résultat extraordinaire de -CHF 352'942.-.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 25 centimes.
4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centime.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

BILAN

DES COMMISSIONS

SUR L'ANNÉE 2020

RAPPORT

DES COMMISSIONS

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2020**

Bilan des commissions sur la législature 2015-2020

Mme Vizcaino, pour la commission Affaires Sociales & Naturalisations

Mme Vizcaino lit le rapport élaboré par Mme Borloz, présidente de la commission pour la législature 2015-2020:

«En raison de la situation exceptionnelle et irréaliste que nous venons de vivre, engendrée par le Covid-19, la commission s'est réunie seulement deux fois en 2020, sachant que nous avons l'habitude de nous réunir pratiquement une fois par mois.

La commission et, principalement, ses membres ont assumé un très gros travail, tant du point de vue de l'étude des dossiers d'aide en Suisse ou à l'étranger, que des visites de naturalisations. De plus, les commissaires se sont toujours impliqués (eh oui ! la commission n'était constituée que de femmes) dans la proposition et le choix des sorties pour les aînés dans un premier temps, puis de celles pour les jeunes ensuite.

Aînés

Tout au long de ces années, le principe de base de la commission était de prévoir quatre événements par année pour les aînés, soit un par trimestre:

- > lors du 1^{er} trimestre, généralement, nous organisons une invitation à un spectacle;
- > au printemps, nous planifions, avec les beaux jours, une journée visite et repas;

- > à la fin de l'été, nous emmenons traditionnellement nos seniors au cirque Knie;
- > et enfin en novembre était prévue la sortie aux Automnales.

L'année dernière, nous avons un peu innové. En effet, en raison de l'organisation de la Fête des Vignerons, nous avons décidé d'emmener nos aînés à cette fête exceptionnelle, en lieu et place des deux premières sorties de l'année. Cela a été un franc succès.

Jeunes

Depuis 2017, il y a eu une nouveauté. En effet, nous avons obtenu un budget pour organiser des événements et des sorties pour les jeunes de la commune, comme aller au karting, au Laser Game, dans un Escape Room, ou encore au Super Cross et au CHI à Palexpo, en fin d'année. De plus, nous avons aussi planifié une sortie au cirque Knie en même temps que celle prévue pour les aînés et qui est devenue, depuis lors, notre traditionnelle sortie intergénérationnelle.

Aide en Suisse

Lors de cette législature, la commission a décidé d'attribuer un don, plus régulièrement, aux associations suivantes: L'Essarde, qui nous tient particulièrement à cœur, car elle se trouve sur notre commune; ATD Quart Monde; Chiens guides d'aveugles; La Fondation Phénix.

Mais aussi, dans une moindre mesure, à La Barje à Versoix, Le Caré, Lecture et compagnie, REPR, Fondation relais enfants-parents romands, Vires.

Sans oublier des aides à: Aide aux Montagnards; Armée du salut; Association genevoise des malentendants Clair-Bois; La Virgule; Le Rêve de Julien; Nez Rouge; Palmier Regard2moi Suisse (équithérapie); Secours en hiver; SEP-Sclérose en plaque.

Aide à l'étranger

Nous avons mis en place un tableau d'analyse des dossiers afin de traiter chacun de ceux-ci le plus équitablement possible. Nous avons œuvré toujours en suivant la même ligne, c'est-à-dire en favorisant des petits projets d'aide en apport d'eau, de soutien aux mères et/ou aux enfants : par exemple, la formation de jeunes à la médecine traditionnelle au Tibet, le micro-crédit en Afrique, la création et l'amenée d'eau pour des jardins familiaux en Argentine et en Afrique, de l'aide psychologique en Amérique du Sud ou encore la prévention de la délinquance en Grèce.

Naturalisation

Les demandes ont presque triplé lors de cette législature en comparaison de la législature précédente. En effet, nous avons traité environ 80 demandes de naturalisation avec un pic d'une trentaine de demandes en 2017.

Au terme de cette législature, je suis très heureuse du travail que nous avons accompli dans la commission, et surtout de la décision de créer des événements pour les jeunes et une sortie intergénérationnelle. Il a été très agréable de présider cette commission, les commissaires œuvrant à son fonctionnement en bonne intelligence. Ce fut un très grand plaisir de travailler avec chacune d'entre elles et je les remercie de leur investissement dans une commission qui demande beaucoup de temps et de labeur, et plus particulièrement de leur confiance et de leur soutien.

Je tiens aussi à remercier Michel Stalder, adjoint au maire, en charge de la commission, pour l'aide apportée tout au long de ces cinq ans.

Ensuite, j'aimerais remercier le secrétariat de la Mairie. En effet, au début de la législature, alors que j'ai voulu simplifier notre prise de notes en créant un procès-verbal sous forme de tableau, Sandra Rochat a très vite pris le relais en me préparant les PV des séances à l'avance. Nous avons gagné en efficacité. J'ai aussi été très bien soutenue par Sonia Lardi Debieux, lors de l'organisation de toutes les sorties des aînés et des jeunes. Là aussi, je désire souligner son efficacité. Enfin, Stéphane Baratelli a toujours



Je souhaite une très bonne suite aux conseillers sortants, ainsi qu'aux nouveaux élus pour cette législature 2020-2025. "

Mme Bouvier, pour la commission Aménagement du Territoire & Mobilité

Mme Bouvier indique que Mme Pitteloud, présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité 2015-2020, semble avoir fait un travail de grande qualité durant la dernière législature.

Le Président remercie Mme Bouvier de cette intervention improvisée.

Mme Glaus-Lembo, pour la commission Culture, Sports & Loisirs

Mme Glaus-Lembo demande au Président de lire le rapport. Le Président lit le rapport rédigé par Mme Vegezzi, présidente de la commission Culture, Sports & Loisirs 2015- 2020:

“ Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le rapport que je présente ici couvre les trois dernières années de cette législature, car j'ai pris mes fonctions en tant que conseillère municipale et présidente de la commission de Culture, Sports & Loisirs en mars 2017 à la suite de la démission d'Isabelle Isch.

Culture

1.1 Programmes culturels 2018-2021

L'ambition de la commission a été de proposer un programme culturel de qualité, riche et diversifié en privilégiant les productions et acteurs de la scène romande et s'adressant à un public large.

Nous avons proposé dix-huit spectacles en 2018, seize en 2019 et dix-huit en 2020 composés de films documentaires, musiques, théâtre, humour, danse, spectacles pour enfants.

L'Espace Culturel Genthod est hautement apprécié par les gens du spectacle et le public, car modulable il s'adapte à différents types de spectacles.

été présent pour moi, lors de l'organisation des séances et de la mise à jour des tableaux d'aide à l'étranger et en Suisse, ce dont je lui suis reconnaissante. Je les remercie tous pour leur travail remarquable de diligence, qui a permis à la commission de fonctionner de manière optimale.

Je suis très satisfaite de ces onze années au sein du Conseil municipal, qui ont été très enrichissantes, et d'avoir pu servir les intérêts de Genthod.

En guise de conclusion et parce que j'ai travaillé essentiellement avec des femmes lors de cette législature 2015-2020, que ce soit dans la commission des Affaires Sociales & Naturalisations, au sein du Bureau et à la mairie, je leur dois en clin d'œil une citation de Léon Tolstoï: "Femmes, c'est vous qui tenez entre vos mains le salut du monde".

La fréquentation est capricieuse. Les spectacles pour enfants, ceux dits à thèmes, ou comiques et les chorales en fin d'année ont attiré le plus de spectateurs. Je me permets d'en citer quelques-uns. Par exemple en 2018: "Les grandes illusions" de GianFrancoLeMagicien, "Le Petit orchestre de l'Est", "Un spectacle drôle" de Marina Rollman, "La chorale Africaine". En 2019: "Ma vie de Courbettes" Deshusses-Naftule, Soirée iranienne avec la projection du film "Nous trois ou rien", "Le Mentaliste" de Gabriel Tornay, "Hors-jeu" de Charles Nouveau, "Chants orthodoxes" par l'Ensemble Tchesnakov. En 2020, la dernière manifestation culturelle avant le confinement dû à la pandémie du coronavirus a été "Le Loto poétique" proposée par le théâtre Am Stram Gram, le 7 mars. Elle a attiré une centaine de participants venus en majorité de la rive gauche du lac.

Ceci confirme la bonne direction empruntée par la commission.

La pandémie du coronavirus nous a obligés à reporter à une date ultérieure six spectacles prévus pour ce printemps: "Trois hommes dans un bateau sans oublier le chien", "Théâtre sans animaux", "La cantatrice chauve", et trois collaborations avec le théâtre Alchimic; "Dégenre" one woman show humour Marie-Eve Musy, "Les amis" humour Brigitte Rosset-Frederic Recrosio, "Cornebidouille – Compagnie" spectacle pour enfants.

Cet arrêt de travail forcé durant une période indéterminée a laissé sans revenus les acteurs et intervenants des spectacles mentionnés ci-dessus. Les membres de la commission ont voté à majorité pour demander à l'Exécutif une avance sur le cachet pour les acteurs et intervenants des spectacles en attendant de pouvoir honorer leurs contrats reportés à l'automne ou à l'année prochaine. Nous voulions ainsi faire un geste et montrer notre solidarité avec eux.

En ce qui concerne le programme culturel pour l'année 2021, la commission a commencé à y travailler dès la rentrée en septembre 2019. Le 3 mars 2020, date de notre dernière réunion, nous l'avons terminé.

En dernier lieu, il me semble important de noter que le tarif des spectacles payants a été établi à CHF 20.- et CHF 10.- tarif réduit.



1.2 Partenariat avec les théâtres Alchimic et Am Stram Gram

Toujours dans l'optique d'offrir à notre commune un programme de qualité, nous avons conclu deux partenariats avec le théâtre Alchimic et le théâtre Am Stram Gram.

Les amateurs de théâtre savent que le théâtre Alchimic offre des pièces de qualité pour un public exigeant. Grâce à cette collaboration, nous avons ainsi pu apprécier en avant-première la nouvelle pièce écrite par le duo Deshusses-Naftule "Ma vie de courbettes" (2019), pour ne citer qu'un exemple. Nous proposons à notre public deux ou trois pièces à succès jouées à guichets fermés au théâtre Alchimic. Ainsi nous gagnons un plus grand public, bénéficions des connaissances, succès et conseils techniques du théâtre Alchimic, et enfin notre programme culturel figure sur leur site et également dans le théâtre.

Am Stram Gram est "le" théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Son programme pédagogique et culturel a fait rêver plus d'une génération. Le partenariat que nous avons conclu fait partie du programme conçu par Am Stram Gram intitulé "Théâtre en commun – Théâtre en communes". Il consiste à encourager le jeune public à apprécier des ouvrages littéraires, à la lecture à haute voix, à s'exprimer en public. Le "Loto poétique" joué le 7 mars 2020 a attiré un public largement venu de Genève.

1.3 Exposition Open House

Dans le cadre du programme culturel, la commission a imaginé une exposition de sculptures à ciel ouvert inspirée par l'exposition "Promenades" réalisée en 1985 au parc Lullin. L'art contemporain et l'architecture éveillent la curiosité. Cette exposition est adressée aux Genthodais mais également à un public plus vaste. Le but est de découvrir des œuvres et Genthod à travers un parcours d'art contemporain et architectural. L'ouverture de l'exposition "Open House" est prévue pour le printemps 2021.

Ce projet a été confié à Simon Lamunière, dont le parcours en tant que curateur est salué bien au-delà de nos frontières. Je ne citerai que ArtBasel dont il a été de 2000 à 2011 curateur de Art/Limited, la prestigieuse section d'œuvres monumentales. En 2012, il a été le président fondateur d'ArtGenève.

Ce projet a été unanimement approuvé par le Conseil municipal en 2018 avec une participation de la Commune de CHF 100'000.- sur un budget total de plus d'un million de francs.

Sports

Inspirée par quelques jeunes Genthousiens, la commission a organisé le tournoi de basket 3x3 en collaboration avec la fondation de la FIBA (Fédération internationale du basket). Un groupe de bénévoles s'est proposé pour porter le projet. Trois d'entre eux étaient de Genthod et un de Bellevue: Hervé Raboud, Gregory Marcante, Renato Viana et Paywand Golai.

Le succès du basketball 3x3, aussi appelé "street basket" est impressionnant. Depuis quelques années il a traversé l'Atlantique et gagne en popularité indépendamment de l'âge et du genre ; à tel point qu'il est devenu un sport olympique et devrait faire sa première apparition aux JO de Tokyo. La fondation de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) gère le développement de cette discipline. Nous avons rencontré M. Wanniger, son directeur, qui a soutenu notre projet. Il a mis à notre disposition tout le support nécessaire, informatique et humain pour organiser cette manifestation.

La première édition de ce tournoi à Genthod s'est tenue en mai 2019 et a été appréciée par les jeunes de la commune.

Suite à la pandémie du coronavirus cette manifestation n'a pas pu avoir lieu en 2020 ; elle a été reportée à mai 2021.

L'organisation de la deuxième édition du tournoi a été confiée à l'Association Sas'PartaGe dont deux membres ont fait partie de la première édition. Elle est soutenue par des bénévoles. La Commune de Genthod pourvoit en équipement (maillots, shorts, gourdes et sacs) les participants au tournoi.

La FIBA assure les arbitres ainsi que son programme informatique.

La première édition du tournoi à Genthod a été très bien accueillie et à titre personnel, je suis fière qu'il fasse partie du programme de la fondation de la FIBA car cela lui donne une visibilité autre qu'un simple tournoi de campagne.

Subventions

Les subventions jusqu'ici octroyées uniquement pour le sport ont été élargies en 2019 à la culture.

Bibliothèque

A titre personnel, mon regret a été de ne pas avoir suffisamment collaboré avec la bibliothèque.

J'ai eu l'occasion de découvrir quelques présentations organisées par Nicole Sacca, dont celle du dessinateur Fiami "Récite-moi La Fontaine", qui méritait plus que l'audience limitée due à l'espace restreint de la bibliothèque.

Je remercie chaleureusement les membres de la commission de Culture, Sports & Loisirs: Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Bastien Guex, Olivier Joss, Noun Jacques Sanou, Joël Schmulowitz et Michel Stalder pour leur engagement.

Nos projets ont été soutenus et portés à bien par Michel Stalder, adjoint au maire. Je l'en remercie. Enfin, je voudrais remercier Stéphane Baratelli pour sa patience et disponibilité ainsi que Sonia Lardi Debieux. Il va sans dire que sans leur aide bien des choses auraient été plus difficiles."

M. Sanou, pour la commission des Bâtiments

"En début de mandat, j'avais indiqué que le projet de la nouvelle voirie devrait être l'un des dossiers phares de notre législature. En effet, nous nous sommes attelés à la tâche, depuis le lancement du concours jusqu'au choix final de l'architecte pour la réalisation du projet. Un certain nombre de modifications ont été effectuées en cours de route, notamment la revue à la baisse du coût.

La commission a travaillé à l'acquisition de la maison Magnin, à la route de Malagny 4, avec le projet d'implantation de deux villas sur le terrain.

Un des dossiers, brûlant et émouvant, a été le Creux de Genthod. Une commission ad hoc a été créée à l'occasion pour s'en occuper. Et ce n'est pas encore fini.

Le projet de la nouvelle voirie-pompiers est devenu, pour finir, le projet nouveau centre de voirie. Les pompiers devront être regroupés au niveau cantonal. Le chantier du nouveau Centre de Voirie, à peine commencé, a dû interrompre ses travaux suite au dépôt de plainte de l'entreprise Casai. Heureusement, la justice a rejeté la plainte et l'entreprise a renoncé à faire recours. Les travaux ont repris le 15 juin 2020. La mise en service est prévue pour décembre 2020-janvier 2021.

Quant au chantier de Malagny 4, les travaux avancent normalement et selon le planning des architectes. La remise des locaux est prévue pour le mois d'avril 2021.

Pour ce qui est des détails des travaux de la commission, prière de se référer aux différents rapports semestriels disponibles sur CMNet.

La commission sous la prochaine législature devra réfléchir sur le projet de réaffectation du Rural ainsi que le projet de restauration du bâtiment de la mairie.

Je remercie très chaleureusement les membres de la commission des Bâtiments avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Ils ont toujours pris à cœur les intérêts de notre Commune.

Mes remerciements aussi à M. le Maire Wolfgang Honegger, qui a toujours été bien présent avec ses conseils et certaines orientations ainsi que M. l'Adjoint au maire Andréas Baumgartner qui a participé de manière ponctuelle aux séances de commission.

Un grand merci au secrétariat de leur disponibilité et promptitude, toujours avec le sourire."

M. Guex, pour la commission Environnement

Le Président, également président de la commission pour la législature 2015-2020, lit son rapport:

« Mesdames, Messieurs, chers membres du Conseil municipal et de l'Exécutif,

Au début de la précédente législature, la commission s'est fixé un programme de travail contenant notamment trois sujets principaux: le développement de l'aéroport, la gestion des déchets, et le mode d'entretien des espaces verts.

La commission a aussi abordé d'autres sujets comme l'éclairage public ou les journées de l'environnement.

Concernant le développement de l'aéroport, la commission n'a finalement pas abordé le sujet.

Gestion des déchets ménagers

La gestion des déchets est un sujet majeur, complexe, et sensible sur lequel la commission a travaillé dès 2016 avec le double objectif de l'amélioration de la qualité du tri et de la diminution de la quantité de déchets incinérés par habitant et par an. De plus, l'année 2017 a vu la fin des tolérances communales, c'est-à-dire que les communes ne pouvaient plus collecter gratuitement les déchets urbains, assimilables à des déchets ménagers, produits par des entreprises.

Dans ce contexte, une étude portant sur l'implantation de points de collecte de déchets ou écopoints a été réalisée en 2016 par un bureau d'ingénieurs. Cette étude, qui a servi de base à la réflexion de la commission, a été associée à un relevé par la Mairie de tous les containers collectifs privés de la commune, ainsi que des écopoints existants. Par ailleurs, l'écopoint du chemin de la Pralay a été construit en 2016. La construction de cet écopoint s'est accompagnée d'une décision unilatérale de l'Exécutif de ne plus relever les déchets ménagers porte-à-porte sur une partie du chemin de la Pralay.

En 2018, la commission a validé une variante de l'étude relative pour l'implantation des écopoints en vue d'une phase-test au moyen de containers provisoires. Cette même année, à la demande de la commission, la récolte des déchets de cuisine a débuté sur le territoire communal, à l'aide de l'action cantonale de la 'P'tite Poubelle Verte'.

En 2019, une séance publique d'information a eu lieu concernant la phase-test de plusieurs nouveaux emplacements de tri. Depuis, ladite phase-test est en cours de réalisation.

S'appuyant sur les retours d'expérience, la commission a durant toute la législature, et ce dès 2017, demandé que la Commune de Genthod collabore avec la Commune de Bellevue pour le développement des points de collecte, souhaité l'intégration de la population à la réflexion à travers une démarche participative, relevé l'importance de la communication, demandé d'effectuer une phase d'essai pour expérimenter des solutions de collecte des déchets, exprimé le besoin de données chiffrées afin de connaître le comportement des habitants en matière de gestion de déchets et éviter des investissements improductifs, demandé des informations à propos des coûts réels tant environnementaux que financiers des différentes solutions de collecte.

Le bilan de ce travail est mitigé. La Commune a bien organisé une phase-test dans l'objectif d'évaluer l'adéquation au tissu bâti et social de Genthod du système de collecte au moyen d'écopoints. Cette phase-test est accompagnée d'un questionnaire portant non seulement sur l'évaluation de la phase-test proprement dite, mais également sur la manière dont les habitants de la commune gèrent leurs déchets. Ce questionnaire associé aux chiffres de la collecte des déchets répondra au besoin de données de la commission Environnement.

En revanche, les demandes concernant la collaboration avec Bellevue, une démarche participative et les coûts des différentes solutions de collecte sont restées lettre morte.



Dès lors, la réflexion concernant la gestion des déchets ménagers n'a pas encore abouti. De l'avis de la commission, la réalisation définitive de nouveaux écopoints, comme l'évolution future du système de collecte des déchets ménagers de la commune, dépendra du résultat de la phase-test.

Modes d'entretien des espaces verts

Bien que particulièrement concernée par le sujet, la commission Environnement n'a pas développé autant que souhaité le sujet. En effet, elle a demandé à la Mairie des explications concernant la gestion des espaces verts de la commune, mais ne les a pas obtenues. La commission n'a pas non plus élaboré un document à l'attention de la Mairie afin de lui faire part de ses vues en matière de promotion de la biodiversité, comme elle l'avait pourtant exprimé.

En revanche, durant la législature Genthod est devenue une commune sans pesticides en ce qui concerne l'entretien de ses espaces verts.

Patrimoine arboré

La législature a vu plusieurs actions concernant les arbres de la commune.

Les alignements de vieux chênes de la route de Valavran et du chemin de Chênes ont fait l'objet d'un diagnostic sanitaire qui a conduit à une campagne de soin, d'élagage et d'abattage. Des plantations ont été réalisées pour remplacer les sujets abattus.

Un dépôt de mulch, qui sert de soin aux arbres, a été déposé sous les marronniers du mail Lullin.

Des arbres du préau de l'école, plantés lors de la construction du nouveau centre communal, ont été remplacés en raison de leur mauvais état.

Enfin, un verger haute tige a été planté avec les enfants de l'école dans la campagne Lullin. Cette dernière ayant aussi fait l'objet d'une intervention conséquente de coupe d'arbres et de buissons dûment autorisée.

Journée de l'environnement

Durant la législature, la commission a choisi trois sujets relatifs aux déchets: une visite de l'usine d'incinération d'ordures ménagères des Cheneviers en 2016; le thème du compostage en 2017 ; et la réduction de la production de déchets en 2019. En 2018, une visite du musée de l'agriculture de Chiblins a été organisée.

Eclairage public

En fin de la législature, suite à l'action "La Nuit est belle", la commission a abordé le sujet de l'éclairage nocturne de la commune, comme le Conseil lui en a donné mandat, en commençant par rencontrer un spécialiste des Services industriels de Genève (SIG) afin de comprendre comment est organisé le réseau d'éclairage public. Elle a commencé à examiner la situation de la commune et à discuter d'un éventuel projet.

Divers

La commission s'est aussi intéressée à la décoration florale de la commune, aux ateliers de décoration de Noël et de Pâques, au projet de Velospot, ainsi qu'aux images qui décorent les caissons électriques SIG de la commune. Elle a enfin œuvré à rendre la formule du videgreniers plus conviviale et attractive.

Pour conclure, en plus des membres de la commission et de M. Andréas Baumgartner, adjoint en charge du dicastère lors de la dernière législature, je tiens particulièrement à remercier Mme Sandra Rochat qui a assuré avec compétence la réalisation des projets pour le thème de l'environnement au sein de l'équipe de la Mairie.

Je vous remercie pour votre attention."

M. Guex, pour la commission des Finances

Le Président lit le rapport rédigé par Marie-France Mutillod, présidente de la commission des Finances 2015-2020:

" Sous la présidence de Jean Keller (1.6.2015-1.11.2017), la commission des Finances s'est réunie essentiellement pour étudier les propositions de budgets de la Mairie ainsi que les comptes avant d'être soumis à l'approbation du Conseil municipal.



Lors de l'analyse des comptes 2015, il a été constaté un déficit dépassant 4 millions de francs. Ce résultat provenait essentiellement de la forte augmentation de la contribution de la Commune à la péréquation intercommunale ainsi qu'une baisse importante des recettes sur les personnes morales. Par contre, la commission a été satisfaite de constater que les comptes 2016 puissent être à l'équilibre à l'heure où l'Administration fiscale cantonale prévoyait une baisse significative des rentrées fiscales.

Suite au préavis favorable de la commission, le Conseil municipal, dans sa séance du 10 janvier 2017, a donné son accord pour l'acquisition de la propriété sise au 4, route de Malagny pour un montant de 2,8 millions de francs.

La commission s'est également penchée sur un crédit d'étude portant sur la construction d'un bassin de rétention multi-usages au nant de Crève-Coeur, la réfection des collecteurs de la route de Malagny et du chemin de la Pralay ainsi que la réfection de la chaussée.

Lors de la séance du 7 novembre 2017, le Conseil municipal a procédé à la nomination de la soussignée à la présidence de la commission des Finances en remplacement de M. Jean Keller, démissionnaire.

La commission a poursuivi son action portant une attention particulière sur le maintien de l'équilibre entre des prestations de qualité pour la population et la maîtrise des coûts.

Elle a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2017 affichant un excédent de l'ordre de CHF 300'000.-. Les recettes fiscales se sont élevées à plus de 16 millions, largement au-dessus du montant budgété, permettant des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 1'088'519.-. Une provision de 5 millions de francs a été comptabilisée en prévision de la péréquation 2019 afin d'éviter une augmentation du centime additionnel.

Après examen du devis général du futur centre de voirie s'élevant à CHF 4'150'000.-, la commission, dans sa séance du 27 mars 2018, a émis un préavis favorable. Nous avons également accepté divers crédits supplémentaires. Par ailleurs, M. le Maire nous a informés de la sous-couverture de la caisse de prévoyance professionnelle d'un montant de 3,8 millions de francs.

Lors de la séance du 11 septembre 2018, la commission s'est penchée sur la construction des collecteurs au chemin des Chênes, du futur centre voirie et a adopté le plan financier à l'unanimité. La commission a également donné un préavis favorable se rapportant au crédit d'investissement "rte de Malagny 4" d'un montant de 3 millions de francs portant sur la construction de deux nouveaux bâtiments comportant deux appartements chacun.

Elle a aussi étudié l'impact pour Genthod de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Au vu de l'étroitesse de l'assiette fiscale de la Commune, la commission considère qu'une réflexion soit engagée

par rapport à d'éventuels déclassements de terrains qui permettraient la venue de nouvelles entreprises.

Lors de la séance du 8 janvier 2019, la commission s'est prononcée en faveur de la participation de la Commune au projet de la piscine intercommunale de Pré-Bois. Elle a également donné un préavis favorable se rapportant à un prêt-relais de CHF 104'000.- destiné à la rénovation du temple de Genthod.

La séance du 4 février 2019 concernant le crédit d'investissement destiné à l'acquisition des bâtiments du Creux-de-Genthod a dû être reportée au 11 février, faute d'avoir reçu à temps certains documents importants et compléments d'information de la Mairie.

La commission a insisté sur la nécessité d'auditionner l'expert mandaté par l'Exécutif afin d'obtenir des explications se rapportant aux expertises des bâtiments du Creux de Genthod. Avant de se prononcer sur le crédit d'investissement, elle a également demandé à M. le Maire de lui présenter les loyers mensuels à titre confidentiel. Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, la commission a donné un préavis positif sur ce crédit.

La commission a donné son accord sur le principe d'un coût total de CHF 165'000.- destiné au financement du projet "Open House", accord subordonné à un certain nombre de conditions.

Dans sa séance du 30 avril 2019, la commission des Finances a été désagréablement surprise de constater que le rapport de l'organe de révision avait émis une opinion avec réserve. Selon les explications reçues de cet organe, il s'avère que le patrimoine financier de la Commune n'a pas été réévalué conformément aux dispositions légales en vigueur lors du passage au modèle comptable MCH2 à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission a demandé à M. le Maire de solliciter un délai auprès du service compétent pour l'approbation des comptes 2018, ceci afin de lui permettre de régulariser la situation. Il convient de noter que la valeur du patrimoine au 31.12.2018 a augmenté de CHF 4,3 millions suite à l'expertise effectuée depuis la première présentation des comptes.

Lors de la séance du 11 juin 2019, la commission des Finances a émis un préavis favorable concernant les comptes 2018 qui présentaient un résultat positif de CHF 1'269'973.- dû essentiellement à une réévaluation des actions de la BCGE au cours du marché.

Lors de la séance du 29 octobre 2019, la commission des Finances s'est penchée sur la proposition de budget 2020 en y apportant quelques modifications.

Les subventions pour les usagers des TPG passent de CHF 100.- à CHF 150.-.

L'enveloppe budgétaire concernant les indemnités allouées aux conseillers municipaux a été revue à la hausse avec effet au 1^{er} janvier 2020. Par contre, les augmentations prévues pour les membres de l'Exécutif ne seront applicables qu'à partir du 1^{er} juin 2020.

Le budget avec les modifications demandées est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission des Finances.

Lors de la séance du 3 décembre 2019, la commission des Finances a donné son accord concernant un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'investissement du centre communal.

En ce début d'année 2020, la commission s'est penchée sur les projets de délibérations portant sur l'acquisition de trois bâtiments du Creux de Genthod. En date du 18 février 2020, la commission a auditionné la directrice et une juriste du Service des affaires communales afin de clarifier la situation suite à l'aboutissement du référendum du 24 novembre 2019. La directrice nous a informés que d'un point de vue légal, elle n'avait pas d'objection à ce que les superficiaires soient indemnisés au cas par cas. La préparation d'une délibération par habitation lui semblait adéquat. De plus, le fait d'arriver au montant correspondant à celui refusé en votation n'apparaissait pas non plus problématique.

La commission s'est donc prononcée en faveur de l'acquisition de trois bâtiments et un quatrième lors de la séance du 24 février 2020 pour un montant total de CHF 1'511'000.-.

En outre, elle a donné un préavis favorable pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la Compagnie des sapeurs-pompiers d'un montant de CHF 205'000.-.

En raison de la situation particulière engendrée par le Covid-19, la commission n'a pas été en mesure de se réunir pour la présentation des comptes 2019 ainsi que la formulation d'un préavis.

Selon les directives reçues de M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, les comptes 2019 devaient être transmis directement par M. le Maire au Conseil d'Etat, ceci après approbation par l'organe de révision des comptes. A cet égard, il convient de souligner que cette situation a provoqué un sentiment de frustration auprès de plusieurs commissaires, considérant le fait de ne pouvoir exercer leurs droits et devoirs d'élus posait un problème.

Pour conclure, la commission et ses membres ont traversé des périodes de grandes turbulences engendrées par des dossiers particulièrement sensibles. A cet effet, il sied de relever l'immense implication des commissaires qui ont exprimé leur opinion avec courage et détermination dans des décisions parfois très difficiles.

Ce fut un réel plaisir de travailler avec les membres de ma commission, et je voudrais les remercier très sincèrement pour leur investissement, et la confiance qu'ils m'ont témoignée au cours de ma présidence.

Je tiens aussi à remercier tous les membres du secrétariat de la Mairie pour leur disponibilité, toujours présents en toutes circonstances. Sans eux rien n'aurait été possible.

Un grand merci également à M. Yvan Masserey, notre comptable, pour son dévouement et son précieux soutien que j'ai particulièrement appréciés.

'La collégialité est le nerf de la guerre, seul nous ne pourrions rien réaliser, partageons nos connaissances avec les autres et le monde s'améliorera.'

Je souhaite une très bonne suite aux conseillers sortants, ainsi qu'aux nouveaux élus pour cette législature 2020-2025."

M. Rosset, pour la commission du Génie Civil

M. Rosset lit le rapport rédigé par M. Joël Schmulowitz, président de la commission du Génie Civil 2015-2020:

''

Canalisations

Notre commission du Génie Civil a ceci de particulier qu'elle avalise principalement des projets de travaux obligatoires et les dépenses qui leur sont liées. Ces projets sont principalement ordonnés par la Direction générale de l'eau, via la Mairie qui mandate notre bureau d'ingénieur, pour la mise en œuvre technique et la surveillance des chantiers. En effet, la majorité des travaux de cette législature se sont situés en sous-sol. Il s'agit principalement de canalisations et de raccordements destinés à l'évacuation des eaux claires et usées, que ce soit leur remplacement pour cause de vieillissement ou leur réalisation pour recevoir des débits plus importants suite à de nouvelles implantations situées sur les bassins versants de notre commune.

Les travaux préliminaires destinés aux demandes d'autorisation ainsi que leur surveillance sont assurés par notre fidèle et compétent bureau, Buffet Boymond.



En fin de législature, nous arrivons à la phase III, la dernière, c'est-à-dire l'évacuation des eaux claires du bassin versant Pralay-Malagny-Troiselles. Sa canalisation doit obligatoirement passer sous les voies CFF et sous la route de Lausanne pour déverser ses eaux dans le lac. Ce parcours compliqué et délicat a nécessité de nombreuses études.

Routes, rues, trottoirs et équipements

La commission a accepté un crédit d'étude de CHF 85'000.- pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au nant de Crève-cœur, nécessaire à la récupération et à la gestion des eaux claires des quartiers Fauvette et Chêna. Ce bassin sera réalisé dans la partie forestière du chemin de la Fermette. D'autre part, la commission a voté à l'unanimité la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur le chemin de la Gandole, ouvrant définitivement la voie à ce type de surfacage dans notre commune.

La commission a aussi approuvé la construction d'un trottoir le long du chemin des Chênes, situé sur sa droite en montant, après l'intersection du chemin de Pierre-Grise. Ce trottoir sécurise la sortie des habitations débouchant directement sur la route. Une étude pour la pose de ralentisseurs sur le même chemin est en cours.

Suite à une pétition et son acceptation par la commission, le chemin des Rousses est aujourd'hui en statut bordiers autorisés pour le bonheur des promeneurs et des enfants.

Au chemin de la Gandole, la commission demande une étude pour l'élargissement de son trottoir ainsi que la création d'un cheminement piétonnier entre le parking et la haie actuelle qui serait déplacée vers le mail Lullin pour sécuriser l'accès à la place de jeux depuis le parking. Compte tenu des particularités du lieu, la commission souhaite se réunir conjointement avec la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité pour enfin trouver avec elle des solutions pratiques le long de ce chemin et, plus largement, définir une politique cohérente du parcage des voitures sur la commune.

A la rue du Village, la commission souhaiterait une inversion du sens unique et la limitation de la vitesse dans le village à 20km/h ainsi qu'un passage de 40km/h à 30km/h dans le reste de la commune.

Il apparaît que la commission du Génie Civil perd peu à peu ses prérogatives et par-delà même son efficacité. Exemple: pour le traitement des végétaux aux bords des routes elle doit s'en référer à la commission de l'Environnement, et pour la création de nouvelles voies, un chemin en 'bordiers autorisés' ou pour un simple passage piéton, elle doit s'en référer à la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité. Bien sûr ces commissions sont compétentes et peuvent se réunir en interaction pour appréhender des solutions, mais nous pouvons aussi estimer que les membres de la commission du Génie Civil ont toutes les qualités nécessaires pour prendre ce type de décision.

Route de Lausanne

En commission élargie au Conseil municipal, nous avons bénéficié d'une information précise et détaillée relative aux futurs travaux que l'Etat engage sur la route de Lausanne, présentée par M. Serge Buillard, chef du Service des routes, accompagné de M. Benoît Lacas, ingénieur à l'Office cantonal des transports. Nous avons donc appris que ces travaux étaient destinés principalement à la pose d'un revêtement phonoabsorbant, qui s'étendra sur un tronçon de 2 km. Les deux voies seront malheureusement conservées et des places de parc à titre d'essai sont prévues le long de la route dans l'axe de la route du Creux-de-Genthod.

Les conseillers et conseillères présents se sont étonnés que lors de cette dernière législature la Mairie au courant de ces travaux n'ait pas mandaté, à l'instar des communes voisines, un bureau d'ingénieur qui nous aurait soumis, selon nos désirs, des projets destinés à l'amélioration esthétique, végétale et pratique de cette route importante qui traverse notre commune. Concernant le parking prévu le long de la route de Lausanne, la commission souhaite sauver ce qui peut encore l'être par une végétalisation de la zone avec également la plantation d'un arbre toutes les quatre places de parc.

Creux de Genthod

Lors de sa dernière rencontre, la commission a abordé les problèmes d'encombrement et de circulation l'été au Creux de Genthod. Une étude sérieuse s'impose pour trouver des solutions afin que ce lieu unique retrouve un peu sérénité.

Je souhaite mes meilleurs vœux de réussite à la nouvelle commission du Génie Civil et je remercie sincèrement ma commission qui a intelligemment œuvré afin de trouver des solutions pour résoudre des problèmes ardues."

M. Reinmann, pour la commission de la Sécurité Publique

M. Reinmann résume oralement le rapport rédigé par M. Rychner, président de la commission de la Sécurité Publique 2015-2020:

''

Compte rendu du 1^{er} semestre 2020

Ce dernier semestre de la législature, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie pour les dernières fois avant la crise sanitaire du Covid-19 les 10 décembre 2019 et 7 janvier 2020. Hormis d'intéressants divers, l'achat d'un nouveau camion de pompier pour notre Compagnie a été voté à l'unanimité. Le Conseil municipal a entériné notre choix le 4 février 2020, accordant une somme de CHF 205'000.- également à l'unanimité.

Compte rendu de la législature 2015-2020

Quant au travail de la commission de la Sécurité Publique durant l'ensemble de la législature 2015-2020, elle a traité des principaux sujets suivants:

- > Bien-sûr, les budgets annuels et les diverses subventions et investissements à accorder: à la Société de Sauvetage de Bellevue-Genthod pour contribuer à l'acquisition d'une nouvelle vedette d'intervention sur le lac, ou encore à notre Compagnie de pompiers gentousienne, pour notre participation à l'achat d'un nouveau véhicule de pompier intercommunal. Et encore à notre Compagnie, et pour elle seule comme mentionné plus haut dans le compte-rendu semestriel, pour le remplacement de leur très ancienne unité d'intervention;
- > les caméras de vidéosurveillance: elles furent tantôt acceptées pour les places de parking des Chânets (Bellevue) louées par Genthod, tantôt refusées pour celles devant être implantées sur notre commune. Les temps changent et la commission a émis le souhait que ce dossier soit repris lors de la prochaine législature;
- > la gestion des lieux de loisirs ou de transit: il s'agit, entre autres, des Bains du Saugy victimes de leur succès et, malheureusement aussi, d'une éducation lacunaire, parfois en débandade, de certains. Ou encore du transit motorisé de notre village et de notre commune par un nombre croissant d'usagers de la route et, malheureusement de temps à autre, par des excités de la route de plus en plus nombreux;
- > l'éclairage sécuritaire: point trop n'en faut. Il s'agit de sécuriser nos chemins et passages piétons en les éclairant sans pour autant basculer dans la production de pollution lumineuse;
- > le superflu ou le nécessaire: appréciations très subjectives, nous y fûmes confrontés lors de demandes de certains de nos habitants pour l'installation de miroirs routiers, ou encore, pour l'augmentation du nombre de patrouilleuses scolaires. Là encore, il faut se garder du superflu, voire des remèdes qui peuvent être pires que les maux.

Voilà pour l'essentiel. Quoi qu'il en soit, le dialogue entre les commissaires, ainsi qu'avec notre représentant de l'Exécutif, a toujours été aisé et constructif durant ces cinq années. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Après 21 années au délibératif de Genthod, j'adresse mes meilleurs vœux de réussite au nouvel Exécutif, au nouveau Conseil municipal ainsi qu'aux futurs membres de cette fort intéressante commission de la Sécurité Publique 2020-2025".

M. Reinmann ajoute que pour les caméras de surveillance, on s'acheminerait plutôt vers l'implantation de caméras aux abords des écopoints. Il ajoute également que des problèmes de graffitis ont été observés autour de l'école.

Mme Udry, pour la commission Ad Hoc Cour des Comptes

Mme Udry, présidente de la commission Ad Hoc Cour des Comptes 2015-2020, donne lecture de son rapport:

'' La commission a été mise en place suite au rapport de la Cour des comptes du 2 octobre 2019, faisant état d'irrégularités dans les comptes de la Commune et de détresse du personnel.

Le rôle de la commission était d'accompagner le travail de la Mairie concernant la mise en place des recommandations faites par la Cour des comptes ainsi que le suivi de l'engagement d'un nouveau secrétaire général et de l'audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines de la Commune.

Elle s'est réunie quatre fois et a suivi l'évolution de ces changements. Elle a notamment insisté sur l'importance d'instaurer une stratégie RH au vu de l'importance du personnel de la mairie sans qui le Conseil municipal ne pourrait pas fonctionner.

Les membres sont ravis que la Commune ait pu, avec le soutien de la commission, engager dans un délai restreint un nouveau secrétaire général correspondant parfaitement au poste. Les critères de sélection mis en avant par la commission étaient notamment la bienveillance, une expérience de gestion du personnel, une formation en gestion d'administration publique, la compréhension du fonctionnement d'une petite commune.

La commission a aussi demandé des explications sur la procédure de révision des factures.

Cette commission temporaire n'a pu réagir qu'après un acte grave. Lors de cette nouvelle législature, la commission des Finance, Administration et Economie Publique pourra poursuivre le travail commencé par la commission Ad Hoc.

Je tiens à remercier tout particulièrement Sonia Lardi Debieux qui nous a grandement aidés ainsi que les membres de la commission qui ont, grâce à leur travail uni, proposé des solutions concrètes."

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2020

Mme Udry | présidente de la commission Finance, Administration et Economie Publique

"La commission s'est penchée depuis le mois de juin principalement sur l'élaboration du budget. A cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement MM. Masserey et Rochat pour leur travail ainsi que la Mairie pour sa transparence et la qualité du budget présenté, lequel n'a presque pas nécessité d'adaptation. Je remercie aussi les membres de la commission pour leur investissement et leur travail."

Mme Bouvier | présidente de la commission Aménagement et Mobilité

"La commission s'est réunie cinq fois depuis le mois de juin, l'objet principal étant le plan directeur communal (PDCoM) et le processus de consultation de la population en lien avec la révision de ce PDCoM. Mme Robyr, l'architecte-urbaniste en charge de ce travail, est venue faire un point de la situation, accompagnée par le responsable de l'entreprise Label Vert, cette dernière étant en charge du processus de consultation de la population.

Pendant l'été, certains membres de la Mairie, Mme Guinand, M. Rochat, Mme Rochat ainsi que l'urbaniste, ont affiné le questionnaire destiné à la population, tant au niveau du public ciblé, que de la présentation graphique du questionnaire et du format des ateliers.

Tous ces documents sont disponibles sur CMNet.

De leur côté, les membres de la commission ont rempli un questionnaire en ligne afin de sonder leurs impressions et leur vécu de la commune, notamment sur les forces et faiblesses de Genthod. Entre septembre et octobre, 200 questionnaires ont été retournés et six ateliers avec un total de 110 participants sur le processus participatif ont eu lieu. Une restitution de ce processus avec un catalogue d'idées et des récits de vie s'est faite précédemment dans la soirée, en présence de l'urbaniste et de Label Vert. Les membres de la commission ont choisi un thème qui servira de fil rouge pour le PDCoM. A l'unanimité, c'est le lien au sens large qui a été retenu: lien entre les habitants, entre les différents districts de Genthod, entre les générations.

A côté du PDCoM a aussi été abordé le thème de la mobilité douce. Une demande de M. Guex d'un agrandissement du parking à vélo à l'école, ainsi qu'un plan de mobilité scolaire, sont actuellement à l'étude par l'Exécutif et par l'Association transports et environnement (ATE). Un questionnaire envoyé aux parents est en cours d'analyse. Un des buts de ce plan de mobilité douce est de sécuriser le chemin des écoliers.

D'autre part, toujours dans la mobilité douce, nous avons reçu un duo de concepteurs de bornes de recharge pour vélo électrique. Ce projet a été jugé intéressant par la commission, mais nécessite d'être plus abouti. La commission en reparlera

en temps voulu, éventuellement quand Versoix, l'une des premières communes à l'implémenter, l'aura réalisé, ce qui nous permettra d'en observer les effets.

Une présentation de projets de construction privés dans le secteur de la Petite-Voie a été faite par M. Rochat. Ce sont principalement des logements, et certains de ces projets sont déjà en cours.

Enfin, un représentant du Département de l'infrastructure est venu présenter le projet de réaménagement de la route de Lausanne à Bellevue, notre commune étant concernée par le segment entre la route de la Printanière et le rond-point à la sortie de Bellevue. Nous avons appris que le tronçon de Bellevue sera limité à 30 km/h et la commission s'est inquiétée d'un éventuel report du trafic sur Genthod. Une bi-commission Aménagement et Mobilité, et Sécurité est envisagée en 2021 à ce sujet.

Si 2020 a été très active, l'année prochaine s'annonce intense puisqu'il y a déjà trois séances agendées au mois de janvier, avec à l'ordre du jour la pétition contre le parking du parc Magnin à la route de Malagny, un projet de construction à la Printanière, et l'amorce du PDCoM avec les différents scénarios proposés.

Je remercie les membres de la commission, ainsi que l'Exécutif et le personnel administratif pour l'excellente collaboration et le soutien apporté."



M Sanou | président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

“La commission des bâtiments s’est réunie le 15 septembre dernier pour discuter des droits de superficie du Creux-de-Genthod et surtout des souhaits formulés par les anciens superficiaires. Cette séance était élargie à l’ensemble des membres du Conseil municipal. Il a été décidé d’établir de nouveaux droits de superficie.

Ensuite, la commission s’est réunie le 29 septembre pour voter le budget 2021. Le budget a été voté à l’unanimité. A cette séance, les représentants des bureaux d’architectes Widmann et Sylla nous ont informés de travaux imprévus au 4, route de Malagny.

En date du 26 octobre, la commission s’est réunie sous la direction éclairée de la vice-présidente, afin d’analyser le projet du nouveau contrat des droits de superficie du Creux-de-Genthod. Il a été retenu de proposer aux superficiaires de renouveler leurs droits pour une durée de 30 ans. La commission a mandaté l’Exécutif d’en discuter avec les superficiaires et de revenir vers elle à la prochaine séance.

Pour ce qui est du projet de la nouvelle voirie, les travaux vont bon train et les agents pourront prendre possession des locaux fin janvier ou début février 2021.

Quant au projet du 4, route de Malagny, les travaux avancent aussi. La remise des bâtiments devrait se faire début avril 2021.”

M Righetti lit le rapport de M. Reinmann, président de la commission Sécurité (absent)

“La commission Sécurité s’est réunie à deux reprises depuis le mois de juin.

Lors de la séance du 1^{er} septembre, un compte-rendu de la législature précédente a été lu. L’installation de caméras de surveillance aux écopoints a été proposée pour lutter contre les incivilités répétées. La commission a chargé l’Exécutif de prendre contact avec la Commune de Bellevue pour les modalités pratiques comme l’exploitation des données.

La Commune désire améliorer la gestion des bains du Saugy. A cet effet, elle reprend les rondes de l’entreprise Python et va contacter la FASE pour entrevoir une collaboration avec des médiateurs.

La commission désire accroître la sécurité routière dans la commune. Elle propose une limitation de vitesse à 30 km/h, et 20 km/h au centre. Cette proposition est à discuter avec la commission Aménagement et Mobilité.

L’installation d’un miroir a été suggérée au bout du chemin du Presbytère.

Lors de la séance du 26 octobre, la commission a passé en revue le budget 2021, qui présente des charges de CHF 580’337.- et des revenus de CHF 70’200. Ce budget a été accepté à l’unanimité.

Une discussion a été menée au sujet des CHF 170’000.- alloués à l’entreprise Python pour les rondes. Il semblait nécessaire d’augmenter ce poste car plus de présence est demandée au Saugy. Le Maire propose de changer la répartition des rondes dans la commune pour mieux desservir les bains du Saugy.

Le Conseil municipal du mois de juin avait renvoyé le sujet de la suppression des grils en commission. Après un tour de table, il en résulte que cette suppression demandée par le Canton est incontournable, et que la possibilité de les placer ailleurs n’est plus à l’ordre du jour. En tous cas, notre maire ne les veut pas dans son jardin!

Les commissaires sont remerciés de leur travail.”

Mme Vizcaino | présidente de la commission Social et Naturalisations

“La commission Social et Naturalisations s’est réunie quatre fois depuis juin dernier et va se réunir une cinquième fois la semaine prochaine; séance à laquelle Mme Picard Flumet a été invitée afin qu’elle nous présente son travail et que nous puissions envisager une éventuelle collaboration.

Les membres de la commission ont, en premier lieu, réfléchi aux contenus qu’ils désiraient privilégier lors des séances de la commission:

- > pour l’aide à l’étranger – afin de cibler davantage les dossiers que reçoit la Mairie et en limiter le nombre, trois thèmes ont été choisis: les femmes, l’agriculture qui permet une autonomie locale, et la formation/ éducation. D’autre part, pour que les dossiers soient étudiés par les membres de la commission, des critères quant au contenu et à la forme ont été retenus et mis sous la forme d’un tableau Excel qui facilite un pré-tri et l’étude des dossiers retenus;
- > pour l’aide en Suisse – jusqu’à cette année, un budget était alloué à l’Exécutif et un autre à la commission. Afin d’éviter un saupoudrage de l’aide financière de la Commune, des doublons ou passer à côté d’une association, il a été convenu d’entente avec Mme Guinand, responsable du dicastère des affaires sociales, que la gestion des dossiers serait laissée à l’Exécutif seul;
- > pour les aînés et les jeunes – afin de mieux cibler les besoins de ces derniers, de réfléchir à ce qui pourrait être mis en place et aux objectifs de nos traditionnelles sorties, une collaboration est souhaitée avec le service social de Genthod, des associations de la commune telles celle du Bel Age, et des structures pour les jeunes telles que la FASE.

En ce qui concerne les naturalisations, la Mairie a reçu cinq demandes. Quatre ont été traitées par la commission et la dernière le sera au début d’année prochaine.



Pour finir, voici un résumé de ce qui a été traité depuis juin par la commission:

- > pour l'aide humanitaire à l'étranger – pendant la période de mars à juin, la Mairie a reçu un grand nombre de demandes d'aide financière. Elles ont toutes été renvoyées à leurs émissaires avec une lettre qui leur précisait les nouveaux critères d'étude des dossiers et leur demandait de se conformer à ceux-ci s'ils voulaient toujours faire leur demande. Depuis lors, neuf demandes sont parvenues à la Mairie, dont quatre n'ont pas passé le pré-tri, et quatre ont été traitées par les commissaires. Deux d'entre elles ont reçu une aide financière de CHF 8'000.- pour l'une et CHF 8'600.- pour l'autre. Chaque somme permettra la réalisation totale du projet ou d'une partie conséquente du projet, et un meilleur suivi par les commissaires;
- > pour les sorties aînés – vu les conditions sanitaires liées au coronavirus, il n'y en a eu aucune cette année. Jusqu'à l'annulation des Automnales, nous avions bon espoir de pouvoir organiser au moins une sortie, cette année, et les aînés de notre commune avaient déjà reçu un courrier à cet effet. Malheureusement, les Automnales ont été annulées. Toutefois, pour marquer l'intérêt de la Commune pour ses aînés, comme vous l'a déjà expliqué Mme Guinand, les autorités communales ont décidé de leur offrir un cadeau de fin d'année.

Pour associer la commission à cette belle action, les membres de la commission ont été invités à aider à l'emballage des produits offerts.

Pour conclure, j'aimerais remercier Mme Rochat pour le pré-tri qu'elle effectue à la réception des dossiers de demande d'aide à l'étranger, l'ensemble des commissaires pour leur intérêt et leur participation active, Mme Guinand pour sa collaboration et ses importants retours à la commission, et enfin M. Rochat pour ses précieux conseils en début de législature."

Mme Glaus-Lembo | présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

"Depuis le début de cette nouvelle législature, la commission Culture, Sport et Loisirs s'est réunie à cinq reprises. La première séance a été essentiellement consacrée à la présentation des divers travaux qui sont faits par cette commission puisque tous les commissaires actuels en sont de nouveaux membres.

La saison culturelle 2020 a pris une tournure toute particulière, ceci en raison de la pandémie de Covid-19. Car comme vous avez pu le constater, une grande partie des spectacles programmés tout au long de l'année ont dû être annulés et renvoyés à l'année prochaine. Les spectacles concernés sont les suivants: "Central Park West", pièce de théâtre comique

mise en scène par Didier Carrier; "Dé-gendre", one women show de/par Marie-Eve Musy; "Théâtre sans animaux", pièce de théâtre comique, mise en scène par Sylvain Ferron en collaboration avec le théâtre Alchimic; "Cornebidouille", spectacle pour enfants par Pierre Bertrand; "La cantatrice chauve", pièce de théâtre mise en scène par Cyril Kaiser en collaboration avec le théâtre Alchimic; et "Ma cuisine intérieure", spectacle humoristique avec Brigitte Rosset qui viendra remplacer le spectacle comique "Les amis" qui aurait dû être joué le 2 mai.

Le fait d'avoir pu renvoyer ces spectacles à l'année prochaine est certes une très bonne chose. En revanche, cette situation ne nous a malheureusement pas permis, pour des raisons évidentes, de programmer plusieurs nouveaux spectacles, comme nous le faisons habituellement. Cette situation met les artistes et tous les milieux artistiques dans une situation délicate. C'est pourquoi, nous espérons de tout cœur que la situation sanitaire s'améliorera rapidement. Néanmoins, le programme culturel 2021 sera imprimé en deux fois, ce qui permettra d'apporter, si nécessaire, des corrections sur la partie relative au deuxième semestre.



Concours de dessins de l'Escalade

Comme vous le savez, chaque année un concours de dessin est proposé aux enfants de l'école par la commission. Habituellement, le dessin gagnant est ensuite imprimé sur des T-Shirts qui sont ensuite distribués aux petits coureurs qui participent à la course de l'Escalade.

Mais la course ayant été annulée, les membres de la commission ont décidé de maintenir le concours et de remplacer les T-Shirts par des masques pour tous, imprimés du dessin gagnant ainsi que de l'écusson de notre commune. Et ceci afin que les enfants reçoivent un souvenir symbolique de cette année si particulière. Et le gagnant de cette année est une très jeune demoiselle de cinq ans du nom de Sienna Steigmeier. C'est la première fois que le concours est remporté par un enfant de 1P. Sienna a dessiné une très jolie marmite qui tire la langue. En deuxième position, nous avons Lou Wescher, ex aequo avec Paolo Paganini et en troisième position, Jonas Schopfer. Nous les félicitons pour leur formidable créativité et nous remercions de tout cœur tous les enfants qui ont participé à ce concours.

Open House

La commission a reçu M. Simon Lamunière en début de ce mois de décembre afin de faire le point sur l'évolution du projet Open House qui, pour rappel, sera une exposition en plein air d'œuvres habitables, issues de projets artistiques, architecturaux, humanitaires ou de design. En raison du Covid-19, le projet est en train de subir plusieurs modifications et devrait être constitué de quatre étapes réparties sur une période d'une année. Ces étapes, qui comprendront chaque fois l'inauguration de plusieurs pavillons, de performances, de conférences et de tables rondes, seront réparties sur l'ensemble du canton. Mais le point de départ de ce grand événement autour des diverses manières d'habiter devrait se faire au printemps sur notre commune. Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement, des discussions étant actuellement encore en cours.

Je souhaite remercier tous les membres de la commission ainsi que notre Maire, M. Schmulowitz, pour leur collaboration, leur engagement et pour la qualité des échanges que nous avons au sein de cette commission.

Je souhaite également remercier M. Baratelli pour son aide, son efficacité et sa disponibilité. Et pour terminer, un grand merci à notre Secrétaire général, M. Rochat, qui par sa présence nous fait bénéficier de ses connaissances et de son expérience."

Le Président cède la présidence à Mme Cadei-Millot, vice-présidente, qui la cède au président de la commission Environnement.

M. Guex | président de la commission Environnement

"Depuis la rentrée politique d'août, la commission a abordé deux sujets importants pour la commune: la gestion des déchets des ménages et l'éclairage public. D'autres sujets comme la 5G et le soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques ont aussi été brièvement abordés. Concernant les panneaux photovoltaïques, la Commune de Genthod a intégré une action intercommunale pour des appels d'offres groupés, pilotée par des communes voisines.

Considérant l'éclairage public, la commission souhaite poursuivre la réflexion en y associant la population. C'est pourquoi ce sujet a été incorporé à l'enquête relative à l'aménagement du territoire de notre commune. La trame noire, comme elle est nommée, est un sujet qui monte dans les communes suisses et genevoises. Les discussions se poursuivront au sein de la commission. A ce titre, je vous incite à y réfléchir entre vous et avec vos proches.



Le sujet principal de cette année pour la commission Environnement est la phase test des écopoints provisoires. Le questionnaire de l'enquête a été envoyé au mois de septembre et la commission a pris connaissance des résultats au mois de novembre.

Je vous invite à consulter le document de rendu établi par le bureau SOFIES sur CMNet et vous informe que la population sera également bientôt informée des résultats de cette enquête.

En résumé, les conclusions du document sont:

- > un taux de participation élevé;
- > une forte polarisation entre satisfaits et insatisfaits avec un équilibre proche du 50/50;
- > la satisfaction est liée à la liberté quant au moment pour jeter ses déchets;
- > l'insatisfaction est liée principalement à l'écopoint en tant que tel, tant le matériel provisoire que l'emplacement;
- > l'importance du respect des règles d'utilisation, notamment les horaires et l'interdiction aux non-résidents;
- > l'analyse semble montrer une augmentation de la quantité de déchets recyclables collectés aux écopoints, mais aussi de la quantité totale d'ordures ménagères collectées;
- > l'analyse des coûts est biaisée par un prix de transport à la tonne pour la collecte en porte-à-porte trop bas. Les informations relatives à ce volet du dossier sont insuffisantes pour conclure avec certitude;
- > l'emplacement des écopoints est un critère fondamental pour la réussite d'un système de collecte en écopoint;
- > la solution préférée est un système de collecte mixte.

Le bureau SOFIES rappelle aussi en conclusion que le système de collecte en écopoint est basé sur les hypothèses suivantes:

- > la diminution du nombre de mouvements de camions;
- > la facilitation du tri par l'augmentation des points où les déchets sont triés.

Le document contient aussi de nombreuses recommandations à l'attention de la Commune, dont je vous demande de prendre connaissance en vue des prochaines discussions de la commission et du Conseil municipal.

La Commune dispose désormais de données provenant d'un échantillon élevé de la population, à partir desquelles nous pourrions approfondir nos réflexions, afin de proposer à l'Exécutif des solutions pour augmenter la part de déchets recyclés et diminuer la quantité de déchets ménagers produits par année. Ce sera le sujet de la prochaine commission Environnement au début de l'année prochaine.

Finalement, je remercie les membres de la commission pour nos discussions constructives. Au surplus, je tiens à remercier particulièrement l'équipe administrative et le nouvel Exécutif pour le dynamisme insufflé à cette thématique depuis le début de la législature."

Mme Cadei-Millot rend la présidence à M. Guex.

Le Président annonce que le Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD) souhaite rendre ici un court rapport de ses activités.

M. Rosset, délégué permanent au Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)

"Ce groupe des législatifs de la rive droite du lac a été créé en 2005 par les présidents des Conseils municipaux des Communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy, Grand-Saconnex et Collex-Bossy, afin de servir de plateforme d'échange sur diverses problématiques intercommunales. Cette intercommunalité est en effet importante pour partager les questions et préoccupations qui touchent plusieurs communes. Ce groupe réunit essentiellement les Présidents des Conseils municipaux. Durant cette législature, M. Rosset est le délégué permanent pour le Conseil municipal de Genthod, un rôle qu'il essayera d'assumer en toute objectivité.

Une feuille de route a été établie, avec un accent sur les thématiques suivantes: mobilité/transports publics/mobilité douce, aménagement/environnement/déchets, sport/culture intercommunal, social intercommunal, et sécurité. Cette plateforme d'échange, même si elle n'amène pas de décision, se révèle un véritable espace de discussion et de coordination, et de partage de pratiques. Par exemple, une décision de mobilité prise par une commune (par ex. introduction d'une zone limitée à 30 km/h) peut impacter significativement les communes voisines (par ex. report de charge de trafic). Des problématiques communes, comme la suroccupation des plages à Versoix ou Genthod et Bellevue, peuvent être discutées. A ce titre, les Communes de Pregny-Chambésy et Genthod sont en train de réviser leur plan directeur communal (PDCom), une phase intéressante qui peut permettre une certaine coordination.

Ces échanges peuvent avoir un rôle politique en encourageant à déposer des motions auprès des divers conseils municipaux, ou réfléchir à une meilleure représentation des communes de la rive droite au sein du Grand Conseil.

Les procès-verbaux des séances sont disponibles."

ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

Rapport Bibliothèque 2020

Au 31 décembre 2020, le catalogue de la Bibliothèque communale de Genthod totalisait 16'755 titres disponibles en prêts, dont 400 nouvelles acquisitions.

Le total des livres empruntés durant l'année s'élevait à 7'324.

Le fichier des lecteurs comptabilisait 223 lecteurs actifs, dont 21 nouvelles inscriptions durant l'année.

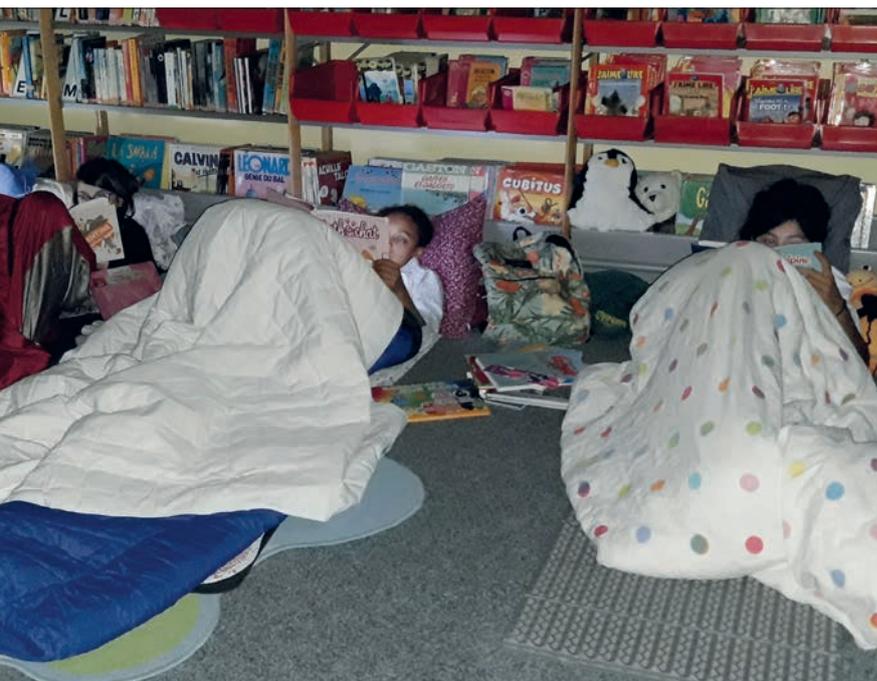
Le mardi 3 mars à 19h30, la Bibliothèque accueillit Danielle Simonin, thérapeute genevoise en soins holistiques. Dans le cadre de la présentation de son premier roman "Aliell ou le parcours d'une âme", l'auteure offrit au public un moment de méditation très apprécié, qui fit germer l'envie de renouveler l'expérience à Genthod. Danielle Simonin anime donc désormais une soirée de méditation guidée, une fois par mois, à la salle Gallatin du Centre Communal.

Le 4^{ème} épisode de la série "Que font les livres de la Bibliothèque de Genthod pendant la nuit ?", initialement prévu pour avoir lieu durant la nuit du 3 au 4 avril, dû être reporté.

C'est le vendredi 9 octobre au soir que Clara, Lilya, Jonas, Carla, Cassandre, Nadia, Elio, Hugo, Gabrielle Hofer et la bibliothécaire, se retrouvèrent à la Bibliothèque pour vivre une joyeuse nuit à lire, rigoler et dormir... un peu...

Au matin, le bilan des enfants fut que les livres ne s'étaient pas fait "trop" remarquer durant la nuit, mais que les peluches habitant l'endroit & doudous invités s'en étaient donné à cœur joie et... les avaient empêchés de dormir... !

La bibliothécaire, quant à elle, ne put que s'émerveiller de la constante magie de ces nuits passées avec les enfants à la Bibliothèque.





Geneva English School Genthod

Ecole internationale reconnue de Genève fondée en 1961, offrant un encadrement et un enseignement de qualité aux enfants âgés de 3 à 16 ans.

La Geneva English School est une école renommée pour son excellence académique, et sa situation géographique dans un écrin de verdure spectaculaire surplombant le lac Léman et la chaîne montagneuse du Mont Blanc, dans la commune de Genthod, à 10 minutes du centre-ville de Genève.

Cette année 2020 a été bien évidemment marquée par la fermeture de l'école aux élèves entre mi-mars et mi-mai suite à la pandémie COVID-19. Le programme d'école à distance a été opérationnel avec le moindre des délais (seulement 1 jour de fermeture pour les étudiants). Notre équipe enseignante s'est montrée des plus créatives pour continuer à offrir une éducation de haute qualité aux enfants. Les étudiants dès l'âge de 8 ans ont complètement suivi leurs cours habituels pendant que les écoliers plus jeunes suivaient un programme mixte d'enseignement en ligne, soit par des animations directes des enseignants, des éléments de leçons pré-enregistrées ou encore de programme indépendant, soit avec des applications de l'école ou des petits projets indépendants, mais reliés aux leçons de la journée. Les étudiants au Secondaire, par contre, suivaient leurs cours habituels en ligne, encadrés par un corps enseignant extrêmement motivé et adepte aux dernières technologies.

Le programme a été acclamé par nos parents et nos étudiants, et sa réussite a été soulignée dans notre dernier rapport d'inspection ProCert de mai 2020.

M. Tim Meunier, directeur de l'école, a pris sa retraite pendant l'été 2020, après avoir assuré le bon fonctionnement de l'école au niveau sanitaire, mais aussi au niveau de la provision d'éducation.

A son arrivée, M. Matt Williams, successeur à la direction de l'école depuis septembre 2020, a déclaré: "Je me sens privilégié et motivé de pouvoir diriger cette école novatrice et dynamique. GES est réputée pour être une école chaleureuse et accueillante, avec une équipe enseignante hautement qualifiée et compétente. Les enfants avec lesquels je discute sont polis, curieux d'apprendre, et savent profondément distinguer le bien du mal. En tant que citoyens internationaux, nos étudiants ont toutes les qualités nécessaires pour devenir les dirigeants de demain."



Nos étudiants, âgés de 3 à 18 ans, suivent le programme britannique. Selon les derniers chiffres, nous accueillons des étudiants de plus de 48 nationalités à l'école. Toutes nos leçons sont enseignées en anglais et les plus jeunes enfants, qui intègrent notre crèche à 3 ans, suivent un programme bilingue français-anglais. A partir de 4 ans, les enfants ont des leçons de français quotidiennes et nous les encourageons vivement à participer à des activités francophones en dehors de l'école.



Ces deux dernières années, nous avons préparé l'ouverture du volet supérieur de notre enseignement secondaire, le programme "A Level", reconnu partout dans le monde (équivalent à la maturité suisse), et qui sera proposé à la rentrée 2021 aux étudiants de 16 à 18 ans. A côté des sujets pointus, choisis par les étudiants qui les préparent pour leurs études universitaires, le programme requiert aussi un certain niveau en français ou en allemand, afin que les étudiants puissent poursuivre des études en Suisse, en France, en Allemagne, ainsi qu'au Royaume-Uni ou encore aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde.



Nous nous efforçons de donner à nos étudiants toutes les compétences nécessaires afin d'entrer dans les meilleures universités et de s'épanouir pleinement dans leurs projets professionnels. Une bonne équipe enseignante ainsi qu'un programme académique complet sont essentiels. Mais nous misons également sur le soutien scolaire, l'accès à des activités extra-scolaires, sportives et en extérieur, l'apprentissage hors de la salle de classe, les voyages team building et l'opportunité de devenir ambassadeur de l'école et de sa communauté. Cette combinaison permet d'ouvrir des portes à nos étudiants; ils acquièrent une confiance et des compétences nécessaires pour réussir dans un environnement mondial en constante évolution.

Nous aimons penser que c'est à la Geneva English School que commence l'apprentissage tout au long de la vie.



Geneva English School Genthod

36, route de Malagny
www.geschool.ch
admin@geschool.ch
t. 022 775 04 40



BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" a commencé sa 33^{ème} année d'activité en septembre 2020.

Le jardin d'enfants est ouvert de la rentrée scolaire aux Promotions et fermé durant les vacances scolaires.

Depuis la rentrée 2016, les enfants sont pris en charge de 7h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 17h30 l'après-midi, le mercredi et le vendredi de 7h45 à 12h00. L'accueil des mardis et vendredis matin a été élargi à 26 enfants maximum.

Cette formule semble mieux convenir à la demande des parents!

Durant l'année 2020, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une assistante socio-éducative et une stagiaire a encadré une quarantaine d'enfants.

Les enfants accueillis habitent principalement la commune de Genthod. Cependant, des enfants de Bellevue ainsi que des communes avoisinantes sont également inscrits.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" est proposé. Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leurs âges ou dans des groupes mixtes (de deux ans à l'âge de la rentrée scolaire). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à six fois par semaine.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de six membres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact

Anne Boada | présidente
anne.boada@bluewin.ch
t. 022 779 01 97



La crèche intercommunale les 4 Saisons est une crèche subventionnée par 4 communes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille 88 enfants par jour de 7h à 18h30. C'est un bâtiment minergie-éco et son esprit éco-friendly se diffuse en continue dans les 8 espaces de vie repartis sur 2 étages.

Des poissons, des lapins partagent la vie et développent la curiosité des enfants tout au long de l'année. Le jardin potager permet de savourer les produits de saisons apprêtés de main de maître par notre incroyable Chef Bernard Bron chaque midi et chaque goûter. Tous ces repas sont labélisés "Fait maison".

Cette année 2020 a été une année vraiment particulière, ce qui a considérablement changé les choses sur plusieurs points: communication, organisation et fonctionnement avec les mesures du SSEJ. En effet, dès mars l'arrivée du COVID-19 a engendré une modification de fonctionnement. L'ensemble de l'équipe se change et porte une tenue de travail uniquement utilisée à la crèche. Elle est lavée et désinfectée à la buanderie de la crèche.

Pour mémoire, voici un petit rappel du déroulement des événements:

Du 16 mars au 2 juin 2020, la crèche était ouverte avec un service minimum. Entre le 13 et le 15 mars 2020, la directrice de la crèche et la direction des opérations pop e poppa ont dû mettre en place cette décision fédérale. Le délai a donc été très court, à la fois pour informer les familles et communiquer auprès des collaborateurs. Dans le même temps, les frontières avec la France étaient fermées et le personnel des crèches n'avaient pas droit aux macarons pour un passage prioritaire aux frontières (malgré toutes les actions entreprises par nos soins auprès du Conseil d'Etat). Il a donc été décidé de faire appel aux collaborateurs **volontaires sans enfants et proches du lieu de travail**. Cette approche n'a pas soulevé de problématiques particulières au sein de l'équipe. Nous avons également décidé de ne pas mettre en place un tournus au sein du personnel:

- > pour répondre aux exigences sanitaires fixées par le SSEJ qui mentionnaient qu'il fallait éviter d'avoir un "brassage" dans les équipes pour limiter la propagation du virus.
- > Pour simplifier le suivi des heures et le calcul des salaires dans le cadre des RHT.

Nous avons mis en place de nombreuses actions, notamment avec l'application PepApp, pour garder le lien avec les parents et les enfants (vidéo, photo, texte, bricolages, histoires, etc.) durant toute cette période. Initiative mise en place dans l'ensemble des crèches pop e poppa et qui a fait l'objet d'un reportage de la TSR qui avait salué cette initiative.

De plus, en collaboration avec le Comité du GIC, nous avons communiqué rapidement et clairement auprès des familles concernant l'évolution de la situation. La gestion de cette période a été plutôt bien vécue par les parents, les enfants et l'équipe. Il est important toutefois de préciser que le statut de "frontalier" ou de "résident en Suisse" n'a pas été le critère de sélection des personnes réquisitionnées durant cette période. Nous avons pris des décisions sur la base de critères pratiques et en fonction des recommandations émises par les autorités.



Ensemble, le meilleur de chacun pour le bien-être de votre enfant!

En effet, chaque journée du développement de votre enfant est précieuse pour nous! Plusieurs projets sont planifiés afin de garantir le développement harmonieux sur tous les plans des enfants. Il est vrai que la qualité de l'accueil des enfants à la crèche les 4 Saisons est une notion primordiale et essentielle.

Pour atteindre cette qualité, il s'agit de trouver un équilibre toujours très fragile entre 4 pôles qui sont: 1) ce que l'équipe éducative peut faire dans une structure collective; 2) ce que les parents attendent; 3) ce que les subventionneurs et l'employeur donnent comme moyens mais aussi 4) ce que le Service d'accueil et de surveillance cantonal (SASAJ) édicte comme normes et directives.

Ce pari est à faire tous les jours!

Le projet institutionnel qui était programmé pour 2020 et qui nous a pris beaucoup d'énergie était l'exposition de notre projet des droits de l'enfant "Les enfants ont le droit d'être des enfants" qui suite au COVID a été annulé ainsi que le reportage de la télévision qui devait être fait sur ce sujet.

Par contre, un livre a été élaboré afin de pouvoir malgré tout admirer tout le travail qui a été imagé autour de ce thème. N'hésitez pas à le commander auprès de la direction de la crèche.

120 enfants inscrits en 2020

55 enfants de Bellevue
10 enfants de Collex-Bossy
29 enfants de Genthod
26 enfants de Pregny-Chambésy

"Un accueil de bonne qualité a des effets positifs, profonds et durables sur le développement de l'enfant, estiment les spécialistes." Sylvain Piraux

Mais également les synergies constructives et enrichissantes entre l'équipe des 4 Saisons, la garderie les Ticoquins, l'institut Clair-Bois à Chambésy et l'EMS du Nouveau Karmont

Texte d'introduction du livre:

"Aux 4 Saisons, les enfants ont le droit d'être des enfants"

30 ans de la Convention des droits de l'enfant

"Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent." dit le Petit Prince

Organiser un projet au sein de la crèche intercommunale les 4 Saisons sur le thème des droits de l'enfant me paraissait indispensable. La Révolution ne doit pas rester silencieuse et invisible!

En effet, cela fait 30 ans que la Convention des droits de l'enfant a été ratifiée. 30 ans! Et j'ai encore la sensation qu'elle n'est pas connue de tous. Rendre visibles et connus ces droits, c'est-à-dire exprimer haut et fort que les enfants sont dignes d'intérêt et d'estime sans avoir à le mériter parce qu'ils sont notre avenir, me paraît nécessaire et essentiel.

La question n'est pas quel monde nous laissons à nos enfants mais quels enfants nous laissons au monde. Ainsi, Janusz Korczak, médecin, pédagogue et éducateur polonais, l'explique clairement:

Les droits de l'enfant sont indissociables des devoirs éducatifs des adultes.

Les droits de l'enfant n'ont pas d'autre signification que de témoigner de l'engagement des adultes pour que chaque enfant puisse, un jour, signer sa propre vie.

C'est cela, le travail quotidien de l'équipe éducative; de donner le droit à l'enfant de vivre dans le présent. De tous les jours, créer des projets, des activités qui mobilisent l'enfant dans le présent, qui sollicitent son intelligence et son désir, qui l'aident à se rendre disponible à lui-même et au monde, et pour finir à se mettre en route vers plus d'autonomie et de responsabilité.

Maxime Chatillon, l'artiste-photographe, en se promenant avec son appareil tout au long des journées à différents moments de la semaine et des mois, à relever de manière spontanée le travail de chaque membre de l'équipe pour permettre à chaque enfant de vivre son enfance:

"Aux 4 Saisons, les enfants ont le droit d'être des enfants!"

12 droits sur les 54 articles que compte la Convention ont été choisis pour l'exposition, ce livre et le jeu.

Les photos sont en noir et blanc par choix. Cela met plus en valeur le sens du droit choisi. C'est le fondement même du droit qui nous intéressait d'imager par le quotidien vécu par les enfants au sein de la crèche les 4 Saisons.

Mais ce livre, cette exposition, ce jeu ne peuvent pas exister sans le travail incroyable de Marta Martinez-Castillo, éducatrice, Maxime Chatillon, l'artiste-photographe, Giovanni Pelligrini, adjoint-pédagogique et concepteur du jeu "Pop-questions des droits de l'enfant", ainsi que notre bien-aimé Chef Bernard Bron pour ses merveilleuses recettes "le droit et le bien-être des enfants" concoctées avec patience et amour.

Très chers Parents, Famille, amis, voisins et visiteurs, j'espère que par ce livre et par cette exposition vous pourrez découvrir l'ensemble de cet exceptionnel et vrai travail fourni par les personnes entourant vos enfants et l'importance de cette Convention des droits de l'enfant qui est appliquée au quotidien à la crèche intercommunale les 4 Saisons.

Pour conclure, comme le disait très justement le pédagogue genevois, Edouard Claparède:

"Les enfants ne doivent faire ce qu'ils veulent parce qu'ils ont des droits mais ils doivent vouloir faire ce qu'ils font, accompagnés par des adultes bienveillants".

Sources et références
Colloque Petite Enfance Genève 2014:
La Révolution silencieuse

Contact

Isabelle Plater-Zyberk | directrice
direction.creche@mairie-bellevue.ch
t. 022 758 06 36
www.popepoppa.ch



Harmonie de Genthod Bellevue

Chers amis de la musique,

L'année 2020 sera à marquer dans les annales de notre société, comme de celles que l'on espère de ne pas devoir revivre.

Comme bon nombre d'entre nous, nous avons dû cesser notre activité dès le mois de mars jusqu'à la fin de l'été.

Grâce à la levée du confinement en septembre, nous avons recommencé les répétitions afin de monter notre seul concert de l'année qui s'est déroulé le 9 octobre. Ce concert a été mémorable à plus d'un titre puisqu'il a vu notre Harmonie et l'Echo du Reculet jouer des pièces comme Carmina Burana et le Phantom de l'Opéra avec plus de 50 musiciens sur scène. Un vrai bonheur en tant que musicien.

Mais voilà, depuis la fin octobre nous avons dû à nouveau arrêter nos répétitions et c'est avec une grande impatience que nous attendons la levée des mesures afin de pouvoir pratiquer notre passion.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas notre association, notre musique a pour but essentiel de promouvoir la musique d'ensemble au sein des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Nous ne sommes pas un groupe de professionnels aguerris mais nous avons toutefois une énorme motivation à faire que notre public prenne du plaisir à nous écouter et par là même prendre du plaisir à jouer.

Nous profitons de ce rapport afin de remercier encore infiniment les communes qui nous soutiennent. Leur support durant toutes ces années est pour nous une marque de confiance qui nous permet de remettre l'ouvrage sur le métier chaque année afin de monter des programmes variés et surtout qui plaise à notre public.

Je remercie également toutes les personnes qui ont participé à notre concert et celles qui nous ont soutenu financièrement. Nous allons passer cette période avec résilience et nous en sortiront encore plus forts. La musique n'est pas morte et vive la musique!

L'Harmonie est toujours à la recherche de nouveaux musiciens alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez nous rejoindre en contactant le président. Vous pourrez également trouver plus d'information sur notre site Internet.

Harmonieusement vôtre.

Contact

Patrick Jorge | président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76
www.hemgb.com



Quelques 110 enfants ont suivi des cours de musique à l'EMGB cette année, avec de nombreux projets d'auditions, de concerts et d'examens. Hélas, tout a été chamboulé ou annulé, la faute à ce vilain petit virus!

Le "clou" de l'année aurait dû être le 30^{ème} anniversaire de l'Ecole de musique, créée en 1990 par une poignée de fervents musiciens et mélomanes. Il était prévu de faire une belle fête musicale avec tous les élèves et professeurs de l'EMGB ainsi que de nombreux anciens élèves. Hélas, l'événement, initialement prévu le 9 mai, puis reporté à l'automne, a finalement dû être annulé, vu l'incertitude de la conjoncture.

Les professeurs ont réussi à assurer leurs cours à travers divers moyens audiovisuels, et quelques auditions en comité restreint ont quand même pu avoir lieu dans le courant du mois de juin, donnant ainsi l'occasion de montrer les progrès effectués lors des cours à distance.

Les examens de fin d'année se sont déroulés dans le courant de l'automne, une fois n'est pas coutume !

L'orchestre junior a pu se produire lors du concert de l'Harmonie, qui a eu lieu le 9 octobre à la salle communale de Genthod et a connu un franc succès!

En septembre, nous avons accueilli deux nouveaux professeurs en remplacement de Mme Daniela Farcas, partie enseigner ailleurs: Mme Isabel Froidevaux a repris les cours d'initiation musicale, et M. Marius Marcu, résident genthousien, les cours de solfège. A tous deux, nous souhaitons la bienvenue!

Malheureusement, les auditions prévues en décembre ont de nouveau dû être annulées, mais nous nous réjouissons d'ores et déjà d'entendre nos jeunes musiciens en 2021 !

L'école est ouverte à tous les enfants des communes de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, désireux de faire de la musique.

Nous proposons des cours d'initiation musicale dès 4 ans, de solfège dès 6 ans, ainsi que de nombreux instruments tels que guitare, piano, percussion, violon, flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, ou encore trombone.

Tous les renseignements concernant les professeurs, les tarifs et les inscriptions de trouvent sur le site de l'école: www.hemgb.com.

Contact

Béatrice Allanic | présidente
info.ecolemusiquegb@gmail.com
t. 079 200 49 70



FC Collex-Bossy

La saison 2019-2020 s'est terminée non pas en juin, comme habituellement, mais en mars 2020, ceci à cause de l'arrivée d'un membre non prévu, le fameux Coronavirus.

En effet, en juin 2020, alors que chaque joueur de notre Club, des petits juniors aux plus vieux routiniers, auraient dû se réjouir ou se lamenter de leur saison qui prenait fin avec des objectifs atteints pour les uns ou des déceptions pour les autres, rien de tout cela.

Tout s'est donc arrêté au printemps.

On aurait pu compenser notre manque footballistique avec une belle épopée de notre équipe nationale, raté également. L'Euro 2020 a lui aussi été contraint de jeter l'éponge.

Avec tout ceci, très difficile pour nous de vous parler des activités de notre Club, juste peut-être souligner que notre équipe fanion occupait une belle 4^{ème} place au moment de l'interruption et que, on ne le saura jamais, un nouvel exploit pointait le bout de son nez.

Juste pour annoncer aussi que le mouvement juniors, après une dernière saison tronquée, vivait ses dernières heures en célibataire avant de se "marier" avec nos voisins du FC Versoix pour former des équipes élites sous les couleurs du Team Léman FCV-FCCB pour une saison 2020-2021 qui a débuté en septembre 2020 remplie d'espairs... Et sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Au niveau des manifestations prévues, nous avons juste réussi à "sauver" notre tournoi Indoor de Genthod, qui a eu lieu les 1 et 2 février 2020 avec succès et bien entendu très bien organisé par les membres de notre commission manifestation.

Les autres manifestations prévues, dont le repas de soutien et le traditionnel tournoi Crispini, sont aussi passées à la trappe, minées par le désormais très (trop) célèbre Covid-19.

Pour la saison 2020-2021, qui a débuté en septembre 2020, certains de nos joueurs juniors ont eu l'honneur, comme écrit plus haut, de jouer pour la première fois de notre histoire sous les couleurs de Team Léman FCV-FCCB. Notre mouvement junior a une nouvelle fois été représenté dans chaque catégorie de jeu, soit sous FC Collex-Bossy (les plus petits), soit sous Team Léman FCV-FCCB (les plus grands).

Au niveau des équipes actives et séniors, nous avons comme d'habitude débuté la saison avec une équipe en 2^{ème} ligue interrégionale, une équipe en 4^{ème} ligue, une équipe en 5^{ème} ligue, une séniors +30 et une séniors +40.

Tout était donc reparti "comme avant", avec une première équipe, toujours dirigée par Yves Miéville, qui s'installait sur le podium (même leader pendant quelques journées) lorsque, fin octobre 2020, tout s'arrêtait à nouveau, Covid-19 oblige!!!

De ce fait, il est judicieux de souligner ici le comportement exemplaire de tous les membres de notre Club durant cette période, plus que compliquée pour tout le monde. Chacun s'est conformé aux mesures, parfois drastiques, prises par nos autorités politiques et ceci dans un seul et unique but pour toute la grande famille du FC Collex-Bossy: que chacun reste en bonne santé!

Comment ne pas mentionner également le soutien, surtout en cette période difficile durant laquelle les rentrées d'argent se font de plus en plus en rares, de nos principaux sponsors et clubs de soutien qui n'ont pas cessé de nous soutenir, alors que nous n'avions malheureusement rien à leur proposer. Pas de matches, pas de manifestations, pas de buvette.

Comment ne pas mentionner également le soutien de nos autorités politiques représentées par le Groupement Intercommunal (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy). Sans eux, notre Club n'aurait pas pu traverser cette crise sans dégâts.

Comment ne pas mentionner également le formidable travail de notre Comité, sous la houlette de notre Président Mehdi Derouazi, qui a su maintenir l'esprit Chevalier de tous les membres de notre Club, malgré cette situation quelque peu déprimante.

A l'heure où vous lirez ce compte-rendu, toutes les équipes de notre Club seront en pause hivernale et attendront de savoir quand elles pourront reprendre leurs activités favorites. Nous sommes toutes et tous soumis aux décisions de nos autorités cantonales et fédérales.

Difficile désormais pour nous de vous communiquer un éventuel calendrier des matches et/ou des manifestations à venir, mais vous serez toujours et facilement informés de la vie de notre Club en cliquant sur www.fccollexbossy.ch.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui se dépensent sans compter, dans la lumière ou dans l'ombre, pour la pérennité et la longévité de notre Club.

Bonne année 2021 à toutes et tous et, surtout, PRENEZ SOIN DE VOUS!

Pascal Schafer
Président d'honneur

Contact

Mehdi Derouazi | président
derouazi@fccollexbossy.ch
t. 079 607 68 71
www.fccollexbossy.ch

Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Club termine sa saison 2019-2020 avec un effectif de 184 judokas.

Les entraînements se déroulent sur les communes de Bellevue et de Collex-Bossy avec environ 25 heures de cours par semaine.

Les cours sont donnés aux enfants dès 4 ans jusqu'aux adultes.

5 moniteurs, tous diplômés, donnent les cours.

Durant cette année difficile en raison du Covid 19, le Judo Club a organisé plusieurs manifestations:

- > Un arbre de Noël en décembre 2019;
- > Un passage de grade en ligne en raison du confinement en juillet et août 2019;
- > Un repas de Noël pour les adultes en décembre 2019.



Résultats Sportifs

La saison sur le plan des compétitions a été compliquée en raison du Covid et de nombreux tournois ont été annulés.

Le club a participé à deux tournois nationaux, à Morges et Morat.

En ce qui concerne les plus jeunes de 5-9 ans, ils ont participé à deux animations au lieu de quatre, toujours en raison du Covid 19.

En un mot, cette saison fut assez difficile sur le plan sportif et également financier. Deux de nos salariés ont dû être licenciés fin août.

Contact

Frédéric Buzon | président
t. 076 581 11 68
www.judo-lemanique.ch





COMPAGNIE DES SAPEURS- POMPIERS DE GENTHOD

Une année de plus et quelle année. 2020 a été une année compliquée, suite au COVID-19.

Nous avons dû annuler plusieurs exercices, mais le cœur de la Compagnie reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens, afin de les soutenir dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompier de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

Elle a un effectif qui compte 31 sapeurs-pompier de Genthod, dont 5 femmes ainsi que 9 cadres.

Suite au COVID-19, le Conseil d'Etat a déclenché le plan ORCA au mois de mars 2020. Ceci a permis de demander aux différentes compagnies de sapeurs-pompier volontaires du canton, par l'intermédiaire du SIS, de nous engager. La Compagnie a accepté la mission et est intervenue pour des gardes de prévention aux abords de l'école, du parc Lullin, de la place de jeux, des Bains du Saugy et du Creux de Genthod. Cette garde à engendré environ 150 heures sur trois week-ends. J'en profite pour remercier les membres de ma Compagnie pour cet engagement.

Après 31 ans de bons et loyaux services, notre véhicule d'intervention Mercedes a pris sa retraite, qui est bien méritée. Il est remplacé par un nouveau véhicule. Comme vous avez pu le voir, la Compagnie a reçu un nouveau véhicule d'intervention, il s'agit d'un camion tonne pompe IVECO de 7 tonnes qui a une réserve d'eau de 1'000 litres. Je remercie l'Exécutif, les commissions de Sécurité et des Finances pour l'obtention de ce nouveau véhicule d'intervention.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Compagnie se dote de deux nouveaux aspirants. Il s'agit de l'aspirante Frignani Clara et de l'aspirant Schindelholz Mathieu; je leur souhaite la bienvenue et félicitations à tous les deux.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgée de 18 à 35 ans.

Pour tout renseignement, contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant.

Contact

Stéphane Nicollin | Commandant
t. 079 662 01 22

Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod

Le Ski-Club Bellevue-Collex-Bossy-Genthod (SCBCG) organise des sorties de ski les samedis, clé en main avec départ en car depuis le stade Marc-Burdet. Il s'agit de sorties de ski familiales, en toute décontraction, sans compétition, où chacun skie à son rythme, en famille, entre amis ou seul. Ses Membres cultivent l'esprit du club axé sur la convivialité et l'amitié.

Le Ski-Club tente ainsi de fédérer les habitants des trois communes autour d'une activité sportive de plein air et reste attractif aux familles nombreuses ou moins aisées grâce aux tarifs attractifs et l'organisation clé en main proposant transport, ski et... rigolade!

Nous avons pu effectuer, entre janvier et mars 2020, quatre magnifiques sorties de ski du samedi en direction des stations de Haute-Savoie et une sortie du samedi sur La Thuille, dans le val d'Aoste, sortie toujours bien dépaysante au vu de la frontière italienne et du Tunnel du Mont-Blanc à franchir!

Nous sommes sortis pour une soirée marche/raquette/ski de randonnée à St-Cergues un soir de pleine lune de février avec repas-fondue au restaurant de Cuvaloup, toujours bien appréciée et cette année vécue dans la tempête jurassienne avec neige et grand froid.

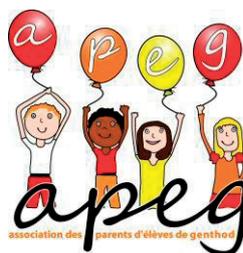
Malheureusement, la Pandémie Covid19 nous a obligés à annuler les activités estivales, en particulier la soirée de fin d'année qui réunissait habituellement les membres du Ski-Club autour d'une paëlla entre fin mai et début juin ainsi que les activités communales bénévoles des Promotions et du 1er août, où le Ski-Club racle généralement le fromage pour le plus grand plaisir de ses membres et des habitants des communes.

L'assemblée générale de janvier 2020 célébrée autour... d'une raclette a rassemblé le comité avec 3 nouveaux arrivés, les membres du Ski-Club et les autorités communales dans la bonne humeur et a ainsi clôturé les activités de la saison 2019.

Le Ski-Club compte 8 membres du Comité et environ 130 membres, pour une participation moyenne de 50 personnes aux sorties de ski.

Contact

Jean-Christophe Abel | président
t. 079 702 26 43
skiclub.bcg@gmail.com
www.skiclub-bcg.ch



L'Association des Parents d'Elèves de Genthod

L'année 2020 a marqué nos esprits et marquera probablement l'Histoire. Un certain SARS-CoV-2, plus communément appelé Covid-19 ou coronavirus, s'est invité sur Terre et est venu chambouler toutes nos habitudes, nos organisations et nos vies. Il n'en reste pas moins que nous avons tenté de nous adapter tant bien que mal et qu'un questionnement sur notre mission en tant qu'association est encore aujourd'hui en cours de réflexion. Voici le résumé de cette année!

Au début de l'année 2020, la présidente a rencontré un membre du comité de l'APEB afin de développer des liens et de voir comment les forces des deux associations peuvent être mises ensemble. A cette occasion, l'APEG a été invitée au Troc de Bellevue de printemps afin d'organiser la vente de pâtisserie. Malheureusement, en raison de la pandémie, le troc a dû être annulé.

Les 28 et 29 février 2020, nous avons accueilli les parents des futurs 1P lors des deux journées d'inscription à l'école de Bellevue avec nos collègues de l'APEB. Nous avons mis à disposition des parents qui le souhaitent une fiche de renseignements pour ceux qui seraient intéressés par une rencontre informelle avant le début de la rentrée scolaire. 3 familles s'y sont inscrites mais seulement une famille a pu participer le 20.06.2020 à un moment informel dans la cour de l'école.

Dès le 13 mars 2020 jusqu'à la reprise scolaire le 11 mai, les activités initialement prévues par l'APEG ont subi des changements. La fête des 15 ans et le café-parent ont été annulés. La fête des 15 ans sera organisée lors de la prochaine année scolaire 2020-2021, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Finalement, la récolte de fournitures scolaires a pu avoir lieu en fin d'année scolaire et a été remise à une association locale nouvellement créée: "Association We Share" qui a été créée pendant le confinement et qui s'est donnée pour mission d'organiser une entraide aux familles soudainement propulsées dans la précarité à la suite des mesures de sécurité sanitaire.

Fin août 2020, l'APEG a participé à l'accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire, en collaboration avec les enseignantes Gabrielle Hofer, Carole Oldacre et Sophie Pasche Hafner. Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de l'APEG 13 nouvelles familles.

Le vendredi 18 septembre 2020, l'APEG a, comme de coutume, organisé des cortèges depuis les "quatre coins" du village dans le cadre de la journée internationale "A pied à l'école". N'ayant pas pu inviter les parents en raison de la crise sanitaire, l'APEG a pu offrir tout de même un goûter (jus de pomme, petit pain et chocolat) à tous les élèves dans les deux préaux de l'école.

Hormis le Covid-19, l'année 2020 a été marquée par le souhait de rendre plus visible l'association en mettant à jour le site Internet (mais qui reste encore à développer), à proposer des flyers de l'APEG en anglais pour les nombreuses familles anglophones de notre commune et à investir dans du matériel (banderole, oriflamme, pixélisation du logo) pouvant facilement rendre visible notre association.

Contact

Anabela Dias Fonseca Da Silva | Présidente
t. 022 774 06 19 | www.apeg.ch





Notre Club possède 3 courts extérieurs, dont deux couverts par une bulle l'hiver, un club house, un mur d'entraînement et une buvette. Nous accueillons 270 membres, dont 132 juniors, principalement des communes de Genthod, Bellevue et Versoix.

Nous avons extrêmement bien géré la pandémie du COVID-19, n'ayant eu aucun foyer de maladie ni aucun membre contaminé dans notre club de tennis.

Malheureusement, la plupart de nos activités ont été annulées. Malgré cela, nous avons pu bien profiter cet été de nos courts et avons compensé les cours de tennis annulés par des semaines gratuites de stages de tennis à tous nos juniors.

Ecole de Tennis

Nous avons 132 juniors inscrits à nos cours, qui ont lieu du lundi au vendredi, y compris le mini-tennis le mercredi matin.

En plus, il y a plusieurs stages d'été qui s'organisent pour les jeunes. Nous voulons respecter la qualité, ce qui signifie maximum 4 enfants par cours avec une exception au nombre maximum de 6 pour les tout-petits.

Nous avons une équipe de 9 professeurs, avec notre responsable de l'école de tennis, Christelle Landry (079 784 56 43).

Soirées, tournois et animation

Nous organisons plusieurs tournois par année suivis par des soirées sympathiques autour de notre barbecue.

De plus, tous les mercredis d'été nous organisons des doubles suivis d'un repas canadien.

Pour les jeunes, nous avons une soirée de Noël et fin juin la soirée de début des vacances d'été.

Compétition

Nous avons 3 d'équipes interclubs de compétitions hommes et femmes et plusieurs équipes juniors. Ceci permet à notre club de représenter la commune dans toute la suisse romande et d'élever le niveau de jeu de nos membres, bien qu'avant tout c'est la convivialité qui règne au TC Genthod.

L'année 2021

Nous avons, grâce à l'investissement de la Commune de Genthod, changé nos projecteurs de notre bulle par des projecteurs à LED. Nous allons ainsi bénéficier d'une économie en consommation d'électricité.

Nous continuons à accueillir nos membres et leurs amis invités lors de nos nombreuses activités conviviales. La buvette – tenue par nos juniors – sera ouverte les samedis et dimanches matin des mois de mai et juin pendant les interclubs.

Pour tout renseignement vous pouvez visiter notre site internet.

Contact

Yves Kammacher | président
t. 022 774 17 11
www.tcgenthod.ch

FSG Genthod-Bellevue

La société de gym de Genthod-Bellevue, qui fêtera ses 80 ans en 2021, propose des cours de gymnastique aux enfants dès l'entrée à l'école jusqu'à la fin de la scolarité primaire, dans la salle de gymnastique de Genthod.

Un cours par semaine est proposé aux enfants de 1P-2P avec pour objectif de les amener à bouger, sauter, grimper, jouer, développer leurs compétences motrices de façon ludique.

Un cours par semaine est destiné aux enfants de 3P-4P avec pour objectif la consolidation et la valorisation de leurs compétences, le développement de jeux d'équipes et le plaisir de l'activité physique.

Avant les vacances scolaires, un cours à thème est proposé avec un goûter pour terminer la séance.

La société propose également un cours pour les enfants de 5P-8P avec pour objectif de toucher à différentes disciplines gymniques, telles que les agrès, l'athlétisme, les jeux d'équipes et de lutte, la danse, etc. Certaines séances ont aussi lieu à l'extérieur.

Anne-Claude Semon, présidente de la société et monitrice brevetée gym enfantine, s'occupe des cours pour les 1P à 4P.

Frédérique Guex, secrétaire et monitrice brevetée Jeunesse et Sport, prend en charge les cours pour les 5P-8P. Elle est aussi coach Jeunesse et Sport et référente pour la Fédération Suisse de Gymnastique et le protocole sanitaire COVID-19.

Les monitrices sont épaulées par des jeunes de la commune qui sont d'une grande aide et qui ont la possibilité de se former au monitorat.

Un cours de volleyball adultes est aussi proposé une fois par semaine encadré par Jennifer Minniti. Après une partie échauffement, des matches amicaux sont joués.

Bastien Guex est le trésorier de la société. Un grand merci pour son travail bénévole.

La saison 2019-2020 a malheureusement dû être écourtée en raison de la pandémie. Les cours se sont arrêtés en mars. Deux séances en extérieur ont toutefois pu être organisées en juin pour se dire au revoir.

La nouvelle saison a démarré avec beaucoup d'enthousiasme et de nombreuses demandes n'ont malheureusement pas pu être retenues. Les cours se sont remplis en un temps record et la demande a dépassé l'offre.

Un grand merci à la Commune de Bellevue qui nous soutient financièrement et à la Commune de Genthod qui nous prête généreusement la salle de gym année après année.

Contact

Anne-Claude Semon | présidente
t. 022 774 01 78

Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

2020 restera dans les esprits marquée du sceau de la pandémie et des imprévus. Bien avant l'ouverture de la saison vélique, tous les indicateurs virèrent au rouge.

Première décision prise par le Comité suite aux arrêtés du Conseil d'Etat, le report sine die de l'assemblée générale. Il n'y aura ainsi pas d'ouverture de saison à l'équinoxe, pas l'ombre d'un premier apéro. De la rubalise enlace le Creux-de-Genthod.

Les chantiers navals, à l'arrêt, immobilisent à terre bon nombre de bateaux habitués à plus d'activité en cette période printanière.

Au fil de l'assouplissement des mesures, L'ANBCG put ouvrir la saison vélique avec soulagement, prudemment mais de manière déterminée le jeudi 11 juin, et tenir sa 30^{ème} assemblée générale statutaire le 23 juin 2020.

Passé les points statutaires, le programme de la saison s'écrivit au conditionnel. Début mai, clubs en pause et courses nautiques interdites, germa la mise en place de la seule compétition compatible avec toutes les restrictions en vigueur: le contre-la-montre (ou ruban) du Creux. Sur un parcours inscrit entre la pointe du Creux de Genthod et la bouée d'entraînement de Port Choiseul, les équipages en course devaient faire ménage commun ou alors la course devait se dérouler en solitaire. Aucune date ni horaire déterminé, seul l'enregistrement GPS ferait foi.

La section régates a lancé successivement 3 défis de notre classique Creux-de-Genthod Cup et a pu donner le départ de la quatrième édition de notre solitaire Creux-Promenthoux-Creux.

La présence des fidèles et l'arrivée de nouveaux participants motivés a réellement récompensé tous les animateurs de cette section. A l'affût de toutes les opportunités, nous avons pu organiser un mini championnat que nous avons baptisé: petite semaine du Creux.

La tempête du 13 août nous a rappelé que lorsque le ciel se bouche sur Fort l'Ecluse et que l'arcus fond sur la cathédrale, le marin doit déjà être à l'abri (ou s'y mettre rapidement).

Les grands rassemblements ont prudemment été annulés. Avec beaucoup d'hésitations, nous avons tout de même voulu maintenir, dans le cadre des restrictions qui évoluaient de mois en mois, la vie sociale de l'association. Ainsi, nous avons pu profiter de nos 3 rassemblements sur la berge. La météo s'est montrée clémente à chaque édition et nos membres, moins nombreux et plus épars, ont tout de même pu continuer à s'y rencontrer selon notre longue tradition, devant le plus beau panorama qu'il soit donné de contempler.

La réunion d'automne fut à nouveau l'occasion de nous retrouver avec quelques représentants du comité et membres de l'APB, Association des Propriétaires de Bateaux, toujours dans le strict respect des mesures et recommandations cantonales et fédérales de lutte contre la pandémie.



Le comité a pu se réunir 3 fois lorsque les conditions le permirent. Les représentants de l'association ont également participé, en leurs qualités respectives, aux assemblées et réunions des organisations faitières dans la mesure où celles-ci furent virtuelles.

La saison 2020 a été officiellement close le jeudi 22 octobre. Abruptement!

Notre traditionnelle soirée de clôture, victime de l'agenda et emportée par la seconde vague, dû être annulée sans perspective de report. La remise des distinctions sera effectuée lors d'un prochain événement en 2021.

Le comité remercie ses membres qui, par diverses formes de présence et malgré les difficultés face auxquelles nous avons tous dû nous adapter, lui ont manifesté leur soutien et l'ont encouragé à tenir le cap.

L'ANBCG accueille volontiers en son sein tous les amoureux du Creux.

Contact

Olivier Stüssi | président
president@anbcg.ch
www.anbcg.ch



Un des buts premiers de l'association Le Bel Age est d'organiser des loisirs en faveur des seniors, mais surtout **de susciter l'entraide et les contacts afin d'éviter l'isolement**. L'association est ouverte à chaque personne dès 55 ans. Au 31 décembre 2020, l'association compte 120 membres.

Rétrospective 2020

Un bon départ pour 2020

1^{er} janvier 2020. On était heureux de tourner la page 2019, une année "un tantinet" morose avec le décès de cinq de nos membres et le départ du comité d'Erika Mottier, membre fondatrice. On se disait qu'on repartait d'un bon pied pour une nouvelle année sympa. Nos repas mensuels de janvier, février et mars, bien fréquentés comme d'habitude, et la sortie raquettes de janvier, en ont témoigné.

Invité non désiré

Mais hélas la joie a été de courte durée, car un visiteur imprévu est venu déjouer tous nos plans: ce satané coronavirus, le Covid-19. Début mars 2020, nous ne savions pas encore que nous allions connaître une année des plus mélancoliques, comme le reste de la planète. Nous entrons dans une ère que la Suisse n'avait plus connue depuis la grippe espagnole, avec en prime la mobilisation de l'armée! Tristes souvenirs... Nous avons dû procéder à annulation sur annulation, seules les manifestations ou réunions de moins de cinq personnes étant autorisées, telles que les jeux de cartes et réunions au Saugy. Nos réunions du premier trimestre ont donc été les seules pour un petit moment.

Eclaircie à l'été

L'horizon s'est ouvert en été, où nous avons pu reprendre un cycle "normal" d'activités. Nous nous sommes réunis en juillet, septembre et début octobre pour les repas, en août pour notre course d'école annuelle avec la "Croisière des 3 Lacs" et pour la visite de l'Arboretum à Aubonne, et en septembre pour une conférence sur les "les Oiseaux mangeurs de viande"!

Mais l'éclaircie a été brève et le rideau des interdictions fédérales, cantonales et communales est retombé. Nous sommes alors repartis dans un no man's land social pas facile à vivre, surtout par les personnes isolées.

Assemblée générale

Petit sursaut en octobre, où nous avons pu tenir notre assemblée générale, sept mois après la date prévue. Elle a été la dernière manifestation du Bel Age organisée en 2020.

Renouveau à la Mairie

Mais Le Bel Age a néanmoins eu droit à sa part de soleil en 2020... Suite au renouvellement des autorités communales au printemps, un dialogue fécond et harmonieux a pu enfin s'établir, avec une reconnaissance mutuelle nous permettant de clore cinq années bien pénibles et d'envisager un avenir des plus radieux.

A tous les acteurs qui ont égayé cette "mini" année 2020, un grand merci pour votre si précieuse collaboration, et un merci particulier aux membres du Comité pour le travail fourni.

Contact

Gérald Mottier | président
www.genthodbelage.ch

Club Nautique de Bellevue

Le Club Nautique de Bellevue (CNBe) a accompli cette année sa première saison depuis sa fondation en 2019. En voici un bref résumé.

Grâce notamment aux dons de la Loterie Romande et de sa commune d'implantation, le CNBe a pu acquérir une flotte très complète et idéale pour l'enseignement de la voile :

- > 4 optimistes: s'ajoutant aux 4 existants déjà au sein de la Flottille (8 au total);
- > 5 Topaz 3: le top pour des adolescents avec quelques notions de voiles;
- > 2 Topaz 16: des catamarans de 16 pieds, également adaptés pour les adultes;
- > 1 semi-rigide avec un moteur de 50 chevaux, indispensable pour la sécurité de nos élèves.

Ces acquisitions sont venues compléter la flotte de dériveurs existant déjà au sein de la Flottille: Lasers, Equipe, etc.

En parallèle à ce gros effort d'acquisition de matériel de la part du comité, le CNBe s'est mis à la recherche de la perle rare pour assurer les cours envisagés. Il a alors eu la chance de croiser la route d'un grand professionnel de l'enseignement de la voile, dont l'expérience, de plus de 30 ans dans divers clubs sur le Léman, apporte dès lors au Club une vraie valeur ajoutée et une structure au niveau de l'apprentissage de la voile.

Ainsi, au printemps dernier et malgré les conditions sanitaires, une première session de cours de voile a déjà pu être organisée les samedis. Ces 5 premiers cours ont permis de lancer la saison et d'ajuster l'organisation pour un accueil optimal des enfants l'été.

Pendant les vacances scolaires (été), 6 camps de voile d'une semaine, avec prise en charge des enfants pendant toute la journée et repas au restaurant du Port Saladin compris, ont eu lieu pour la plus grande joie de leurs participants. 8 semaines de sorties encadrées par la Flottille ont également été organisées, comme chaque année avant la création du CNBe.



En automne, 2 sessions de cours ont pris place les samedis (matin et après-midi), notamment grâce à la fidélité de certains adeptes qui ont suivi les enseignements de notre professionnel pendant toute la saison.

La section "Voile" du CNBe, qui permet également aux adultes de profiter de notre superbe flotte de dériveurs, a également offert l'opportunité à un nombre croissant de membres d'effectuer de belles sorties sur le Lac.

D'autre part, la section "Pagaie" (ex-"Planche") du CNBe a fait l'acquisition d'une dizaine de Stand Up Paddle (SUP), en libre accès pour les adhérents. L'offre de la section, qui compte également des kayaks, devrait encore s'étoffer en 2021, sous l'impulsion de notre Présidente de section qui a déjà permis de nombreux développements.

Fort de cette première saison réussie, le CNBe se réjouit d'accueillir les amoureux du lac et de la navigation en 2021... et espère également sincèrement que tout le travail accompli avant, pendant et après cette première année, pourra être fêté en grande pompe lors d'une inauguration officielle!

Contact

Marcel Beauverd | président
info@cnbe.ch | www.cnbe.ch



Société féminine de gymnastique

En 2020, à cause de la crise sanitaire nous avons dû renoncer à la majeure partie de nos activités.

Nos cours, qui ont lieu chaque lundi de l'agenda scolaire de 19h15 à 20h15 dans la salle de gym de Bellevue, n'ont pu être donnés que 7 fois durant les mois de janvier à juin et 6 fois de septembre à Noël.

Durant l'été, quelques participantes se sont retrouvées à la Vigne Blanche le lundi pour effectuer le parcours de santé.

Notre assemblée générale 2020 du 9 mars a été déplacée au 12 octobre:

- > nous avons décidé que la cotisation 2020, réglée par la plupart, ne serait pas remboursée mais comptabilisée pour l'année 2021 que nous espérons plus favorable...
- > nous avons remercié les 3 membres qui avaient annoncé leur démission du comité pour leur travail: notre trésorière Noemia Costa, notre secrétaire Françoise Vossenberg et notre 5^{ème} membre Virginia Martins; l'Assemblée a reconduit Martine Bettiol-Destraz et Josiane Kranck à leurs postes et élu Marianne Staempfli trésorière, Axelle dos Ghali secrétaire.

Le traditionnel repas de printemps au restaurant, la sortie en car de juin et la sortie d'octobre ont été annulés.

Nous essayons de maintenir le contact par notre boîte mail gym.dames.gb@gmail.com et une chaîne WhatsApp, à défaut du "présentiel" qui manque cruellement, cela a le mérite de nous faire progresser dans le "virtuel"!

Notre monitrice Michèle Honninger entraîne par groupe de 2 celles qui veulent faire de l'exercice en plein air, marche rapide le lundi à 14h00 et marche rapide ou Parcours Vita le jeudi 14h00, départ Vigne Blanche.

Nous espérons des jours meilleurs, nous souhaitons reprendre nos activités, retrouver une vie normale et respectons les mesures sanitaires en vigueur.

Le titre du dernier ouvrage de Bernard Pivot "... Mais la vie continue", résume bien notre situation, nous tournons les pages du calendrier, comme tant d'autres, avec sur le cœur le poids de ce "... Mais".

Contact

Martine Bettiol-Destraz | présidente
gym.dames.gb@gmail.com
t. 022 774 26 02 | 079 199 76 42

Sauvetage de Bellevue-Genthod

L'année 2020 a débuté par l'élection d'un nouveau président à la tête de la section. Yannick Seramondi a été élu à l'unanimité pour remplacer le président sortant, Frédéric Porchet. Nous tenons encore une fois à le remercier pour ses 11 années à la barre de la section.

Comme tout le monde en 2020, le Sauvetage a été impacté par le COVID-19. Cependant, avec l'aide de la Police de la Navigation et de la SISL, le Comité de la Section a rapidement pris les mesures nécessaires pour assurer les interventions dans le respect des normes sanitaires.

Durant cette année, nous avons continué à exercer une permanence régulière au local, avec un total de 49 vigies et 32 interventions. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2019, et sont dus à cette année particulièrement pénible pour tous et à l'annulation de toutes les régates et manifestations ainsi que de nos formations. Cependant, la Section a réussi à remplir sa mission en respectant l'article 1 des statuts du Sauvetage, qui est "de réunir dans un esprit de confraternité, les sauveteurs et navigateurs du Léman, et de maintenir des postes de sauvetage en vue de porter un rapide secours aux personnes en péril".

L'année 2020 marquait également le début de la construction de notre nouvelle unité d'intervention par le chantier naval Chavanne, à Malters (LU). Le groupe de travail s'est déplacé plusieurs fois sur le

chantier pour suivre les travaux et les premiers résultats sont prometteurs. La livraison est prévue pour la fin de la saison 2021.

Contact

Yannick Seramondi
bellevue-genthod@sisl.ch
www.sisl.ch
t. 022 774 23 28 (24h/24)

Les Shamrocks Genthod - Geneva Irish Dance Club

C'est avec une très grande tristesse que les Shamrocks ont entamé le confinement au mois de mars dernier: notre vice-président et professeur Joseph Henry est décédé des suites d'une grave maladie.

Sous une attitude modeste, Jo était un grand danseur professionnel qui a su adapter son enseignement au niveau des compétences des membres des Shamrocks, tout en les faisant progresser. Nous gardons aussi le souvenir vivace d'un homme aimable qui savait accueillir et encourager les nouveaux membres avec beaucoup de gentillesse et d'empathie.

Comme toutes les associations genthou-siennes, l'année 2020 aura été une année sans activité ou presque.

Quelques semaines en juin et septembre auront permis au groupe de se retrouver pour pratiquer des danses en ligne - danses qui ne demandent pas de contact!

Malheureusement, il a été impossible de faire des projets quant à des démonstrations lors de manifestations.

Le retour à la normale est donc attendu avec impatience!

Contact

Angela Jeangros | présidente
www.shamrocksgeneva.net
t. 078 488 20 44



Association MonFablab

La création du FabLab de Genthod est issu de l'impulsion de 5 personnes actives dans la formation et qui souhaitent mettre en place un lieu de créativité, d'échanges de compétences et d'aide à la réparation.

Un **FabLab** vient de la contraction de l'anglais **F**abrication **L**aboratory "laboratoire de fabrication" un concept provenant du MIT.

Le FabLab est un lieu de formation et d'apprentissage pour échanger et concrétiser des projets avec des ressources partagées telles que: l'impression 3D la découpe et gravure laser, l'usinage de matériaux légers avec une petite fraiseuse à commande par ordinateur, le tournage, le montage électronique, la microprogrammation de circuit et plein d'autres choses...

Ce lieu est également un espace dans lequel nous avons prévu d'organiser un "Repair Café" en collaboration avec des élèves du Centre de formation profession-

nelle technique. Ce "Repair Café" est destiné à permettre à toute personne qui souhaite réparer un objet, un appareil multimédia ou petit électroménager de bénéficier d'une assistance.

En 2019, nous avons soumis notre projet au conseil administratif de la commune qui a été emballé et nous a aidé à mettre le projet sous toit dans le bâtiment de l'école primaire au-dessus de la bibliothèque.

Nous avons installé durant l'automne hiver 2019-2020 les locaux avec comme objectif une ouverture en avril 2020 et la création d'un site internet www.monfablab.ch. La pandémie du covid a déplacé l'inauguration au 26 septembre, elle s'est déroulée avec un franc succès conjointement avec le vide-grenier de Genthod.

Durant l'année 2020 nous avons comme une majorité des FabLab confectionné des visières de protection et des attaches pour les masques qui ont été distribués dans le cadre de la commune. Durant l'été des ateliers ont été organisés pour la réalisation d'une lampe "Diamant" en bois en découpe laser ainsi que des ateliers d'initiation pour l'électronique. La participation aux ateliers est ouverte à toute personne intéressée par le sujet.

Malgré la situation qui a imposé une restriction des activités quatre membres ont rejoint le FabLab durant l'automne, la durée de validité sera prolongée en lien avec les possibilités de réouverture.



attache masque



lampe diamant



visière COVID

De nombreux projets de réalisations, de formation ainsi que des ateliers sont envisagés dès qu'il sera possible d'ouvrir.

- > Projets: Wordclock; Câble-cam; Bird-Cam; etc...
- > Formations: Fusion 360; découpe laser; Impression 3D; Initiation CNC Initiation au tournage; thermoformage; initiation Arduino; Domotique
- > Ateliers: Mini-robot; découpe plotter A3; Impression par sublimation (sur tissus ou différents supports).

Nous sommes également ouverts à tous projets proposés par de futurs membres.

Pour toutes informations utiles vous pouvez nous contacter par mail ou consulter notre site.

Contact

Olivier Levrat
www.monfablab.ch
info@monfablab.ch

PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

Genthod-Bellevue Volley-Ball

Mme Isabelle Jeanclaude
022 774 46 53

Genthod-Bellevue Basket

M. Riccardo Martinetti
079 285 28 39

Chœur Epsilon

Mme Josyane Cartier
079 222 60 88

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Genthod

M. Carlo Babini Merlo
079 338 39 08

BILAN

DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand- Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Rapport annuel 2020

Année exceptionnelle à tous les niveaux pour l'ORPC Valavran

Chères et chers citoyens de nos belles communes,

Comment vous décrire l'année 2020 de l'Organisation de la Protection civile (ORPC) de Valavran? Ce n'est pas aisé. Et pourtant, c'est avec une très grande fierté que je rédige ce résumé de nos activités. Vous vous en doutez certainement, cette année a été marquée par la pandémie de coronavirus.

Pour l'ORPC Valavran, tout a commencé paisiblement avec le "classique" essai des sirènes. C'était peu avant le début de la pandémie et le chamboulement de nos vies. Car dès que le Conseil fédéral a décrété la "situation particulière" au nom de la Loi sur les épidémies, fin février, tout s'est très rapidement enchaîné, tout s'est accéléré. La situation d'urgence a été émise au niveau fédéral, la Protection civile a été mise sur pied au niveau cantonal. Un grand nombre d'astreints a été engagé et les abris de la Protection civile ont été préparés. Le tout – vous vous en souvenez – dans un contexte extrêmement tendu en raison des multiples incertitudes autour de ce nouveau virus.

Alors que la population se confinait, la Protection civile, elle, se mobilisait pour se mettre au service de la population. Elle s'est mise en branle avec professionnalisme au fur et à mesure que les missions lui étaient attribuées. Nous avons commencé par livrer le peu de masques et de gel disponibles aux Etablissements médicaux sociaux (EMS) et aux personnes mises en quarantaine. Nous avons aussi livré des médicaments aux personnes dans le besoin. Nous avons mis à disposition des EMS du personnel pour prendre soin de nos aînés. Nous avons, enfin, soutenu l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) en distribuant des milliers de repas à domicile, et avons effectué plus de 60'000 km sur le canton durant 3 mois. Cette liste de missions n'est pas exhaustive.

Ces dernières ont été remplies avec brio. Avec résilience aussi, tant la fatigue physique et psychique s'est fait sentir au fil des semaines. Il faisait froid en mars et avril et l'ambiance générale était particulièrement pesante. N'oublions pas que nous avons pu bénéficier de généreux soutiens de nombreuses entreprises et institutions locales, qui ont saisi l'importance du travail de la Protection civile dans ces temps perturbés. Vous l'imaginez aussi, répondre à toutes ces demandes avec réactivité a demandé une organisation irréprochable et rassurante, notamment d'un point de vue sanitaire, pour les quelque 200 astreints de l'ORPC Valavran ayant revêtu l'uniforme de la Protection civile en 2020, pour un total d'environ 6'500 jours de service.

L'ORPC Valavran n'avait jamais fait face à un tel défi. C'est avec une fierté sincère que nous pouvons l'affirmer: nous l'avons relevé et la Protection civile n'avait jamais été aussi utile à la population. Le rapport complet produit pendant et à la suite de cet engagement exceptionnel est d'ailleurs disponible sur notre site internet. Il a aussi bénéficié d'un très bon accueil dans la presse régionale.



Au 1^{er} juin, la quasi-totalité des effectifs de l'ORPC Valavran a été licenciée. La deuxième partie de l'année a ainsi été plus calme, bien que la grande majorité des astreints était prête à reprendre du service au besoin. Enfin, le groupe des constructions a effectué un entretien général de nos abris communaux en fin d'année afin que tout soit prêt pour d'autres éventuelles mobilisations.

Année 2020 particulièrement difficile, pour résumer. Mais ô combien importante, riche, instructive et source de fierté pour l'ensemble de la troupe. Croyez-nous, l'ORPC Valavran sort grandie de cette expérience marquante.

Sergent Guillaume Chillier
responsable cellule communication ORPC Valavran

ORPC Valavran
Major Stéphane Granger
27, rue du Village | 1294 Genthod
office@orpcvalavran.ch
t. 022 774 08 06

RAPPORT FINANCIER 2020



BILAN | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2020
(en CHF)

	SOLDE AU 31.12.2020	SOLDE AU 31.12.2019
ACTIF	110 581 818	107 955 103
Patrimoine financier		
LIQUIDITÉS	19 561 255	19 223 481
CRÉANCES	8 758 822	9 966 575
PLACEMENTS	51 166 216	48 592 355
Patrimoine administratif		
INVESTISSEMENTS	25 975 083	26 202 226
PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	1 285 111	1 285 111
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	3 954 881	3 860 255
AUTRES DÉPENSES À AMORTIR		
AMORTISSEMENTS SUPPL. CUMULÉS	(119 550)	(1 174 900)
PASSIF	110 581 818	107 955 103
Fonds étrangers et engagés		
ENGAGEMENTS COURANTS	862 717	616 737
PROVISIONS	1 380 702	1 748 810
ENGAGEMENTS ENVERS FINANC. SPÉCIAUX	283 850	283 850
Fonds propres		
FORTUNE NETTE	108 054 549	105 305 705

NB: Introduction du modèle comptable harmonisé 2 au 01.01.18

DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2020
(en CHF)

579.3636	Subventions diverses	70'201
579.3637	Aide sociale	25'934
593.3638	Aide à l'étranger	54'990

COMPTES DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ | 2020
(en CHF)

	DESCRIPTION	BUDGET 2020	COMPTES 2020
	CHARGES D'EXPLOITATION	11 125 371	9 862 026
30	Charges de personnel	1 911 300	1 813 369
31	Charges de biens et services	3 265 400	2 304 227
33	Amortissements PA	1 571 903	1 208 624
36	Charges de transfert	4 376 768	4 535 806
	REVENUS D'EXPLOITATION	10 219 859	11 864 745
40	Revenus fiscaux	9 740 600	11 072 922
42	Taxes	229 400	404 081
45	Prélèvements sur les fonds spéciaux	-	-
46	Revenus de transfert	249 859	387 742
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-905 512	2 002 719
34	Charges financières	988 000	1 123 564
44	Revenus financiers	1 981 600	1 949 689
	RÉSULTAT FINANCIER	993 600	826 125
	RÉSULTAT OPERATIONNEL	88 088	2 828 844
48	Charges extraordinaires	-80 000	-80 000
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-80 000	-80 000
	RÉSULTAT TOTAL	8 088	2 748 844

INVESTISSEMENTS EN COURS | 1^{er} janvier 2020 - 31 décembre 2020
(en CHF)

DATE DU VOTE	OBJET	DÉBUT & FIN AMORT.		CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU BILAN 01.01.2020	DÉPENSES 2020	AMORT. 2020	SOLDE AU BILAN 31.12.2020
PATRIMOINE ADMINISTRATIF								
05.03.13	Aménagement Pte Voie Étude			97 000	27 240			27 240
10.10.17	Bassin de rétention, Nant de Crève-coeur	2018	2047	85 000	46 171		1 505	44 666
10.04.18	Centre voirie	2021	2050	4 955 000	2 969 575	1 405 285		4 374 860
18.09.18	Collecteur au chemin des Chênes	2019	2058	495 000	528 648		12 932	515 716
06.11.18	FIDU	2021	2050	277 700	-	277 700		277 700
	Camion pompier	2021	2035	205 000	-	204 630		204 630
	Collecteur Troiselles, ph. III	2021	2060	2 830 000	-	506 917		506 917
PATRIMOINE FINANCIER								
04.12.18	Malagny 4, réalisation de 2 immeubles			3 135 000	748 295	1 525 298		2 273 592
	Acquisition bâtiments Creux			1 501 000,00	-	1 447 299,30		1 447 299

INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2020 - 31 décembre 2020
(en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN AMORT.		CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU 01.01.2020	AMORT. 2020	SOLDE AU 31.12.2020	
LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									
19.06.01	Collecteur route de Collex	20	T	2002	2021	2 034 400,00	110 638,50	55 319,25	55 319,25
18.11.03	Balayeuse	10	T	2005	2014	210 000,00	1,00		1,00
14.12.04	Coll. Pougny, Pré-Félix	30	T	2009	2038	1 500 000,00	817 000,00	43 000,00	774 000,00
15.11.05	Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms + *	30	T	2007	2036	2 000 000,00	617 458,00	36 321,00	581 137,00
12.12.06	Luminaire chemin Pralay	20	T	2007	2026	250 000,00	84 000,00	12 000,00	72 000,00
19.06.07	Parcelle 563	30	T	2008	2037	1 186 420,00	672 020,00	119 550,00	552 470,00
15.05.07	Centre Vigne Blanche + **	30	T	2008	2037	2 278 375,54	943 200,00	52 400,00	890 800,00
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	T	2009	2028	455 000,00	204 750,00	22 750,00	182 000,00
18.12.08	Centre communal polyvalent	Cré. Et.	T	2011	2040	750 000,00	10 336 284,00	492 204,00	9 844 080,00
02.02.10	Centre communal polyvalent + frais préc.	30	T	2011	2040	15 801 496,65			
09.12.08	Trottoir Pré-Roset	20	T	2009	2028	270 000,00	115 593,00	12 844,00	102 749,00
08.12.09	Rénovation bâtiment école + ***	30	T	2010	2039	4 221 120,00	2 777 653,00	142 170,00	2 635 483,00
11.05.10	Aménagement du centre du village	15	T	2011	2025	745 000,00	257 811,00	42 969,00	214 842,00
08.11.11	Trottoir chemin des Limites	20	T	2012	2031	225 000,00	111 571,00	9 300,00	102 271,00
26.06.12	GIBâtiment de la Crèche + étude	30	T	2013	2042	2 203 966,70	1 620 351,85	70 450,00	1 549 901,85
05.03.13	Aménagement Pte Voie. Etude	Créd. Et.	EC			97 000,00	27 240,30		27 240,30

INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2020 - 31 décembre 2020
(en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU 01.01.2020	AMORT. 2020	SOLDE AU 31.12.2020
LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF							
09.04.13	Cheminement au ch. des Chênes	20	T 2014 2033	132 000,00	88 413,00	6 315,00	82 098,00
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL + étude	30	T 2014 2043	950 000,00	765 472,63	31 666,00	733 806,63
25.06.13	Collecteur rte Malagny	30	T 2014 2043	360 000,00	304 305,00	12 680,00	291 625,00
13.05.14	Accès Bains du Saugy	20	T 2015 2034	1 116 962,00	475 349,00	31 690,00	443 659,00
24.06.14	Collecteur Rennex-Limites-Mt. Rose	30	T 2015 2044	615 000,00	559 660,00	22 387,00	537 273,00
24.06.14	Mise en passe, phase III	10	T 2015 2024	85 000,00	37 279,00	7 456,00	29 823,00
14.04.15	Ossuaire	30	T 2016 2045	100 000,00	76 910,00	2 958,00	73 952,00
14.04.15	Collecteur Troiselles, phase I	30	T 2016 2045	1 700 000,00	1 108 712,65	56 666,00	1 052 046,65
12.05.15	Signalétique	10	T 2015 2024	30 000,00	14 430,00	2 886,00	11 544,00
03.10.15	Ecopoint Pralay	10	T 2016 2025	155 000,00	91 535,00	15 256,00	76 279,00
13.10.15	Centre Voirie Pompiers, étude		T 2011 2040	320 000,00	287 259,75		287 259,75
15.03.16	Centre Voirie Pompiers, projet		T	485 000,00	458 743,15		458 743,15
13.09.16	Collecteur Troiselles, phase II	30	EC 2017 2046	600 000,00	446 171,55	20 000,00	426 171,55
08.11.16	FIDU	30	T 2018 2047	341 700,00	318 920,00	11 390,00	307 530,00
08.11.16	Jeux Mail Lullin + ****	20	T 2018 2037	450 000,00	403 050,11	22 391,67	380 658,44
07.02.17	Extension Bains du Saugy	20	T 2018 2037	190 000,00	188 919,74	10 495,55	178 424,19
11.04.17	Rénovation salle de gym	10	T 2018 2027	220 000,00	176 097,76	22 012,22	154 085,54
11.04.17	Réhabilitation collecteurs Secteur 25A et C	30	T 2018 2047	140 000,00	109 791,50	4 667,00	105 124,50
20.06.17	Réhabilitation collecteurs Pralay n°24	30	T 2018 2047	170 000,00	89 018,21	3 179,22	85 838,99
20.06.17	Coll. Malagny, Rennex-Pralay	30	T 2018 2047	210 000,00	196 505,59	7 018,06	189 487,53
20.06.17	Réfection rte au coll. Malagny	30	T 2018 2047	500 000,00	424 041,62	15 144,34	408 897,28
10.10.17	Bassin de rétention, Nant de Crève-cœur	30	EC 2018 2047	85 000,00	46 171,30	1 505,11	44 666,19
07.11.17	FIDU	30	T 2019 2048	284 000,00	274 533,00	9 467,00	265 066,00
10.04.18	Centre voirie *	30	EC 2021 2050	4 150 000,00	2 223 571,94		3 628 856,72
18.09.18	Coll. ch. des Chênes	40	EC 2019 2058	495 000,00	528 647,70	12 931,80	515 715,90
06.11.18	FIDU	30	EC 2020 2049	498 500,00	498 500,00	16 616,67	481 883,33
12.11.19	FIDU**	30	EC 2021 2050	277 700,00			277 700,00
04.02.20	Camion pompier***	15	EC 2020 2034	205 000,00		13 642,00	190 988,00
22.09.20	Collecteur Troiselles, phase III ^{4*}	40	EC 2021 2060	2 830 000,00			506 916,75
	Coficoge				2 000,00		2 000,00
	Bcge				1 199 711,00		1 199 711,00
	SIG				83 400,00		83 400,00

DÉPENSES 2020 RECETTES 2020 **30 172 691,85** 1 471 697,89 31 095 525,49

1 405 284,78 *
277 700,00 **
204 630,00 ***
506 916,75 ^{4*}

2 394 531,53 0,00

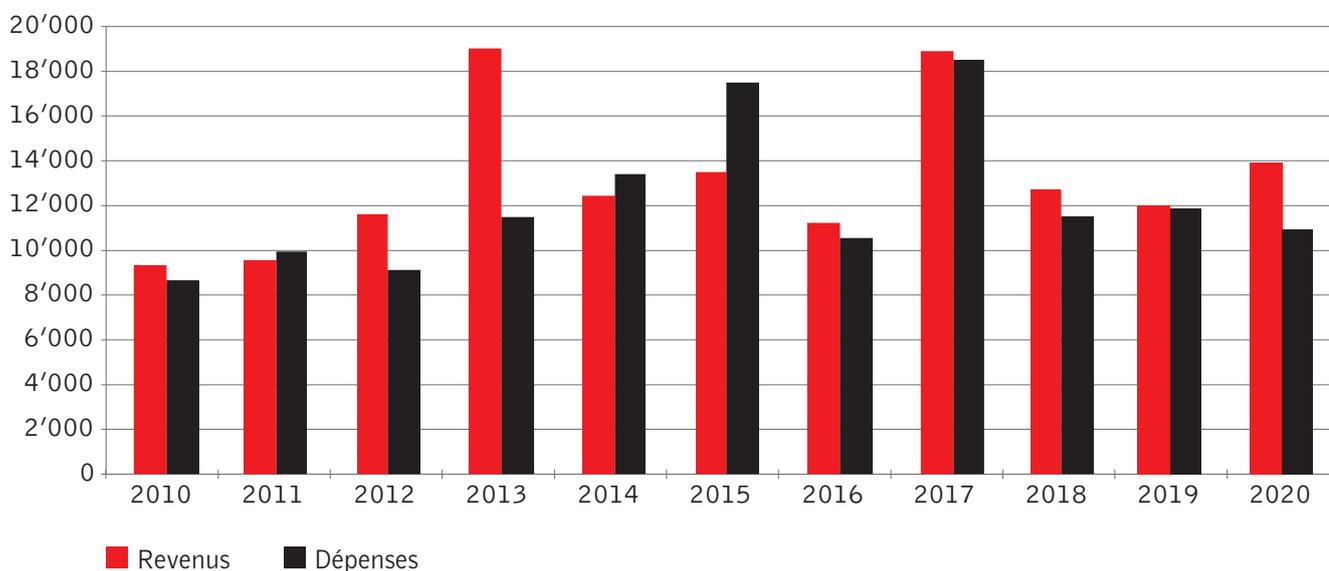
**** CC du 14.03.17



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

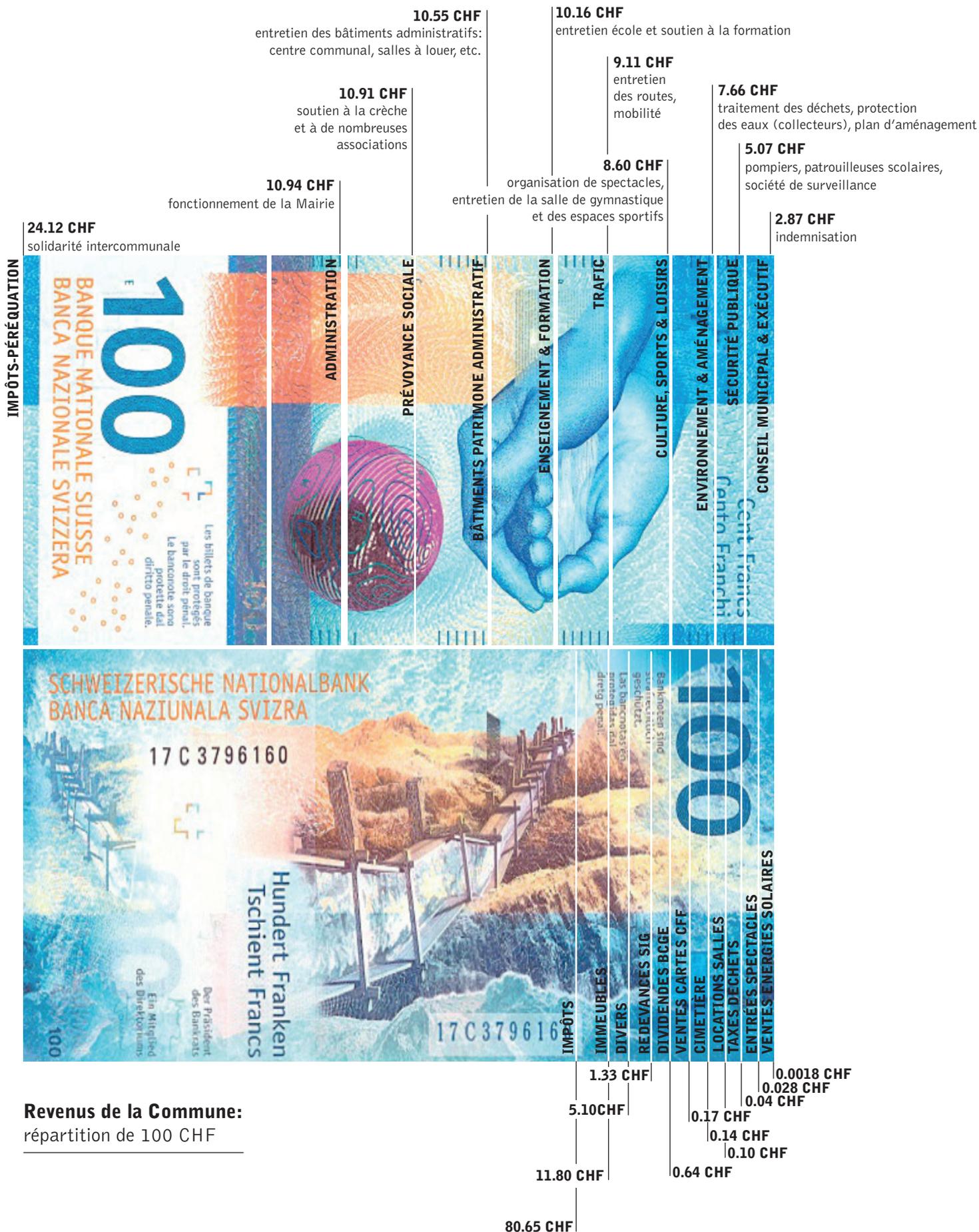
(en CHF)

FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2020	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021
01.	LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	395 400	317 833	328 960
02.	SERVICES GÉNÉRAUX	2 104 190	2 258 530	2 450 033
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	506 577	486 669	531 004
2.	FORMATION	1 076 288	964 919	1 064 053
3.	CULTURE ET LOISIRS	1 300 847	946 400	1 192 202
4.	SANTÉ	121 666	101 746	53 666
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 011 212	1 071 240	1 108 642
6.	TRAFIC	1 306 588	911 628	1 216 874
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	696 564	564 285	976 842
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE	(130 000)	215 471	(120 000)
91_2_3	FINANCES ET IMPÔTS	(7 631 920)	(9 638 922)	(7 874 764)
96_7	IMMEUBLES	(765 500)	(948 643)	(933 000)
	RÉSULTAT	(8 088)	(2 748 844)	(5 488)



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus	9'387	9'710	11'544	19'033	12'508	13'325	11'234	18'771	12'677	12'004	13'814
Dépenses	8'831	9'975	9'044	11'522	13'241	17'373	10'628	18'469	11'407	11'919	11'066
Résultats	556	-265	2'500	7'511	-733	-4'048	606	312	1'270	85	2'748

Impôts communaux: comment sont utilisés 100 CHF



ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune



* **Electeurs communaux**

Dans certains cantons seulement, dont Genève fait partie, les étrangers disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal uniquement. Ils sont considérés comme "électeurs communaux".

** **Electeurs fédéraux**

Tous les suisses et suissesses ayant 18 ans révolus, qui ne sont pas interdits pour cause de maladie ou de faiblesse d'esprit, ont les droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale. Ils sont considérés comme "électeurs fédéraux".



Etat civil 2020

>	Mariages célébrés à Genthod	7
>	Partenariats célébrés à Genthod	0
>	Décès	5
>	Naissances	0
>	Reconnaisances	2
>	Déclarations de nom	2
>	Actes délivrés pour l'arrondissement	1'434

Naturalisations 2020

En 2020, 6 procédures de naturalisations suisse et gentousienne ont été traitées. 5 préavis favorables ont été délivrés par le Conseil municipal, ainsi qu'un refus. De son côté, l'Exécutif a émis 1 préavis favorable. A la fin de l'année, 1 procédure était en cours auprès de la commission en charge et a été préavisée favorablement début 2021.

Pour toute information concernant une naturalisation, le service compétent, auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations, est joignable au 022 546 46 20.

Cimetière 2020

>	Inhumations	5
>	Incinérations	9

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy, pour le partage du matériel.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2020-2021

1P	Mme Gabrielle Hofer	20
1P/2P	Mme Carole Oldacre Mme Sophie Pasche Hafner	21
3P/4P	Mme Arlette Michaud	20
4P	Mme Dominique Boeschel Mme Nadine Stalder	20
5P	Mme Noelia Borda M. Alexandre Tsiklis	21
6P	Mme Mélanie Kleinstein Mme Tamara Lombardo	23
7P	M. Dominique Favre	23
8P	Mme Isabelle Steiner Grob	23

Total

171 élèves

RENSEIGNEMENTS UTILES

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Vacances d'été 2021

Lundi 5 juillet au vendredi 27 août 2021

Rentrée scolaire

Lundi 30 août 2021

Vacances d'automne

Lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021

Noël | Nouvel An

Vendredi 24 décembre 2021

au vendredi 7 janvier 2022

Février

Lundi 14 au vendredi 18 février 2022

Pâques

Jeudi 14 au vendredi 22 avril 2022

Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 9 septembre 2021

Ascension | jeudi 26 mai 2022

Pentecôte | lundi 6 juin 2022

LOCATION DE SALLES

Centre communal polyvalent

	capacité
Salle des fêtes et cuisine	400 personnes
Hall (foyer, bar, salle Gallatin)	74 personnes
Salle Bonnet (réservée pour les cours)	
Salle de la Rive (réservée pour les cours)	

Espace Saladin

	capacité
Espace Saladin	60 personnes

Salle des sociétés

	capacité
Salle	50 personnes

Parascolaire

	capacité
Salle Écureuils et cuisine	72 personnes

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

CARTES JOURNALIÈRES

La Mairie propose 4 cartes journalières en 2^{ème} classe, au tarif préférentiel de CHF 20.– par carte.

Pour pouvoir les utiliser, il suffit de:

- > Consulter les dates libres sur www.genthod.ch;
- > Téléphoner ou passer à la mairie t. 022 774 12 80 | 37, rue du Village;
- > La réservation sera prise en compte si elle est faite au maximum 30 jours à l'avance.

AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22 ; les communes sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2016 pour délivrer:

- > Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.
- > Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.
- > Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.



Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.
- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.

Tous les formulaires de demandes d'autorisations se trouvent sur notre site.

Commencez par remplir le formulaire principal. Dans ce formulaire vous seront données les indications concernant les autres formulaires annexes.

http://www.genthod.ch/fr/admin/prestations/welcome.php?dienst_id=33202



OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population

88, route de Chancy | 1213 Onex

Heures d'ouverture guichets
sur rendez-vous préalable uniquement

Accueil téléphonique
lundi au vendredi

Service Suisses
t. 022 546 46 03
13h30 à 16h30

Service Etrangers
t. 022 546 47 95
09h00 à 12h00
et 13h30 à 16h30

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64
13h30 à 16h30

Service Naturalisations
t. 022 546 46 20
13h30 à 16h30



Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du passeport 10 selon la procédure suivante, en prenant rendez-vous:

- > par mail
infos-passeport.ocpm@etat.ge.ch
- > par téléphone au 022 546 46 03
- > par internet sur le site de la Confédération directement
https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr



Le délai usuel de livraison des passeports à données biométriques est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Les documents d'identité sont valables 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Le passeport coûte **CHF 145.–** pour les adultes et **CHF 65.–** pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte **CHF 158.–** pour les adultes et **CHF 78.–** pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la mairie.

Le coût est de **CHF 70.–** pour les adultes et **CHF 35.–** pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de **CHF 150.–** auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.

t. 022 427 58 30

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales.

Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de document, voici comment procéder:

1. Par courrier

Envoyer les documents à légaliser en veillant à bien indiquer leur pays de destination à l'adresse suivante:

Office cantonal de la population
et des migrations
Service état civil et légalisations
Case postale 2265
1211 Genève 2

Les demandes par courrier sont traitées dans un délai de 1 à 3 jours dès réception des documents.

2. Sur rendez-vous

Prendre rendez-vous par email:
legalisations.ocpm@etat.ge.ch

Se présenter à la date et heure convenue avec les documents à légaliser aux guichets du service des légalisations.

La demande est traitée en principe immédiatement. En cas de volume important ou de forte affluence, les documents peuvent être légalisés pour le lendemain.

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64
13h30 à 16h30

GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | **M. Joël Schmulowitz**

Adjoints

**Mme Karen Guinand,
M. Andréas Baumgartner**

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Yvan Rochat

Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00
mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires

lundi, mardi et jeudi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00
vendredi | fermé



SERVICE SOCIAL

37, rue du Village | t. 022 774 19 81
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Nicole Picard Flumet

Horaires

lundi, mardi, vendredi
09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Rive Droite du lac

Officiers d'état civil

Responsable | Mme Réjane Anklin
M. David Huwiler et Mme Maria Gomes
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20/21
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi |
08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mercredi | 08h00 à 16h00

Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

BIBLIOTHÈQUE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00
mardi et vendredi | 15h00 à 18h00
mercredi | 14h00 à 17h00
samedi* | 09h00 à 12h00

*une fois par mois selon l'agenda –
renseignements sur www.genthod.ch

VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Centre de Voirie
38, chemin des Chênes | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole
139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école

M. Olivier Bouchoud

Secrét. Bellevue-Genthod
t. 022 959 75 40

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
11h30 à 13h30

ACTIVITÉS SURVEILLÉES

(parascolaire)
6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 à 18h00

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

ESPACE SALADIN

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"
41, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37 | www.popepoppa.ch/fr/creche-les-4-saisons.php

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école primaire, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.





Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits, de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, le lundi, mardi et jeudi de 07h45 à 12h00 et 13h15 à 17h30, ainsi que le mercredi et le vendredi de 07h45 à 12h00. Fermeture durant les vacances scolaires.

Accueil familial de jour

Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Supernounou
56, route de Sauverny | 1290 Versoix
t. 022 950 84 48
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin
t. 079 662 01 22
cp30@genthod.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Essaims d'abeilles | t.118

Nids de guêpes et frelons

Entreprise spécialisée
SADED SA
32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge
t. 022 342 36 00

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Yannick Seramondi | président
24h/24h
t. 022 774 23 28
bellevue-genthod@sisl.ch

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix
t. 022 427 63 10

en cas de non-réponse 022 427 81 11

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

Urgences | t. 117

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)
24h/24h
t. 022 420 88 11

EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et jeudi |
07h30 à 12h30 et 15h00 à 18h30

vendredi | 07h30 à 18h30

samedi et dimanche
08h00 à 12h30

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97
9, chemin des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex

Informations

Mme Carla Edelenbos | présidente
t.022 788 26 50 | edelenbos@bluewin.ch

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h00
gd-sac@protestant.ch
<https://5communes.epg.ch>



Catholique | Chapelle Sainte-Rita

Abbé Joseph Hoi
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, avenue Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (HOSPICE GÉNÉRAL)

25, avenue Adrien-Lachenal
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

mardi
13h30 à 16h30

INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 38

Heures d'ouverture

lundi au vendredi
07h30 à 17h00

PERMANENCE JURIDIQUE

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 779 25 86

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
sans rendez-vous

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00
samedi | 07h00 à 12h00

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures
mardi et vendredi

Concessionnaire

Retripa SA | 5, chemin de l'Émeraude
1214 Vernier | t. 022 341 52 00

Seuls les sacs à ordures fermés et les
conteneurs normalisés peuvent être utilisés
pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des
jours de levée. Les conteneurs doivent im-
pérativement être rentrés dans les plus
brefs délais.

Le dépôt de déchets en dehors des em-
placements et horaires prévus est inter-
dit et amendable.

Ramassage du papier et du carton

Lundis 1^{er} mars, 22 mars, 26 avril, 25 mai
(mardi), 28 juin, 26 juillet, 23 août,
27 septembre, 25 octobre, 22 novembre,
27 décembre 2021

Prière de déposer, devant votre propriété,
le papier et le carton dans un conteneur
à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille

Jeudis 17 juin et 14 octobre 2021

Prière de déposer ces objets devant votre
domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de dé-
molition **ne seront pas enlevés**.

Ramassage des déchets verts de jardins

Lundis 1^{er} mars, 6 avril, 3 et 17 mai, 7 et
21 juin, 5 et 19 juillet, 2 et 16 août, 6
et 20 septembre, 4 et 18 octobre, 1^{er} et
15 novembre, 6 décembre 2021

Les déchets de jardins peuvent être ap-
portés au centre de récupération des Châ-
nats ou déposés dans des containers verts
pour le passage sur la commune.

Ramassage des déchets de cuisine

Lundis 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 mars, 6, 12, 19
et 26 avril, 3, 10, 17, 25 et 31 mai, 7, 14,
21 et 28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet,
2, 9, 16, 23 et 30 août, 6, 13, 20 et 27
septembre, 4, 11, 18 et 25 octobre, 1^{er}, 8,
15, 22 et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27
décembre 2021

Les déchets de cuisine sont récoltés à
l'aide de la p'tite poubelle verte et vidés
dans l'un des points de collecte mis à dis-
position sur la commune.



Écopoints communaux

chemin de la Mairie
chemin de la Pralay | angle Rennex
chemin des Chênes | Centre de Voirie

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

Heures d'accès

mars à octobre
mardi au vendredi | 15h00 à 19h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

novembre à février
mardi au vendredi | 14h00 à 17h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

fermé le lundi

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en
dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gra-
tuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne
sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer
des déchets hors des emplacements
prévus à cet effet ou en dehors de
l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille,
matériel électrique, électronique de bureau, car-
touches toner, tubes néon, ampoules économiques,
déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins,
huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, bat-
teries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier,
carton, capsules de café

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés
ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets
d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale,
épaves de voitures, déchets industriels, déchets
d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des
commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de
compagnie est effectué en permanence
sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel
M. Jonathan Jost
150, route de Ferney
1218 Le Grand-Saconnex
t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



RECOMMANDATIONS

Propriétaires de chiens

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 20, 21 stipulent:

“Détenteur

¹ Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l’environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.”

“Auxiliaires et promeneurs de chiens

² Ces obligations incombent également à toute personne à qui le détenteur confie son chien.

³ Les personnes qui promènent plus de 3 chiens détenus par des tiers doivent être autorisées par le département.

⁴ Les conditions de cette autorisation sont fixées par voie réglementaire et portent notamment sur les conditions personnelles à remplir et l’exigence de connaissances en matière de besoins comportementaux des chiens.”

“ Accès au domaine public, cultures et espaces naturels

¹ Le Conseil d’Etat fixe par voie réglementaire les restrictions générales d’accès au domaine public, cultures et espaces naturels, nécessaires pour garantir les buts poursuivis par la présente loi.

² Le département, sur proposition des communes et après consultation de la commission, peut fixer d’autres lieux dont l’accès est interdit ou soumis à condition et établit la liste des espaces de liberté.

³ Par espaces de liberté, on entend les lieux où les chiens peuvent s’ébattre toute l’année sans laisse sous le contrôle de la personne qui les accompagne.

⁴ Le département veille à une répartition équitable entre les lieux dont l’accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens.

⁵ La loi sur la faune, du 7 octobre 1993, la loi sur les forêts, du 20 mai 1999, ainsi que la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, sont réservées.”

“ Tranquillité publique

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.”

“ Déjections canines

¹ Il incombe au détenteur d’empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.

² Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.

³ Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections.”

Plus généralement s’agissant des propriétaires d’animaux, l’article 43 du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) indique:

“Les personnes chargées de surveiller des animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas la tranquillité publique, notamment par leurs cris.”

Feux de déchets

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et en particulier de l’article 15B de son règlement d’application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de déchets en plein air sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

Est réservée, pour autant qu’il n’en résulte pas d’immissions excessives, ni de danger pour la circulation routière et que les directives du département en la matière soient respectées, l’incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d’organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d’arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu’il s’agisse d’une quantité de moins de 3 m³.



Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

Selon le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03), et en particulier ses articles 33 et 34:

“Tondeuses à gazon et tronçonneuses

L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d'autres appareils analogues dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite:

- du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- le dimanche
- les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal.”

“Machines à souffler les feuilles

- L'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre.
- Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite:
 - du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
 - le samedi avant 9h00 et après 18h00;
 - le dimanche
 - les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal
 - sur les chemins forestiers.”

Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Taille des arbres et haies

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.”

“Murs et clôtures

- Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.”
- Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. ”

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire, fermier, usufruitier et en général toute personne ayant, à titre quelconque, la jouissance d'un bien-fonds ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles, est tenu d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année dans le courant du printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. Passé ces délais, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n'importe quelle période de l'année une intervention sur une parcelle privée si cela s'avère nécessaire.

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

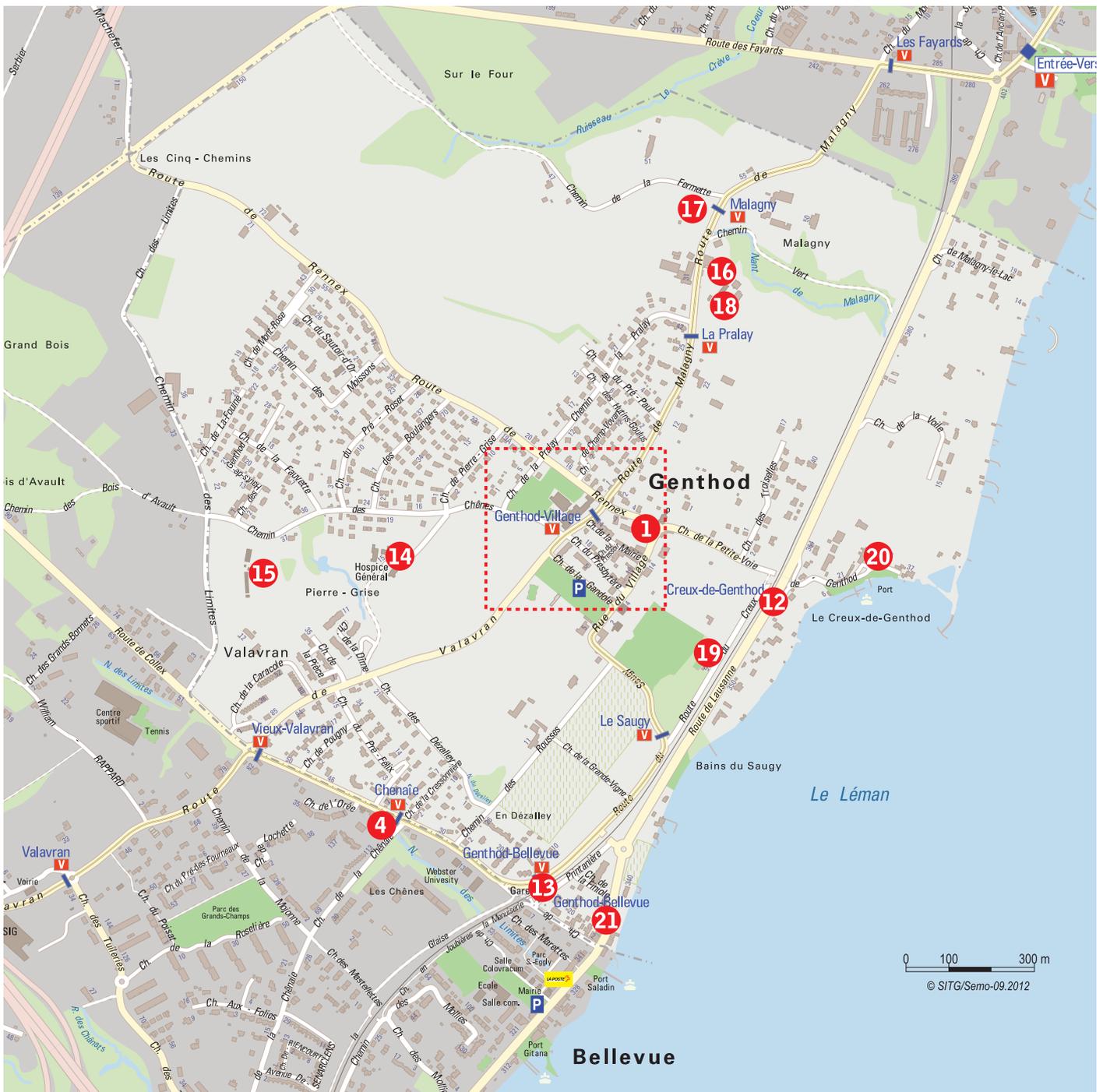
- > Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
- > Cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant
- > Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
- > Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces de récupération: (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La “Directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds et des piscines familiales” informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève <https://www.ge.ch/document/eau-evacuation-eaux-biens-fonds-piscines-familiales>.

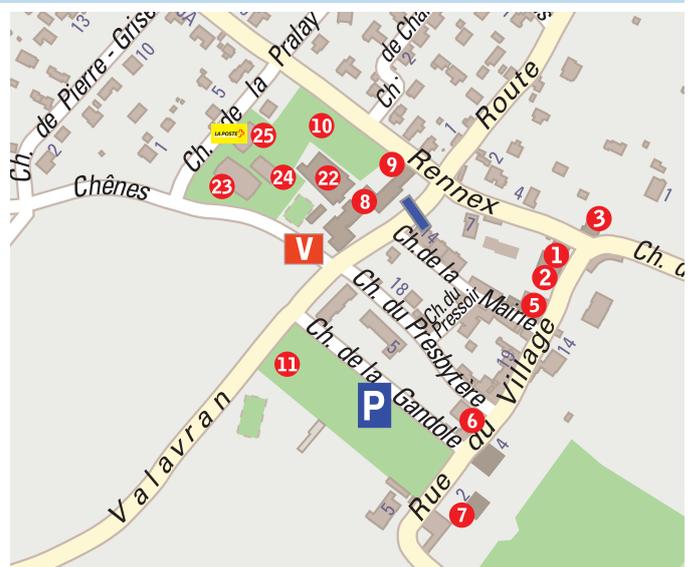


Pour tout renseignement complémentaire: secteur protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 388 80 60



COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 11. Terrain de jeux pour enfants |
| 2. Voirie Service du feu | 12. Gare CFF Creux-de-Genthod |
| 3. Temple protestant | 13. Gare CFF Genthod-Bellevue |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 14. Domaine Pierre-Grise |
| 5. Espace Saladin | 15. Secours aux oiseaux (C.O.R.) |
| 6. Salle paroissiale | 16. Fondation L'Essarde |
| 7. Maison Lullin Le Saugy | 17. Pension Les Mimosas |
| 8. Ecole | 18. Ecole Anglaise |
| 9. Bibliothèque | 19. Tennis |
| 10. Cimetière | 20. Restaurant du Creux-de-Genthod |
| | 21. Restaurant Le Lacustre |
| | 22. Salle de gymnastique |
| | 23. Centre communal polyvalent |
| | 24. Parascolaire |
| | 25. Agence postale Commerces |





AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

A la suite des élections des 15 mars et 5 avril 2020, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 27 mai 2020, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2020, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz**

Adjoints | **Karen Guinand, Andréas Baumgartner**

Conseil municipal

Conseillers |

Rosalynne Bouvier (VAG)

Charles Buffle (PLR)

Geneviève Cadei-Millot (VAG)

Bettina Decosterd (GIG)

Dürmüller Yoann (GIG)

Lorella Glaus-Lembo (PLR)

Stéphane Granger (PLR)

Bastien Guex (GIG)

Olivier Joss (GIG)

Mônica Merkt (GIG)

Marco Realini (PLR)

Bruno Reinmann (VAG)

Olivier Righetti (VAG)

Alain Rosset (VAG)

Noun Jacques Sanou (PLR)

Julie Udry (PDC)

Christine Vizcaino (GIG)

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PLR | Parti Libéral Radical

VAG | Vivre à Genthod

PDC | Parti démocrate-chrétien

Bureau du Conseil municipal

2021 - 2022

Présidence | **Geneviève Cadei-Millot**

Vice-présidence | **Marco Realini**

Secrétaire | **Bastien Guex**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz** Culture, sports et loisirs | Environnement | Finance, administration et économie publique

Adjointe | **Karen Guinand** Social et naturalisations | Aménagement et mobilité

Adjoint | **Andréas Baumgartner** Bâtiments et travaux publics | Sécurité

Commissions

Aménagement et mobilité

Président | **Alain Rosset** (VAG); Vice-président | **Olivier Joss** (GIG); Membres | **Rosalynne Bouvier** (VAG), **Yoann Dürmüller** (GIG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien Guex** (GIG), **Noun Jacques Sanou** (PLR)

Bâtiments et travaux publics

Président | **Noun Jacques Sanou** (PLR); Vice-présidente | **Julie Udry** (PDC); Membres | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien Guex** (GIG), **Olivier Joss** (GIG), **Alain Rosset** (VAG)

Culture, sports et loisirs

Présidente | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR); Vice-présidente | **Mônica Merkt** (GIG); Membres | **Charles Buffle** (PLR), **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Bettina Decosterd** (GIG), **Olivier Righetti** (VAG), **Julie Udry** (PDC)

Environnement

Président | **Bastien Guex** (GIG); Vice-président | **Charles Buffle** (PLR); Membres | **Rosalynne Bouvier** (VAG), **Olivier Joss** (GIG), **Marco Realini** (PLR), **Alain Rosset** (VAG), **Christine Vizcaino** (GIG)

Finance, administration et économie publique

Présidente | **Julie Udry** (PDC); Vice-présidente | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG); Membres | **Charles Buffle** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG), **Mônica Merkt** (GIG), **Marco Realini** (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG)

Sécurité

Président | **Bruno Reinmann** (VAG); Vice-président | **Stéphane Granger** (PLR); Membres | **Yoann Dürmüller** (GIG), **Mônica Merkt** (GIG), **Olivier Righetti** (VAG), **Noun Jacques Sanou** (PLR), **Christine Vizcaino** (GIG)

Social et naturalisations

Présidente | **Christine Vizcaino** (GIG); Vice-président | **Olivier Righetti** (VAG); Membres | **Bettina Decosterd** (GIG), **Lorella Glaus-Lembo** (PLR), **Marco Realini** (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG), **Julie Udry** (PDC)

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres CM | **Olivier Righetti** (VAG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG), **Karen Guinand** (GIG)

Commission consultative du GICORD

Membre CM | **Bruno Reinmann** (VAG)

Exécutif | **Andréas Baumgartner** (PLR)

Groupement intercommunal pour la crèche

Membres CM | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR), **Christine Vizcaino** (GIG)

Exécutif | **Karen Guinand** (GIG)

Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

Membres CM | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Charles Buffle** (PLR)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)

Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membres CM | **Alain Rosset** (VAG), **Geneviève Cadei-Millot** (VAG) présidente CM 2021-2022

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG), **Karen Guinand** (GIG), **Andréas Baumgartner** (PLR)

Tennis-Club de Genthod

Membre CM | **Mônica Merkt** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)



Rue du Village

L'essentiel des photographies ont été prises à Genthod.
Un immense merci à la photographe pour son regard artistique, son temps et sa générosité.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch

